E. K. WATERHOUSE

William Bouges
July 24. 1860
15 Buckingham St
Strand

Henri L. Joly

Nov. 22 - 1918
Ex Bouges's sale

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/orfevreremerovin00lina

ORFÈVRERIE MÉROVINGIENNE

Arras, Typ. Rousseau Leroy.

W Bonges

ORFÈVRERIE MÉROVINGIENNE

LES

ŒUVRES DE SAINT ÉLOI

ET LA

VERROTERIE CLOISONNÉE

PAR

CHARLES DE LINAS

Membre titulaire non résidant du Comité impérial des travaux historiques
et des Sociétés savantes ; Associé correspondant de la Société impériale
des Antiquaires de France et de l'Académie royale d'Archéologie
de Madrid ; etc., etc.

(Tiré à 100 Exemplaires).

PARIS

DIDRON, LIBRAIRE
23, rue St-Dominique-St-Germain.

DEMICHELIS, LIBRAIRE
33, rue Saint-André-des-Arcs.

MDCCCLXIV.

ORFÈVRERIE MÉROVINGIENNE

LE CALICE DE SAINT ÉLOI

A L'ABBAYE DE CHELLES

PRÉLIMINAIRES.

Lorsqu'une œuvre des architectes du Moyen Age, tombée sous les efforts du temps ou sous le marteau du vandalisme, a été conservée par le dessin et que l'un de ceux qui ont vu l'édifice debout en a consigné les dimensions dans ses écrits, il devient possible à tout homme spécial de le reconstruire graphiquement. En effet, si médiocre que soit une planche d'architecture, quand même le détail y ferait absolument défaut, pourvu que les lignes principales y soient nettement arrêtées, que la masse ait une forme saisissable, un peu d'étude conduit à relever l'ensemble, et le détail se rétablit à l'aide des monuments contemporains qui subsistent encore. Le cas est différent alors qu'il s'agit d'orfèvrerie ; d'abord, parce que cette branche de l'art, étant soumise à des règles moins positives que l'architecture et laissant plus de latitude aux caprices de l'imagination, exige une précision rigoureuse dans la reproduction graphique de ses ouvrages. Je suppose

une telle condition remplie; que le crayon ou le burin ait exactement rendu les contours et le système décoratif du métal ciselé ; surgit parfois une difficulté nouvelle : la couleur des émaux, pierres précieuses et verroteries employées pour son ornementation. Que les dessins ou les textes permettent de résoudre cette seconde question ; il en reste une dernière, à savoir la nature et la composition des matières colorées. Ici, les anciens Inventaires, dressés par d'habiles experts, peuvent seuls répondre. Les savants et les écrivains de profession sont en général portés à juger sur l'apparence les choses de métier, aussi les diverses descriptions d'une même pièce d'orfèvrerie polychrôme, tracées par les auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles, ne s'accordent-elles jamais ensemble, à moins qu'ils ne se soient copiés l'un l'autre. Quand donc vient à se produire un concours de circonstances que le dédain de nos devanciers pour les merveilles du Moyen Age rend, hélas! trop rare, si un Inventaire, riche en détails, n'étaye pas de son autorité la plume, le crayon ou le burin, l'archéologie moderne se trouve réduite aux analogies et aux hypothèses, arguments *a posteriori* dont la valeur est toujours discutable.

Le précieux calice de Chelles doit se ranger dans cette dernière catégorie, car il n'en reste qu'une gravure exacte, quoique laissant à désirer sous certains rapports, et plusieurs descriptions que la prudence interdit de suivre trop à la lettre. Je possède depuis six ans le rare volume qui contient la gravure avec les meilleures descriptions et, à partir de cette époque, j'avais conçu le projet d'une restitution qui m'a occupé durant tout l'été de 1863. Je m'apprêtais à la livrer au public, accompagnée d'un texte explicatif où j'énonçais mes idées personnelles sur la nature et la couleur des ornements qui rehaussent le calice, lorsqu'une vague rumeur

m'apprit que j'avais été devancé par un de mes collègues à la Société des Antiquaires de France, homme dont j'apprécie au plus haut degré le savoir et le caractère loyal. Ravi de trouver une excuse valable pour ne pas franchir les limites de mes études actuelles, j'allais reléguer au fond d'un portefeuille les dessins et les notes dont l'insistance de mes amis d'Allemagne avait obtenu la mise au jour prématurée ; une correspondance ouverte avec M. Eugène Grésy et la lecture de son Mémoire, qu'il voulut bien m'adresser, m'engagèrent à poursuivre mon travail commencé. Chacun a sa méthode particulière pour grouper et présenter les faits ; or, à mon sens, M. Grésy s'est placé à un point de vue trop exclusif et, quoique nous soyons d'accord sur certaines questions majeures, il en est une que nous envisageons, lui et moi, de façons très différentes. J'ajouterai qu'en admettant l'emploi sur le calice d'un procédé de fabrication que je conteste, d'autant mieux que la mise en pratique d'un autre m'y a toujours paru surabondamment démontrée, mon honorable devancier m'a imposé une série de recherches, auxquelles je ne me serais assurément pas livré s'il n'avait indiqué l'émail là où je ne puis accepter que de la verroterie incrustée à froid. Si ces recherches profitent à mes lecteurs, si la science doit y gagner la moindre chose, je me croirai largement indemnisé du surcroît de peines qu'elles m'ont occasionné.

La planche ci-jointe offre la réduction au trois cinquièmes du calice de Chelles restitué d'après la gravure originale dont un fac-simile, grandeur d'exécution, est annexé au Mémoire de M. Grésy.

CHAPITRE Ier.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Le monastère de Chelles, au diocèse de Paris, fondé en 622 par la reine Bathilde, épouse de Clovis II, possédait, de temps immémorial, un précieux calice que plusieurs autorités considérables attribuent à saint Éloi. Ce vase est placé au rang des reliques sur d'anciens inventaires, dont les copies, faites au XVIIe siècle, reposent dans la bibliothèque du grand séminaire de Meaux. Le recueil, intitulé : *Inventaire tiré d'un titre ancien*, contient les mentions suivantes : « Le chef de saint Éloi. — Un calice fait par saint Éloi. » On lit pareillement dans l'*Abrégé de l'histoire de l'abbaye royale de Chelles*, manuscrit de 1684, au chapitre : *Autre inventaire des saintes reliques de l'abbaye royale de Chelles*, page 32 :

> « Le chef de saint Éloi.
> « Un calice faict par ce saint evesque. »

Enfin, à la page 25 du tome I, l'auteur s'exprime ainsi : « La reine Bathilde emporta son calice d'or (de saint Éloi) qui était enrichi de pierreries et le mit à Chelles où on le voit encore aujourd'hui [1]. »

André du Saussay, qui visita Chelles en juin 1651, examina très attentivement le calice de saint Éloi. Il en a donné deux descriptions, dont l'une renferme un détail technique non relaté dans l'autre, et, il a rapporté dans la seconde, comme

[1] E. Grésy, *Le Calice de Chelles*, p. 12 et 13; broch. in-8°, extraite du t. 27 des *Mémoires de la Société imp. des Antiquaires de France*. Ce travail vraiment remarquable est plein de curieuses et savantes recherches.

Lith. C. Desavary-Dutilleux Arras

CALICE DE CHELLES

3/5.e de l'original

un fait authentique, la tradition qui attribue à sainte Bathilde le don d'un objet, non-seulement à l'usage de l'évêque de Noyon, mais encore fabriqué par lui. Frappé en outre de l'importance du monument, du Saussay en fit exécuter une gravure que l'on trouve parmi les planches trop peu nombreuses de son rare et savant ouvrage [1].

Le P. Lecointe (1668) a copié presque textuellement la *Panoplia sacerdotalis* au chapitre *de Sancto Calice*. Gérard Du Bois (1690), plus concis, suit les mêmes errements : « In monasterio habetur calix, opus sancti Eligii ex auro

[1] « Hic est quod non abs re mireris verba hæc, *Calix parvus* : Eodem enim sæculo claruit S. Eligius Noviomensis episcopus, cujus calix aureus (ab ipso confectus, nam ante præsulatum aurifaber erat ille peritissimus) in monasterii Kalensis prope Lutetiam sacrario servatur, mihique a paucis diebus traditus visendus et contrectandus, hujus est magnitudinis quæ heminam minorem exæquat : totus vero aureus et lapillis pretiosis per circuitum labri ad extra decoratus, encaustoque artificiose eliquato, infusoque coruscans. » *Panoplia sacerd.*, pars I, lib. v, *De Stola sacra*, c. VIII, p. 87. — « Sane mense junio nuper elapso, cum essem apud Kalam, antiquum et nobile virginum monasterium in diœcesi Parisiensi, mihi sacras reliquias invisenti, a virginibus sacristiæ præfectis inter alia templi cimelia, ostensus et in manus datus est ad contingendum, calix S. Eligii episcopi Noviomensis et confessoris, ipsius opera fabricatus, totus ex auro purissimo, gemmis in circuitum cuppæ in parte exteriori decoratus, atque etiam in inferiori parte. Est porro pedalis fere altitudinis, ab imo ad summum sacræ pateræ, est orificium paulo arctius quam nostrorum jam esse soleat : sed vas tamen altius et capacius, adeo ut heminam fere contineat. Quod in pignus piæ recordationis, dedit illis sacris virginibus S. Bathildis regina, insignis hujus monasterii fundatrix, cujus ipsemet S. Eligius, dum in terris viveret, præcipuus consiliarius et venerabilis in Christo pater ac doctor extiterat. Cujus etiam reginæ Clodovei II conjugis pia munificentia acceptum, sacræ illæ virgines ejusdem sancti pontificis sacrum caput possident, specioso lipsanodochio inclusum. Integrum ejus corpus sancta Bathildis eo transferre voluerat : sed divino signo prohibita, in templo quod ipsi Noviomi ædificaverat, condigno cum honore reposuit : impetrato tamen capite, quo suum ipsum monasterium, ut tanti cœlitis patrocinio muniretur, honorificavit : adjuncto ejusdem gloriosi antistitis præmemorato calice, cujus

purissimo, foris decoratus gemmis, hunc Bathildis regina olim Calensi basilicæ tradidit [1]. »

Pendant leur séjour à Chelles (30 mai 1718), Dom Martène et Dom Durand eurent entre les mains le calice de saint Éloi. « On nous fit voir aussi le calice de saint Éloy dont la coupe est d'or émaillé. Elle a près d'un demi-pied de profondeur et presqu'autant de diamètre, le pied est beaucoup plus petit. Je n'aurois pas de peine à croire que ce calice a été autrefois donné au monastère par sainte Batilde, qu'il servoit pour les jours de communion sous les deux espèces, et qu'on l'appela le calice de saint Éloy, parceque ce saint qui étoit un des directeurs de la sainte s'en servoit ordinairement. Quoy qu'il en soit, on conservoit encore autrefois la patène d'or du même calice, mais il y a plus de trois cents ans qu'on la fondit pour faire la chasse de sainte Baltilde [2]. »

L'abbé Lebeuf (1755), qui vraisemblablement n'alla pas voir le calice de Chelles, reproduit les opinions de Dom Jacques Du Breul et de Dom Martène au sujet de ce vase sacré, mais ne s'engage pas personnellement dans la question, sans émettre toutefois l'ombre d'un doute sur les faits avancés par les doctes Bénédictins [3].

ectypon, ob venerandæ antiquitatis specimen et raritatem formæ, placuit hic accurratim expressum exhibere ob pii lectoris gratiam. » *Ibid.*, lib VIII, *De Sancto Calice*, p. 199 et 200, pl. en regard.

[1] *Annales eccles. Franc.*, t III, p. 491 — *Hist. Ecclesiæ Paris.*, t. I. lib. IV. c. 6. p. 198. 2 vol. in-fol, Paris, 1690 — 1710.

[2] *Voyage litt.*, t. II, p. 4.

[3] « On voit aussi (à Chelles) un calice auquel on donne le nom de saint Eloi, soit qu'il ait été fait par lui lorsqu'il exerçait l'orfèvrerie, comme le croit Du Breul, ou qu'il lui ait servi dans les saints mystères depuis qu'il fut fait évêque. La coupe est d'or émaillé : elle a près d'un demi pied de profondeur et presqu'autant de diamètre, le pied est beaucoup plus petit. Dom Martène croit que ce calice a été donné etc. etc. » Le reste est une reproduction du *Voyage*

Parmi ces témoignages divers, tous conformes à la tradition enregistrée sur les inventaires de Chelles, deux méritent une considération spéciale, car ils émanent d'hommes savants, n'ayant pas l'habitude de traiter les choses à la légère et décrivant un objet qu'ils certifient avoir vu et touché. Le premier, du Saussay, est complètement affirmatif, et, si Dom Martène enveloppe sa pensée sous une forme plus timide, il n'en faut pas déduire que sa conviction fut moindre : l'illustre Religieux, s'adressant aux lecteurs du XVIIIe siècle, gens fort peu crédules en matière de reliques, avait besoin de ménagements, et la hardiesse lui manqua sans doute pour affronter les railleries qu'une décision positive lui eût inévitablement attirées.

D'autres preuves, tirées du mode de fabrication et des matériaux mis en œuvre, viendront plus loin corroborer les preuves écrites de l'authenticité du calice de saint Éloi; mais, avant de clore la série de ces dernières, j'en veux fournir une nouvelle que personne ne contestera. Elle date du jour néfaste où le plus précieux monument d'orfèvrerie mérovingienne, qui existât en France, sortit du sanctuaire auquel sainte Bathilde l'avait confié et alla se perdre au creuset de la Monnaie. Le 23 juin 1792, les Dames de Chelles remirent aux commissaires du district de Meaux l'argenterie inutile au culte de leur église; entre autres deux calices, dont un de vermeil, *un autre calice venant des reliquaires*, *étant de*

littéraire que Lebeuf copie textuellement dès la phrase précédente. *Hist. du dioc. de Paris*, t. VI, p. 42. *Le Theatre des antiquitez de Paris, où il est traité de la fondation des églises et des chapelles de la Cité, Université, Ville et diocèse de Paris etc. etc.*, par JACQUES DU BREUL, religieux de Saint-Germain-des Prez ; in-4°, Paris, éd. 1612, 1618, 1639. Cet auteur est mort en 1614. La première édition de son *Theatre*, qui est un bon ouvrage, est la meilleure. V. LELONG, *Bibl. hist. de la France*, n° 14526.

saint Éloi, etc., etc. Le procès-verbal de cet acte d'impiété avide et maladroite, car la valeur artistique de l'objet détruit centuplerait aujourd'hui sa valeur intrinsèque, est conservé aux archives départementales de Seine-et-Marne. Il est signé par Mesdames de Sabran, abbesse ; de La Fontaine, dépositaire et sacristine ; de Monloué (*sic*), boursière [1].

CHAPITRE II.

OBSERVATIONS SUR LA GRAVURE DU CALICE.

Malgré les curieux détails renfermés dans plusieurs des textes groupés ci-dessus, un impénétrable mystère enveloppperait toujours la forme exacte et le système décoratif du calice de Chelles, si du Saussay n'avait eu l'heureuse pensée de le vulgariser au moyen de la gravure. Par une chance unique pour ainsi dire en archéologie, l'artiste, chargé de ce travail, l'a exécuté de manière à rendre possible la restitution de l'œuvre de saint Éloi à peu près telle qu'elle sortit des mains de l'illustre orfèvre. Quelques détails sur la planche insérée dans la *Panoplia sacerdotalis*, joints à des conjectures sur les circonstances qui entourèrent son exécution, me paraissent indispensables avant d'aborder la description du calice même.

La première remarque, que m'ait suggérée un examen attentif de la gravure de du Saussay, est que son auteur anonyme n'a pas vu le calice original et n'a eu pour modèle qu'un dessin scrupuleusement exécuté, colorié avec soin,

[1] E. Grésy, *loc. cit.*, p. 17. — La boursière appartenait sans doute à la famille de Brunes de Montlouet dont un membre occupa (1754-1765) le siége épiscopal de Saint-Omer.

mais tracé par un crayon inexpérimenté. A côté d'un burin ferme qui accuse une main habile, apparaissent des fautes de perspective inadmissibles chez un homme qui aurait les notions les plus élémentaires de son art. En outre, l'objet est éclairé de face, ce qui ne permet d'en saisir qu'imparfaitement les reliefs. Je pense ne pas m'égarer trop sur le terrain des hypothèses, en avançant que le prototype de la gravure, insérée dans la *Panoplia sacerdotalis*, était dû au talent d'une religieuse de Chelles. Plusieurs recueils héraldiques et deux inventaires illustrés du trésor de la Collégiale de Maubeuge, que j'ai eus longtemps à ma disposition, sont les produits incontestables de la plume et du pinceau des chanoinesses de cette maison. Grâce à un emploi aussi intéressant des loisirs de la vie monastique, nous avons pu, M. Auguste Deschamps de Pas et moi, restituer bon nombre de pièces d'orfèvrerie aujourd'hui perdues [1]. Pourquoi les recluses de Chelles, d'aussi haute naissance, et, par contre, ayant des goûts aussi relevés que les Dames non cloîtrées de Maubeuge, n'auraient-elles pas suivi la même voie et fixé également sur le papier

[1] Ces manuscrits, qui, en 1839, faisaient partie de la bibliothèque de M. Estienne, à Maubeuge, sont maintenant la propriété de M. Bottiau, procureur impérial à Valenciennes. M. Le Glay (*Mémoire sur les bibl. publiques et partic. du Dép. du Nord.* c. VI, p. 287 et 288.) décrit ainsi les deux inventaires. « Un registre en papier grand in-4°, de 50 feuillets, ayant pour titre : *Inventoire de tous les reliquaires et joyaulx de l'église mad. ste. Audegonde.* Dans cet inventaire sont dessinés tous les reliquaires, croix, ostensoirs, calices, etc. etc., existant en l'église de Sainte-Aldegonde. Tous les dessins coloriés sont de la fin du XV$_e$ s. En regard des dessins, ou au bas, se trouvent la description, la composition et le nombre des pierres précieuses qui les ornent, et, à la plupart, le nom des donateurs. Ce registre est dans un état de dépérissement à regretter. Les couleurs sont bien conservées, mais le dessin n'est pas très-correct. — Un registre grand in-4°, en papier, de 80 feuillets, où se trouvent aussi les dessins des reliquaires et de toutes les pièces d'or et d'argent de l'église de Sainte-Aldegonde. — Le dessin le plus récent est de 1693. »

l'image des joyaux de leur église. La manière dont le graveur s'est acquitté de la tâche qui lui était dévolue vient confirmer mon assertion. Placé en regard d'un modèle où quelques incorrections ne détruisaient pas l'exactitude de l'ensemble et la minutieuse fidélité du détail, il n'a pas hésité à copier servilement ce qu'il avait devant les yeux, sans oser en corriger les fautes, de peur d'en altérer l'expression de vérité naïve. Le respect a été poussé jusqu'à étrangler à droite et à gauche, entre l'orifice de la coupe et les lignes d'encadrement, position qu'ils devaient occuper sur le dessin, la lettre CALIX S. ELIGII qu'il eût beaucoup mieux valu renvoyer à la marge inférieure. De plus, l'exemple de modestie donné par la pieuse fille auteur du dessin, le reproducteur l'a suivi, mais mû par un tout autre motif; afin de n'encourir aucune responsabilité, il n'a pas signé son œuvre [1].

Ce sentiment d'imitation porté à l'extrême a toutefois inspiré à notre chalcographe une idée ingénieuse, que l'illustrateur, également anonyme, du livre de Jean-Jacques Chifflet sur les épaves de Childéric partage peut-être seul avec lui. Frappé de l'aspect pittoresque qu'offraient les enluminures de son modèle, et pénétré sans doute de leur importance, il a employé pour les rendre un procédé en usage depuis le commencement du XVIIe siècle chez les graveurs héraldiques, c'est-à-dire un système de hachures symétriquement dispo-

[1] Il est à noter que, durant le XVIIe siècle et la première moitié du suivant, les graveurs d'archéologie ne signaient pas leurs planches quand ils n'en avaient pas eux-mêmes dessiné le modèle. Les gravures de Chifflet, Buonarotti, Aringhi, Montfaucon, des *Museum Kircherianum*, *Cortonense*, etc., etc., ne portent aucun nom. Les portraits publiés par Sanderus en manquent également, tandis que ses vues pittoresques sont signées pour la plupart. Au contraire les planches de Gori (1759), tantôt sont anonymes, tantôt sont marquées d'un monogramme; sur un certain nombre enfin, on voit réunies les signatures du graveur et du dessinateur.

sées selon la couleur à traduire. Ainsi, il a exprimé le rouge par des tailles verticales, le vert par des tailles obliques, en laissant complètement à nu les ornements blanchâtres et les portions métalliques du calice. Bien mieux, afin que l'on ne pût se méprendre sur son intention, il a eu soin de ponctuer (les points en blason signalent l'or) une large platebande qui règne autour de la monture des cabochons et qui, sans cette précaution, eût été facilement confondue avec d'autres matières voisines [1].

Sauf d'imperceptibles différences, la planche de la *Panoplia sacerdotalis* reproduit le calice de saint Éloi dans ses dimensions originales, ce qui est encore le fait d'un dessinateur novice. Du Saussay écrit que l'objet mesurait environ un pied de haut : « Est porro pedalis fere altitudinis ; » or la gravure lui donne $0^{m}26^{c}$ de hauteur. Dom Martène avance que la coupe avait près d'un demi-pied de profondeur et presqu'autant de diamètre ; je trouve également sur la planche $0^{m}17^{c}$ de profondeur et $0^{m}145^{m}$ de diamètre. En outre, du Saussay s'accorde avec les Bénédictins quant à la capacité, presqu'une hémine. L'hémine équivalant à seize onces pesant de liquide, quelque chose comme un demi-litre, il suffit d'un coup-d'œil, ou, au besoin, d'un calcul fort simple, pour s'assurer que la contenance du vase figuré correspond exactement à l'évaluation prise en face de l'objet lui-même.

[1] Toutes les verroteries rouges sont rendues par des traits verticaux dans l'*Anastasis* de Chifflet. Le tome I des *Monuments de la monarchie française* contient une copie fidèle de ces planches. — Le P. Ménestrier (*Nouvelle méthode raisonnée du blason*, Xe leçon) fait remonter au commencement du XVIIe siècle l'invention des hachures héraldiques.

CHAPITRE III.

DESCRIPTION DU CALICE.

L'identité de dimensions entre la copie et l'original étant reconnue, il devient très facile de déterminer les caractères principaux du calice de Chelles. Entièrement d'or sans alliage [1], « totus ex auro purissimo » selon du Saussay, sa hauteur totale était, comme je l'ai dit, de $0^{m}26^{c}$. Il se composait d'un gobelet tronconique clos à la base par un hémisphère godronné, d'un nœud ovoïde et d'un pied conique. Le gobelet, dont l'orifice est rabattu en bourrelet, mesure $0^{m}141^{m}$ du sommet à la naissance de l'hémisphère ; son diamètre supérieur est de $0^{m}145^{m}$; l'inférieur de $0^{m}108^{m}$. L'hémisphère a $0^{m}029^{m}$ de profondeur ; l'axe vertical du nœud, $0^{m}019^{m}$; l'axe horizontal, $0^{m}05^{c}$. Le pied a $0^{m}07^{c}$ de hauteur avec un diamètre de $0^{m}03^{c}$ sous le nœud et de $0^{m}16^{c}$ à la base [2].

La surface externe de la coupe est verticalement divisée en dix parties égales par un même nombre de filets de perles qui s'élancent du nœud et vont mourir sous le bourrelet. Chacun des trapèzes ainsi obtenus est arrêté au sommet par une plaque elliptique, tronquée aux deux bouts ($0^{m}034^{m}$, sur $0^{m}019^{m}$), chargée de cercles et de triangles et portant

[1] Il s'agit évidemment ici de l'or au ton jaune ardent, que divers auteurs nomment *obrizum* et dont l'emploi est constaté sur plusieurs ouvrages d'orfèvrerie mérovingienne. V. Anastase et Du Cange.

[2] M. Grésy (*loc. cit.*, p. 20) infère de quelques exemples cités par du Saussay, que le poids du calice de Chelles était de vingt livres environ. L'évaluation me semble exagérée ; l'orfèvrerie des Francs n'est jamais lourde, aussi je préfère attribuer à l'œuvre de saint Eloi une valeur égale à celle du *Calix imaginatus* (il pesait 10 livres) que saint Remi tira d'un vase, présent de Clovis. V. Flodoard, *Hist. eccle. Rem.* lib. I, c. 18, col. 62. c. ed. Migne.

au centre un cabochon serti ; un rectangle échiqueté (0^m 025^m sur 0^m015^m), aussi rehaussé d'un cabochon, les coupe horizontalement à la naissance de l'hémisphère. Les surfaces godronnées montrent le métal à nu ; il n'en est pas de même pour le champ compris entre les ellipses et les rectangles : un galon (0^m007^m) formé de petits rhombes disposés en feuilles de fougère le partage dans le sens vertical. Des flancs de ce galon, s'échappent à distances égales (0^m02^c) quatre baguettes métalliques en échelons (0^m001^m) qui aboutissent aux filets de perles et déterminent ainsi, à droite et à gauche, cinq petits trapèzes échiquetés [1]. Le nœud, comprimé entre deux bagues de perles, a pour tout décor une ligne de quatre bandeaux (0^m005^m de hauteur) ; deux plus courts sont échiquetés, les autres, réticulés : un petit cercle cantonné de quatre perles remplit le vide laissé entre eux. Le pied, dont la ligne de révolution est légèrement arquée, s'épanouit en gouttière contre la plate-bande tronconique (0^m012^m) qui lui sert de base. Il est orné d'un système de galons métalliques (0^m004^m de large) composés d'une spirale rampant entre deux filets droits. Ces galons se coupent de manière à tracer des losanges et des triangles. Aux points d'intersection apparaissent cinq cercles posés en croix, le central un peu moins petit (0^m005^m) que les autres (0^m003^m).

[1] Cette ornemention présenterait-elle une certaine affinité avec le calice byzantin que l'empereur Michel III envoya en don à Rome ? « Hujus temporibus Michaël, filius Theophili imperatoris, Constantinopolitanæ urbis imperator, ob amorem apostolorum misit ad beatum Petrum apostolum donum per manum Lazari monachi..... id est Evangelium de auro purissimo cum diversis lapidibus pretiosis : calicem vero similiter de auro et lapidibus circumdatum, reticulo pendente de gemmis albis pretiosis miræ pulchitudinis decoratum. » Anastase, *Benedictus* III, n° 574, éd. Migne, t. II, p. 1354. Il me semble que par *reticulum pendens* on pourrait entendre un réseau d'émail ou de cristal formant relief sur la coupe.

L'aspect général du calice de Chelles milite dès l'abord en faveur de son antiquité. Par la forme, il est presque identique au calice que tient le sous-diacre figuré sur les miniatures du *Sacramentaire* d'Autun (IXe siècle) ; il se rapproche beaucoup du calice de saint Ludger (VIIIe siècle) ; aux anses près, il ne diffère pas essentiellement du vase de Gourdon (VIe siècle) [1]. Les vastes proportions de la coupe ne sont pas moins concluantes ; elles font remonter l'objet aux temps où la communion sous les deux espèces était habituellement pratiquée. Je ne crois pas toutefois qu'il appartienne à la catégorie des *calices ministeriales* dans lesquels on mélangeait une petite quantité du précieux sang de N.-S. avec le reste du vin des oblations, pour le présenter au peuple. Ceux-ci, très-lourds et très-grands, devaient être munis d'anses afin que les diacres pussent les porter plus aisément. A mon sens, le calice de Chelles est un calice de consécration, *calix sanctus,* dont l'évêque faisait usage lorsque le clergé entier communiait à sa messe épiscopale, coutume dont je n'ai plus trouvé trace dans les *Ordo* postérieurs au VIIIe siècle [2].

Les preuves d'antiquité, tirées de l'ornementation, ne sont pas moins décisives. Aucun détail que l'on ne rencontre sur des monuments authentiques de l'époque mérovingienne. Les perles métalliques en relief apparaissent sur le vase de Gourdon, deux des couronnes de Guarrazar, une petite châsse

[1] *Voy. litt.*, t. I, part. I, p. 153 ; t. II, p. 233 et 234. Saint Ludger, évêque de Munster, fonda vers 796 l'abbaye de Verden. C'est là que Dom Martène vit son calice qu'il a fait graver grandeur de l'original. Ce vase sacré n'a que 0^m12^c de haut. — De Caumont, *Abécédaire d'arch.*, 1851, p. 53, grav.

[2] V. *De Ant. Eccl. rit.*, lib. I, c. IV, art. VI, XI et X, XI. *Panoplia sacerd.*, pars I, lib. VIII, art. II, 1 et 2, p. 221 et 223. *Mus. Ital.*, t. II, p. 68 et 75. — Aujourd'hui l'évêque ne donne plus la communion au clergé assistant que le jour du jeudi-saint.

récemment découverte par M. le comte Ferdinand de Lasteyrie dans le trésor de Saint-Maurice-en-Valais, une amulette de la collection de M. Albert Le Grand à Saint-Omer (je reparlerai tout à l'heure de ces deux derniers objets), enfin sur divers bijoux franks ou anglo-saxons mis en lumière par MM. Henri Baudot, l'abbé Cochet et Roach Smith. Or, le trait du burin et l'analogie veulent ici que les perles du calice de Chelles aient été métalliques et non fines [1]. Les feuilles de fougère, les triangles, les cercles, les losanges, l'échiqueté, couvrent à profusion les épaves de Childéric, les armes de Pouan, les garnitures du vase de saint Martin, à Saint-Maurice-en-Valais, la couronne de Reccesvinthe, au Musée de Cluny, la couverture de l'évangéliaire de Théodelinde, à Monza, un reliquaire du trésor de Conques, plus une foule d'objets dont l'énumération serait trop longue [2]; monu-

[1] F de Lasteyrie, *Description du trésor de Guarrazar*, pl. I et pl. II, fig. 1. — *Mémoire sur les sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne, découvertes en Bourgogne*, pl. VI, 1, VII, 3, 4 et 5, VIII, 4, IX, 1 et 11, XI, de 1 à 7 et 20, XII, 2, 3, 5 et 6, XIV, 9; in-4, Dijon, 1860, magnifique volume orné de 29 chromolithographies.—*La Normandie souterraine*, ouvrage épuisé, que son auteur devrait bien rééditer avec luxe et par souscription. — *Catalogue of the museum of London antiquities*, p. 105 et 106, fig. — *Inventorium sepulchrale*, pl. IV, 10, 12, 20 et 23, XI, 7, 22 et 24. — Outre les perles métalliques, le reliquaire de Saint-Maurice offre l'exemple d'une décoration en perles fines; elles sont enchassées dans des bates fort apparentes sur le dessin de M. de Lasteyrie; la gravure du calice n'exprime rien d'analogue.

[2] Chifflet, *Anastasis Childerici I.* — Cochet, *le Tombeau de Childéric.* — Peigné-Delacourt, *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila*, pl. 1 à 4. — Blavignac, *Hist. de l'archit. sacrée dans les anciens évêchés de Genève, Lausaune et Sion*, pl. XIV, et atlas, pl. XXVI, fig. 15. — De Lasteyrie, *loc. cit.*, pl. 1. — Frisi, *Memorie storiche di Monza*, t. III, pl. XIV. Bock, *Kleinodien des heiligen rômischen Reichen deutscher Nation, etc.*, pl. XXXIV ; grand in-fol., Vienne, imprimerie impériale, ouvrage non terminé. — Darcel, *Trésor de Conques*, ap. Didron, *Ann. arch.*, t. XX, pl. à la p. 270

ments appartenant tous à la période historique où vécut saint Eloi. Quant aux cabochons, des pierres analogues, serties de la même manière, rehaussent ou rehaussaient le vase de saint Martin, le reliquaire de Conques et un curieux bijou mérovingien du cabinet des antiques, à la Bibliothèque impériale de Paris [1]. Sur le vase, l'émeraude alternant avec le saphir dans des conditions qui rappellent l'agencement du calice de Chelles, on a le droit de supposer que ce dernier était orné de pierres bleues ou de cristal de roche. Le grenat, l'améthyste et l'émeraude n'y sont guère admissibles, leur emploi eût occasionné un pléonasme de couleurs.

Reste maintenant à traiter un point de la plus haute importance ; à savoir, rechercher la nature des matières rouges, vertes et blanches appliquées sur la coupe, le nœud et le pied. Il n'est pas impossible d'y parvenir en se rendant compte des procédés employés par l'orfèvre. L'étude simultanée de la planche et de quelques pièces originales des temps mérovingiens m'a, je crois, mis en mesure d'élucider la question.

Après avoir façonné au marteau les lames d'or qui forment la coupe, l'orfèvre a arrêté ses grandes divisions en soudant les perles à l'aide du chalumeau [2] ; puis, par un moyen semblable, il a fixé sur l'étendue de chacun des compartiments obtenus une armature faite de minces baguettes métalliques,

et grav. sur bois p. 271. — Baudot, *loc. cit.*, pl. xii, xiii et xxvii. — *Inventor. sépulchrale*, pl. i à iv. — *Collectanea antiqua*, t. ii, part. vi, pl. xxxvii, fig. 1, 2, 4 et 5.

[1] Blavignac, *loc. cit.*, p. 154 et 155. — Ce bijou sur lequel je reviendrai plus au long a été publié dans la *Revue archéol.*, t. xiv, pl. 313, et le *Tombeau de Childeric*, p. 376.

[2] Sur les anses du vase de Gourdon, les perles sont ciselées; on le comprend facilement puisque l'ouvrier avait à sa disposition une masse de métal suffisante. Au contraire, les couronnes de Guarrazar, la châsse de Saint-Maurice et l'amulette de Saint-Omer sont ornées de perles soudées au cha-

armature qui comprend la bordure des filets de perles, l'ellipse tronquée, le rectangle, la monture des cabochons, le galon, les cloisons intérieures de ces ornements, enfin les échelons horizontaux qui coupent à intervalles réguliers la surface échiquetée. Ce système détermine sur la carcasse un relief parfaitement appréciable ; le graveur l'a rendu d'une manière sensible et la saillie des perles permet de l'évaluer à $0^{m}003^{m}$ environ. A mon avis, les autres bandes d'or, figurant un échiquier et placées en contrebas des parties que je viens d'énumérer, complétaient l'armature [1].

Je ne m'occuperai d'abord que de la substance rouge incluse dans les alvéoles de la décoration en relief. Etait-ce de l'émail, du grenat ou du verre ? De l'émail ? Mais il ne pouvait être que cloisonné puisque le champlevé se pratique en creusant le métal. Or, il n'existe aucun spécimen d'émail cloisonné des temps mérovingiens [2]. Etait-ce du grenat ? Il est certain

lumeau vu la ténuité de la lame qui les supporte. On ne peut raisonnablement attribuer au calice de Chelles une épaisseur plus forte que celle du plateau de Gourdon ($0^{m}0015$ environ), épaisseur qui ne permettrait pas d'y modeler des reliefs de 2 à 3 millimètres.

[1] Il existe au cabinet des antiques de la Bibliothèque Impériale, à Paris, un curieux spécimen de ce genre d'armature. C'est un réseau d'or cloisonnant des verroteries et des cabochons. L'objet a $0^{m}10^{c}$ en carré et les lames d'or qui le déterminent présentent l'énorme épaisseur de $0^{m}01^{c}$ dans le sens de la profondeur. La plaque de fond et la boîte qui l'encadrait ont disparu, un rang entier des alvéoles de la bordure a été brisé : aussi tous les cabochons et nombre de verres font-ils défaut. M. Vallet de Viriville qui, le premier, a publié ce bijou, y reconnaît un ornement que les chefs mérovingiens plaçaient sur leur poitrine, *pectorale*. Je partage entièrement ici l'opinion de mon érudit collègue. V. *Revue archéol.*, t. XIV, p. 287 et pl. 313.

[2] On ne cite que deux anciens émaux cloisonnés, dont l'origine occidentale ait été acceptée par quelques savants ; aucun n'est antérieur au troisième quart du IXe siècle. Le premier, conservé dans l'Ashmolean Museum d'Oxford, est connu sous le nom de bijou d'Alfred à cause des mots AELFRED MEC HEHT GEVVRCAN (Alfred ordonna que je fusse fait), tracés sur l'épaisseur de

que cette pierre précieuse, taillée en table, admirablement polie sur les deux faces et coupée à la meule qui lui donnait le contour du dessin qu'elle devait former, était employée par les orfèvres franks et burgundes : M. Henri Baudot et M. Peigné-Delacourt en signalent divers exemples. J'ai aussi constaté moi-même sur quelques bijoux mérovingiens du Musée d'Arras la présence d'une gemme violet pâle, travaillée ainsi qu'il vient d'être dit, inattaquable à la lime, à cassure plus friable que le grenat, et acquérant une belle couleur rouge foncé par son application sur un mince paillon d'or gauffré. Je ferai toutefois observer que les exemples précités sont de faibles dimensions et que le grenat ou l'améthyste y apparaissent en général à l'état isolé. Il est rare que ces pierres forment une ornementation continue et la fibule anglo-saxonne, trouvée à Kingston, en fournit le modèle le plus étendu que je connaisse. Cette fibule circulaire (0^m 081^m de diamètre) est en or ; sa surface est entièrement couverte d'un capricieux et charmant treillis de cloisons dont les alvéoles incrustent à froid des verroteries rouges de deux tons différents et des pâtes vitreuses opaques, colorées en blanc ou en bleu ; d'autres compartiments encadrent des torsades en filigrane. M. Roach Smith donne aux substances

la pièce. Selon M. J. Labarte, l'inscription a fort bien pu y être gravée après l'acquisition que le roi anglo-saxon (871-901) en aurait faite d'un marchand venu de l'Orient. Le second, qui appartient au musée des antiquités de Londres, est un médaillon trouvé en 1840 dans Thames-Street, en face de Dowgate-Hill (Londres). M. de Laborde, tout en admettant que l'encadrement du bijou a pu être exécuté en Angleterre, au IXe siècle, par des ouvriers qu'Alfred ramena de Rome, affirme que l'émail est byzantin et du XIe siècle. V. *Journal arch. de Londres*, t. II, p. 164, art. de M. Alb. Way. — *Rech. sur la peinture en émail*, p. 38. — *Catal. of the Museum of London antiq.*, p. 104, n° 553, grav. — *Notice des émaux, etc., du musée du Louvre*, p. 99. Paris, De Mourgues frères, 1857.

rouges le nom de grenats, aux bleues, celui de turquoises; des blanches, il fait de la nacre de perles. N'ayant point vu l'objet, l'autorité me manque pour résoudre la question, mais l'étude de la planche enluminée que j'ai sous les yeux me porte à croire que les quatre grandes losanges rouge violacé, posées en sautoir, sont seules des grenats ; les parties teintées en pourpre clair doivent être du verre translucide. Quelle que soit, en effet, l'habileté des ouvriers barbares, il est permis de douter qu'ils aient laminé, puis découpé en fragments tenus et variés, une aussi notable quantité de pierre dure et coûteuse. Si le doute peut déjà se manifester ici, à plus forte raison l'admettra-t-on au sujet du calice de Chelles dont les proportions étaient autrement considérables [1].

L'émail et le grenat écartés, reste le verre rouge translucide. Les exemples en sont nombreux. Les armes de Childéric et de Pouan, le vase de saint Martin, les couronnes de Reccesvinthe et de Suintila ou Sunitila, les reliquaires de Conques et de Saint-Maurice, le fermoir de bourse d'Enver-

[1] *Mémoire sur les sépul. des Barbares, etc.*, p. 32, 40 et s.; pl. IV, V et VI (fer); XI, fig. 8 à 16 (bronze); XII, fig. 1 à 3, 5 à 9; XIII, fig. 1 à 3, 6 à 9, 13 et 14; XXVI, fig. 2, 4, 5, 7 à 11 et 13 (or et argent). — *Rech. sur lieu de la bat. d'Attila*, p. 3. pl. I, n° 4. — Ces bijoux consistent en deux griffons, une paire de boucles d'oreille et une petite fibule ovale dont les découpures présentent un dessin fréquemment employé sur la fibule de Kingston. Ils ont été découverts à Lens, en 1842, avec d'autres objets également conservés au musée d'Arras. — *Invent. sepulch.*, Introd., p. XX et pl. I. — On connaît deux espèces de grenat; l'un d'Orient, dit syrien ou surien, est le plus recherché pour sa couleur rouge jaunâtre, tempérée, dit Pline, par un agréable violet semblable à celui de l'améthyste orientale. L'autre, qui vient de Bohême et en porte le nom, est d'un rouge pourpre foncé un peu noirâtre. Le grenat, dit Millin, auquel j'emprunte ces détails, est difficile à polir. Les anciens ont employé pour leurs anneaux des grenats gravés et non gravés. *Dict. des Beaux-Arts*, t. I. M. Baudot a reconnu la présence du grenat syrien sur divers bijoux de sa collection (*loc. cit.*, p. 40). Les pierres du musée d'Arras ont plutôt la couleur du grenat de Bohême.

meu, le *pectorale* du Cabinet des antiques, très-probablement enfin la couverture de l'évangéliaire de Monza, objets dont, pour la plupart, j'ai signalé l'analogie décorative avec le calice de Chelles, sont ornés de verroteries rouges cloisonnées d'or, c'est-à-dire posées dans des alvéoles où elles ne sont retenues que par un léger rabattu du métal opéré par la pression du brunissoir ou d'un instrument approximatif, en sorte que bâtes et joyaux se trouvent sur le même plan. Chaque fois que le burin a dû exprimer un travail de ce genre, il a employé pour le rendre des moyens pareils à ceux mis en œuvre par le graveur de du Saussay [1].

De rapports aussi nettement établis, il faut conclure sans hésiter que la décoration rouge du calice de Chelles était en verre. Peu importerait du reste qu'elle fût en grenat puisque les deux substances, montées en *serticlos*, ont une telle identité d'aspect qu'un recours aux hommes du métier devient indispensable pour les distinguer l'une de l'autre.

Les opinions que je viens d'exposer, M. Grésy les avait déjà émises avec un peu moins de développements. Elles n'ont pas alors rencontré de contradicteurs sérieux, aussi la question me semble complètement résolue et je ne m'y arrêterai pas davantage.

Si l'archéologie peut admettre sans conteste la présence des verroteries rouges incrustées à froid sur le calice de saint Éloi, une incertitude profonde enveloppe la nature de l'échi-

[1] La couronne de Suintila, conservée au Musée de Madrid, provient de Fuente de Guarrazar comme les couronnes du Musée de Cluny. V. *El Museo universal*, 9 de junio 1861, p. 178 et 180; *l'Illustration*, art. de M. Alfred Darcel. — Le fermoir de bourse, trouvé à Envermeu en 1855, a le même aspect que les armes de Childéric. Seulement les cloisons métalliques du premier reposent sur une planchette de bois au lieu d'une lame d'or ou de bronze. V. Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, etc.* p. 185 et 268 ; *le Tombeau de Childéric*. p. 317, fig.

quier blanc et vert qui revêt d'autres parties de la coupe. Cet échiquier apparaît en contrebas des cloisons saillantes de l'armature; elles l'encadrent et le dominent de $0^{m}001^{m}$ au moins. Les cases peuvent donc avoir été creusées dans la lame d'or même et remplies ensuite d'émail, c'est-à-dire d'un silicate alcalin, coloré par des oxides métalliques et que l'action du feu a rendu adhérent à la surface du vase. Elles ont pu aussi être déterminées par un cloisonnage indépendant, sertissant des émaux ou des verroteries à froid, et, reculé sur un arrière-plan pour servir de repoussoir à la décoration en relief. Ici règne une obscurité si grande que des arguments *a posteriori,* analogies ou hypothèses, fournissent seuls les moyens d'y introduire une lumière, bien faible hélas! Je vais néanmoins tenter de soulever un coin du voile en posant les questions suivantes : Les Barbares envahisseurs de l'Empire Romain ont-ils pratiqué l'émaillerie? Quels procédés ont-ils employés? L'application d'émaux sur le calice de Chelles est-elle matériellement admissible?

MM. de Laborde et J. Labarte ont retracé, chacun à son point de vue, l'historique des origines de l'émaillerie; je décline toute compétence pour prononcer entre ces deux savants, mais de leurs écrits comme des monuments répandus dans nos Musées, il ressort que l'art de fixer à chaud les silicates alcalins sur des plaques métalliques était connu des Gaulois. « Les Romains, dit M. de Laborde, trouvèrent donc ce procédé en pratique usuelle dans les parties occidentales et septentrionales de leur immense empire, ils l'adoptèrent et le perfectionnèrent sans doute; mais il est difficile d'en établir la preuve, parce que les tombeaux sont rarement fouillés avec assez d'intelligence pour qu'on puisse déterminer bien positivement ce qui appartient à la civilisation romaine ou ce qui revient à la civilisation locale. Il est un fait certain,

cependant : c'est qu'on trouve confondues dans les Musées, comme provenant des mêmes tombeaux, des fibules ornées de verres et de pâtes de verre incrustées à froid dans le métal, en même temps que des fibules bien positivement émaillées [1] ». Les reproches, adressés par l'illustre archéologue à la négligence des explorateurs, étaient peut-être mérités à l'époque où il écrivait ce qu'on vient de lire ; mais aujourd'hui, quand même on ne suivrait pas des guides aussi habiles et aussi judicieux que MM. l'abbé Cochet, Henri Baudot en France, et tant d'autres en Allemagne comme en Angleterre, il règne, entre l'art des envahisseurs germains de la Gaule au Ve siècle et l'art du peuple dépossédé, d'assez notables différences pour que l'on puisse distinguer les objets purement franks ou burgundes des productions gallo-romaines. Or, les fouilles opérées dans les cimetières mérovingiens et anglo-saxons, ont-elles amené la découverte de bijoux émaillés au feu dont l'origine barbare soit nettement constatée ? J'opinerai pour la négative. D'abord, le livre de M. Baudot et les publications de M. Roach Smith ne mentionnent aucun émail véritable ; ensuite, si M. l'abbé Cochet en a rencontré quelques spécimens dans les tombes frankes de la Normandie, il est facile d'apprécier leur provenance industrielle et d'expliquer comment on les a trouvés là. Ces spécimens, sauf erreur, sont au nombre de huit ; je vais les détailler successivement [2].

Le premier et le plus curieux, est un ornement circulaire en argent dont le centre est occupé par deux plaques de

[1] *Notice etc.*, p. 27.

[2] J'ai demandé par lettres à MM. Cochet et Baudot quelques éclaircissements. Les réponses catégoriques de ces deux savants confirment en tous points ce qu'ils ont avancé dans leurs livres.

verre superposées, l'une blanche, l'autre violette. Cette dernière, seule visible au dehors, contient une petite feuille de vigne admirablement dessinée ; les contours et les nervures sont tracés par de légères cloisons en or ; l'émail, du plus beau vert, a été mis en fusion dans le champ violet préalablement évidé.

Ce bijou, archétype des émaux cloisonnés, n'est ni barbare, ni même gallo-romain ; M. de Laborde le reconnaît pour un antique, et appuie son allégation de preuves très-concluantes. Le second est une fibule hexagone qui mesure plus de $0^{m}02^{c}$ en tous sens, chaque côté a $0^{m}01^{c}$; elle est en bronze ; au centre est ménagé un petit cercle de métal dont l'émail a disparu ; le reste du champ est couvert par un émail bleu d'azur dans lequel on a incrusté à chaud six œillets blancs et rouges. M. Cochet pense que ce bijou appartient à l'art romain. Les six autres sont également des fibules qui furent jadis émaillées. Trois d'entre elles comportent des croix et proviennent évidemment d'ateliers chrétiens, mais à part cette spécialité, leur ornementation à toutes, présente trop de similitude avec la fibule bleue pour qu'il soit possible de leur attribuer une origine différente. La découverte d'objets émaillés dans les cimetières franks n'a rien qui doive surprendre. A supposer que l'art de l'émaillerie sommeillât ou fût perdu quand les Barbares envahirent la Gaule, il existait certainement dans les habitations romaines un grand nombre de bijoux émaillés. La conquête implique le pillage : des nations très-civilisées le reconnaissent aujourd'hui en fait, sinon en droit ; séduits par les couleurs éclatantes des émaux qui leur tombaient sous la main, les vainqueurs s'en parèrent à l'instar des vaincus, et ces dépouilles opimes, conservées de père en fils, puis successivement inhumées avec ceux qui les avaient obtenues par force ou par héritage, ont

permis à un savant de proclamer la fréquence de l'émail dans nos sépultures du Ve au VIIe siècle [1].

Non seulement les Barbares admirèrent les ouvrages émaillés par le peuple qu'ils venaient de soumettre, mais encore, dès qu'ils eurent acquis un peu de stabilité sur le sol romain, ils cherchèrent à imiter ce genre de travail. La bijouterie ornée de verroteries ou de grenats, bijouterie dont la nationalité n'est plus un problème, est une copie évidente des émaux incrustés dans le verre avec encadrement d'or, ou peut-être, des émaux cloisonnés de l'Orient [2]. On n'en resta pas là. Les Gaulois et sans doute les Romains excellaient dans l'art de faire pénétrer à l'intérieur du verre ou des pâtes vitreuses, d'autres émaux que l'on y fixait au moyen du calorique, émaux qui formaient à la surface de l'objet ainsi traité des dessins de couleurs variées. La grande fibule ronde du Cabinet des antiques, d'autres fibules conservées au Louvre, présentent une ornementation de cette nature. Elle a été obtenue, MM. de Laborde et Labarte s'accordent pour le dire, en employant le procédé suivant. Après le refroidissement d'un premier émail qui avait rempli les compartiments fouillés dans le métal, l'orfèvre creusait cet émail à l'aide de la roue et des instruments propres à la taille et à la gravure des pierres précieuses ; dans les cuves ainsi pratiquées il introduisait un second émail de nuance différente que la fusion produite

[1] *La Normandie sout.*, p. 269, 364, 365 ; pl. VII, 29, 30, 31. 50 ; XI, 24, 27 ; XII, 3. — De Laborde, *loc, cit.*, p. 95.

[2] M. de Laborde (*loc. cit.*, p. 28) ne croit pas que les bijoux en verroteries cloisonnées remontent plus haut que le VIIe siècle ; on peut lui opposer les armes de Childéric (481) et celles de Pouan. M Labarte (*Rech. sur la peint. en émail*, p. 99) n'admet pas que l'épée de Childéric ait pu être fabriquée dans les états d'un chef de tribu frank. Il faut alors nier les découvertes de MM. Cochet, Baudot et Roach Smith qui établissent une distinction si tranchée entre l'art romain et l'art barbare.

à l'aide du feu faisait adhérer à l'ancien sans les mélanger ensemble : parfois une nouvelle opération incrustait un troisième émail [1]. Les conquérants barbares du Ve siècle ont pu exécuter un semblable travail sur des verroteries sphéroïdales et cylindriques ; colliers, bracelets, pièces isolées, le tout en pâtes vitreuses ou verres guillochés, ne manquent pas dans les sépultures frankes et anglo-saxonnes [2]. Le caractère de ces objets n'étant pas assez tranché, il est peu facile de décider s'ils appartiennent à l'industrie des vaincus ou des vainqueurs ; mais le cas fut différent lorsqu'il s'agit de confectionner par les mêmes procédés des émaux sur métal. Ici deux monuments viennent prouver l'impuissance des orfèvres de race septentrionale à fabriquer de telles œuvres. Les explorations d'Envermeu ont procuré à M. l'abbé Cochet un bouton circulaire en bronze dont le diamètre est de $0^{m}036^{m}$; la surface évidée comporte trois cercles concentriques en relief qui cloisonnent une série variée d'ornements pareils à ceux qui décorent les fibules gauloises précitées.

Or, ces ornements ne sont pas en émail appliqué au feu, ils sont formés de petits cubes de verre tellement microscopiques, qu'ils ne peuvent être distingués qu'à l'aide de la loupe. M. Roach Smith, qui a publié le bouton d'Envermeu,

[1] J. Labarte, *loc. cit.*, pl. B n° 1, fibule gauloise en bronze, (n° 4943 de l'invent. du Cabinet des antiques) cercles et échiquetés ; n°s 2, 3 et 4, fibules, formes et dessins variés, Louvre, coll. Durand, 3435, 3403, 3486 ; p. 49. — De Laborde, *loc. cit.*, p. 30. Cet auteur cite les seize fibules émaillées du Louvre, il donne les formes, les dimensions et les couleurs de quelques-unes. Toutes sont en bronze ; le n° 3450 présente des œillets bleu turquoise et noir sur champ rouge orangé opaque ; les émaux rouge, noir et jaune du n° 3512 sont disposés en échiquier.

[2] V. *Normandie sout.*, pl. VII, fig. 38 et passim : *Sépultures gauloises etc.*, p. 64, 65, 115, 135, 136, 188, 196, 424. *Mémoires sur les sépult. des Barbares etc.*, pl. XVI, XVII et passim. *Inventorium sepul.*, pl. V. et passim.

grossi et sous trois aspects différents, y reconnaît l'ouvrage d'un mosaïste; M. Cochet, que j'ai cru devoir consulter particulièrement, me répond de Rouen où il a l'objet sous les yeux : « Quant au bouton, pl. XV, fig. 4, est-ce émail, est-ce mosaïque? Je ne sais. C'est si fin. Ce bouton a $0^{m}036^{m}$ de diamètre; il présente trois cercles de bronze remplis de dessins coloriés. C'est, je crois, une mosaïque faite de petits cubes de verre ou d'émail incrusté dans un mastic comme les bijoux fabriqués aujourd'hui à Rome. » Les fouilles de Sibertswold Down (Angleterre, 9 août 1773) ont mis au jour une *bulla* (médaillon destiné à être suspendu au col) ovale avec bélière. Elle est en or et sa bordure, rehaussée d'une torsade, encadre une ellipse d'argent qui cloisonne de petits rectangles en verroteries rouges, blanches et vertes, le vert en minorité. Le champ compris dans l'intérieur de cette ellipse est échiqueté de quatre traits ($0^{m}001^{m}$ d'épaisseur); chacun des carrés ainsi obtenus ($0^{m}004^{m}$ de côté) renferme lui-même un petit damier de seize cases; ces damiers sont alternativement bleu et violet, bleu et blanc, blanc et vert. Aux dimensions près, l'analogie extérieure avec la grande fibule du Cabinet des antiques est frappante, mais le métier diffère beaucoup. Le Révérend Bryan Faussett y a vu une espèce de mosaïque; M. Roach Smith, plus versé que son devancier dans la technique, dit positivement que c'est une mosaïque ou minutieux ouvrage de marqueterie, et il renvoye son lecteur au bouton d'Envermeu [1]. Que conclure de là, si-

[1] *La Normandie sout.*, p. 367, pl. XV, fig. 4. Lettre du 21 janvier 1864. *Collectanea antiqua*. t. III, pl. 35. — *Invent. sepul.*, p. 131 : « Another, being a kind of mosaic, or chequer-work, with a border of small garnets set in gold. » *Ibid.*, *Introduction*, p. XXV : « And these are surpassed by the mosaic or minute tessellated work of fig. 7. which is of great rarity. It may be compared with the circular stud found by the Abbé Cochet with Frankish remains in the valley of the Eaulne, etc. » *Ibid.*, pl. IV, fig. 7.

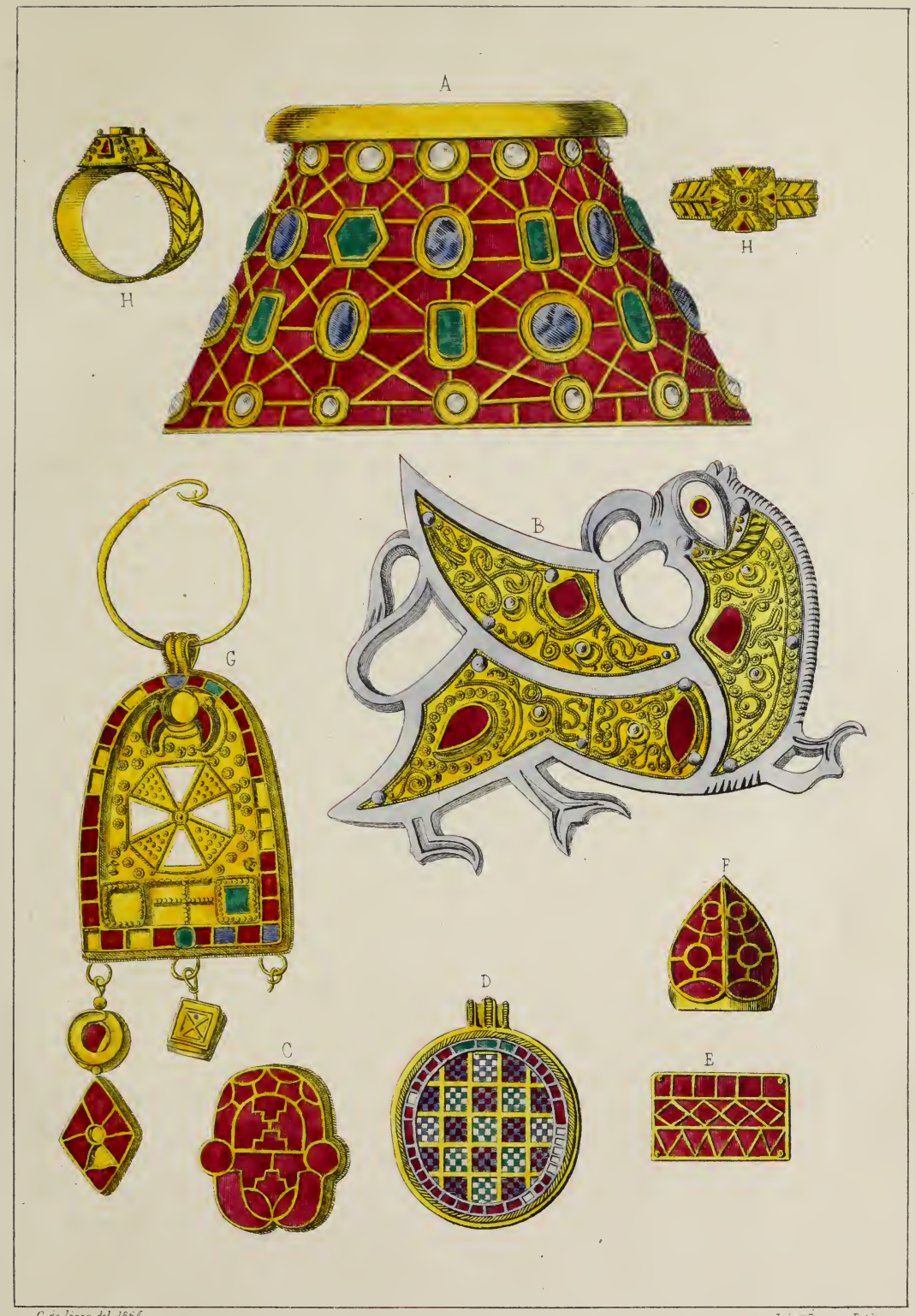

C. de Linas del. 1864 Lith. Decavary-Dutilleux

A. Pied du vase de Saint Martin, B. Agrafe (Musée d'Arras) C. Fibule (ibid.), D. Bulla de Sibertswold
E.F. Détails des armes de Pouan, G. Amulette mérovingienne (Collection Le Grand), H.H. Bague id. (ibid.)

non que les Barbares n'ont pas su ou pu mettre en pratique les secrets de l'élégante émaillerie gallo-romaine.

Un autre fait vient corroborer mes conclusions ; les Barbares ont réellement fabriqué une émaillerie grossière. Quelques recherches en fourniraient certainement plusieurs exemples ; je me contente de ceux que j'ai sous la main. Parmi les bijoux, exhumés à Lens en 1842 et déposés au Musée d'Arras, se trouvent deux grandes agrafes figurant des griffons. Ces animaux, copie évidente d'un modèle oriental, sont découpés dans une plaque d'argent épaisse de $0^{m}003^{m}$; le corps et les ailes ont été évidés puis recouverts de lames d'or fixées à l'aide de clous rivés, et chargées de filigranes et de perles métalliques ; des pâtes vitreuses blanc-opaque et des lames de grenat, montées en serticles dans des bâtes surhaussées de $0^{m}002^{m}$, sont réparties à la surface. Le détail de la tête a été obtenu en creusant dans l'argent une grande cavité pyriforme, remplie ensuite de la même pâte vitreuse blanc-opaque, cette fois rendue adhérente au métal par la fusion ; la rupture de l'une des têtes en offre la preuve. L'œil est marqué par un petit grenat rond, cloisonné d'or et incrusté dans un trou pratiqué à froid. J'ai également rencontré ce genre de travail sur un *pectorale* mérovingien en bronze du Musée de Cluny [1]. Mais, je le répète, quoiqu'il y ait là de véritables émaux champlevés, leur grossièreté, leur manque de poli et leur blanc uniforme, égayé par la verroterie rouge, prouvent clairement que si l'art de l'émaillerie existait chez les Francs, il y existait à l'état d'enfance.

[1] Je n'ai malheureusement pas relevé le n° de cette pièce qui, par le dessin et la matière seuls, diffère du *pectorale* conservé au Cabinet des antiques ; je suis convaincu que leur usage était le même. Si j'ai bonne mémoire, l'ornement du Musée de Cluny y a été déposé par M. de Saulcy ; les petits grenats manquent à diverses places, mais il est resté assez de cloisons et de paillons pour que l'on puisse apprécier la nature du travail.

Un cas très-curieux d'émaillerie, signalé par M. le comte Ferdinand de Lasteyrie, doit trouver ici sa place. Il s'agit d'une petite châsse fort ancienne, découverte dans le trésor de Saint-Maurice-en-Valais par l'éminent historien de la peinture sur verre. Une admirable aquarelle de ce monument m'a été généreusement communiquée, mais l'auteur ayant l'intention de publier et de décrire sa trouvaille, je ne puis en parler qu'avec une excessive réserve. L'objet est en or; trois côtés présentent des verroteries cloisonnées, rehaussées de perles fines et de camées; le quatrième est en métal pur. Une crête formée d'un prisme massif de bronze doré couronne l'ensemble. La surface de cette crête est découpée en réseau dont les mailles bizarres et irrégulières sont remplies d'émaux opaques, blanc, bleu-clair et vert-pâle. On ne peut reconnaître sur le reliquaire aucune trace de restauration, car le cloisonnage des faces et le champlevé de la crête offrent le même genre de dessin; mais une telle différence règne entre cette ornementation tourmentée et la régularité géométrique, empruntée à Rome ou à Byzance par les orfèvres barbares, qu'en dépit des noms septentrionaux, Teuderic, Nordoalaus, Rhilindis, Undiho, Ello, inscrits sur le métal[1], il serait peut-être téméraire d'attribuer la châsse de Saint-Maurice à une époque aussi reculée que le calice de Chelles. J'accepte néanmoins cette attribution; que prouve-t-elle, en fin de compte. Parce qu'il s'est rencontré dans un coin de la Suisse une œuvre exceptionnelle dont les imperfections trahissent une technique à l'agonie ou en voie de renaissance, faut-il en conclure que l'émaillerie était pratiquée au VIIe siècle dans le Nord et l'Occident des Gaules? L'absence de tout émail véritable sur les bijoux mérovingiens en or que nous possé-

[1] *Description du trésor de Guarrazar*, p. 30.

dons, les rares et grossiers essais sur bronze ou argent que je viens de signaler, défendent de le supposer. J'insisterai sur un autre point. Comme les ouvrages gaulois et gallo-romains, la crête du reliquaire de Saint-Maurice a le bronze pour excipient de son émail. Il faut remonter jusqu'au IXe siècle pour trouver des émaux champlevés sur or; on en cite deux exemples, les anneaux d'Ethelwulf, roi de Wessex, et d'Ahlstan, évêque de Sherburn [1]. Mais outre que ces bijoux sont de dimensions fort exiguës, ils ont été ciselés dans une masse métallique assez résistante pour que la taille d'épargne y fût aisément opérée. L'orfèvrerie mérovingienne, au contraire, se fait remarquer par la ténuité des lames d'or qu'elle emploie. Il serait invraisemblable de supposer au calice de Chelles plus d'épaisseur qu'au vase et au plateau de Gourdon ($0^{m}0015^{d}$ environ); or, on n'a pas émaillé ces derniers qui

[1] « Ethelwulf vivait en 836 et mourût en 857; son anneau a passé au British Museum. Je l'ai examiné avec soin : c'est une taille d'épargne garnie d'un émail bleu noir, solidement incorporé au métal par la fusion. Le caractère du dessin et les ornements sont saxons, et il me paraît inutile de construire des généalogies, comme on l'a fait en Angleterre, pour établir que cet anneau a été exécuté en France. Un orfèvre saxon pouvait très bien s'acquitter de cette mince besogne. » De Laborde, *loc. cit.*, p. 32. Ahlstan mourut en 867; M. Samuel Pegge a décrit son anneau et en a donné le dessin. *Archæologia*, t. IV, p. 47. V. aussi J. Labarte, *loc. cit.*, p. 50 et 51. — Du Saussay mentionne un anneau trouvé, à l'abbaye de Jouarre, dans la tombe de saint Agilbert (670) avec les autres *pontificalia* de cet évêque de Paris. « Inter quæ anulus ejus pontificalis erat, aureus, pretioso at non diaphano sed opaco lapide (une agate intaille représentant saint Jérôme aux pieds d'un crucifix) instructus,... Encausto anulus in superiori parte circuli decoratur, eminetque e medio ejus vasculum falcatis quasi unguiculis evectum, quibus ipsa gemma stringitur, adeoque exquisito artificio fabrefactum opus est, ut vix elegantiori forma confectum aliud proferri possit. Contrectavi illum ipsum anulum manibus meis. » *Panoplia episc*, lib. III, p. 183. J'ai placé cette citation en note, parce que je discuterai tout-à-l'heure les appréciations de l'évêque de Toul en matière d'émail.

sont décorés de verroteries cloisonnées ou montées en serticlos. Les procédés de la taille d'épargne auraient été usités alors qu'on ne les eût certes pas mis à exécution, car la couche d'émail appliqué sur le métal, variant d'ordinaire entre $0^{m}001^{m}$ et $0^{m}006^{m}$, le fond des parties évidées n'aurait opposé à l'action du feu qu'une résistance insuffisante. L'inconvénient eût été bien plus grave pour le calice dont la surface aurait dû être complètement fouillée [1].

Je me résume : si les secrets de l'émaillerie ont été dévoilés aux Barbares, ceux-ci n'ont fabriqué que des produits grossiers et indignes d'orner un objet de haut prix; la crête du reliquaire est une exception sans analogie connue et, d'ailleurs, son degré d'antiquité n'est pas suffisamment établi; il n'existe aucune trace d'émail mérovingien sur or ; enfin, l'épaisseur probable du calice de Chelles interdit d'admettre qu'il ait pu être champlevé [2].

A ces détails que j'aurais bien voulu abréger, j'ajouterai un dernier argument dont la valeur ne me semble pas contestable. L'inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, dressé en 1634 par d'habiles experts, décrit minutieusement deux ouvrages de saint Éloï : la verroterie y est mentionnée plusieurs fois, l'émail jamais [3].

Je crois avoir démontré, autant que possible, l'improbabilité de l'emploi des émaux, rendus adhérents par le feu, sur

[1] Texier, *Essai hist. et descriptif sur les argentiers et émailleurs de Limoges.*, ap. *Mém. de la soc. des antiq. de l'Ouest*, an. 1842, p. 92, Poitiers, 1843.

[2] L'on établit aujourd'hui des émaux sur des lames de cuivre relativement minces ($0^{m}0011^{d}$). Par l'estampage on obtient des creux que l'on remplit de silicates alcalins mis ensuite en fusion par les procédés ordinaires. Le brunissoir donne au bijou l'aspect d'un véritable émail champlevé. Naturellement, de tels produits se cotent à un prix très-bas.

[3] Archives de l'Empire, Ms., L. L. 1327. J'y reviendrai.

l'échiqueté vert et blanc du calice de Chelles. A défaut d'émail, ce dernier ne pouvant comporter autre chose que des verroteries incrustées à froid, je vais maintenant rechercher à quel genre de verre elles appartenaient.

La nature des carreaux blancs ne souffre aucune équivoque; les griffons du Musée d'Arras, diverses fibules trouvées à Charnay (Bourgogne) par M. Henri Baudot, offrent le spécimen d'une pâte de verre blanc opaque, incrustée à froid. Généralement cette pâte est disposée dans le but évident d'imiter les perles fines; alors ses échantillons sont petits, hémisphériques et sertis dans des bâtes circulaires. Néanmoins, deux fibules de Charnay comportent des morceaux de la même pâte, enchassés dans des alvéoles relativement assez grandes : plusieurs sont à l'état brut et leur surface est convexe, d'autres semblent avoir été polis et découpés sur le patron de la case qu'ils occupent [1]. On rencontre sur les bijoux anglo-saxons une pâte vitreuse analogue, sinon identique, travaillée avec un soin plus minutieux. Les fibules, exhumées à Kingston, Gilton, Sibertswold et Otterham Creek, sont ornées d'une notable quantité de matières blanc mât, incrustées à froid. Ces matières que M. Roach Smith confond avec la nacre de perles, bien qu'il ait soupçonné ailleurs leur véritable nature, sont taillées à la meule et les morceaux, grands ou petits, plats ou bombés, remplissent exactement les cellules multiformes auxquelles ils étaient destinés [2]. Je ne pense pas me tromper en avançant que les

[1] *Mémoire etc.*, pl. XII, 1; 2, 3, 5; XIII, 1; XIV, 15 : p. 39 et s.

[2] *Invent. sepul.*, pl. I, II et III *Collect. ant.*. t. II, pl. XXXVII, 1. « Which are composed apparently of mother-of-pearl. » *Invent.*, Introd., p. XXI. « The white substance being apparently a kind of mother a pearl. » *Ibid.*, p. 78, note. « The circular compartments seem to have been filled with some more perishable substance, possibly mother-of-pearl, or a silenceous paste. » *Collect.*, loc. cit., p. 62. En deux endroits, le Rév. Bryan Faussett prend la

carreaux laissés en blanc sur la gravure contenaient une substance pareille à celles que je viens de mentionner.

Une difficulté majeure surgit à l'endroit des cases indiquées en vert. Les Barbares surent varier les belles nuances de leurs pâtes bleues, il ne semble pas qu'ils aient aussi bien réussi les tons verts. Les pâtes vitreuses de cette espèce, qui m'ont été signalées, sont en général pâles et souvent d'une couleur indécise; les émaux du reliquaire de Saint-Maurice en résument assez bien l'aspect ordinaire. Le verre vert translucide parcourt une gamme plus étendue et plus franche; son emploi sur les bijoux mérovingiens est plus fréquent, bien qu'il y soit toujours distribué avec parcimonie. Les *pectoralia* du Cabinet des antiques et du Musée de Cluny, les aigles du tombeau de Bavay (même Musée), les reliquaires de Saint-Maurice et de Conques, la couverture de l'évangéliaire de Monza, quelques fibules de Charnay et d'Envermeu, la couronne de Reccesvinthe, comportent des verres translucides depuis le vert foncé jusqu'à l'hyalin [1]. Ici se présente

pâte blanche pour de l'ivoire. *Invent.*, p. 45 : « Very curiously inlaid with ivory and set with garnets. » p. 91 : « Set with garnets and ivory.» La pâte vitreuse blanche, employée par les orfèvres anglo-saxons, devait contenir un excès d'alcali et se déliter facilement puisqu'on l'a confondue avec des substances animales. En examinant attentivement la fig. 1, pl. I de l'*Inventorium sepulchrale*, j'y ai remarqué que le verre blanc opaque avait été réduit en fragments assez menus pour combler les interstices des entrelacs de filigrane ; de plus, que ce verre adhérait très fortement à la plaque de fond striée *ad hoc*, si bien que des parcelles y sont restées collées. On pourrait bien trouver là un cas méconnu d'émail cloisonné, aussi je recommande la grande fibule de Kingston à l'étude des spécialistes.

[1] V. *Mém. sur les sépult.*, pl. XIII, 2, 3, 14; XXVII, 9. Cette pâte a l'aspect des turquoises. Dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire (12 janvier 1864), M. Baudot la désigne toujours comme *verdâtre* et non *verte*. M. Cochet (*Normandie sout.*, p. 312) se sert de la même expression au sujet d'une fibule trouvée à Parfondeval (*Ibid*, pl. XII, fig. 6). Néanmoins l'un des colliers

l'occasion de m'arrêter sur une charmante *bulla* ou amulette chrétienne, destinée à être suspendue au col, et que j'ai précédemment citée. Ce bijou, découvert en 1860 dans un bois défriché à Ergny, entre Hucqueliers et Fauquembergues (Pas-de-Calais), appartient aujourd'hui à la riche collection régionale de M. Albert Le Grand, à Saint-Omer. Quoi qu'en pareil lieu sa description sente un peu le hors-d'œuvre, le lecteur voudra bien me la pardonner, en raison de l'intérêt qu'inspire le sujet. L'amulette d'Ergny est formée d'une mince lame d'or très pur, jaune ardent ; elle figure la moitié d'une ellipse allongée, partagée suivant le petit axe. Sa hauteur est de $0^{m},045^{m}$; sa largeur, à la base, de $0^{m},032^{m}$. Le sommet arrondi est muni d'une bélière guillochée, dans laquelle passait évidemment un anneau d'or jaune verdâtre dont les bouts sont contournés en boucle et en crochet, accessoire trouvé à côté de l'objet principal. Au milieu de la lame, on a découpé à jour une croix patée inscrite dans un octogone de filigrane ; les pleins, bordés de même, comportent chacun dix petites perles d'or posées 1, 2, 3, 4 ; au centre, une perle semblable, plus grosse, sertie de filigrane; un semis irrégulier d'ornements pareils à cette dernière règne autour de la croix. A la partie supérieure, un chaton circulaire, veuf de son joyau, flanqué de deux petites bâtes cylindriques, également vides et de deux cornes en verroteries rouges, tournées la pointe en bas. Une bordure de cellules rectangulaires, cloisonnant des verroteries, contourne la plaque de fond sur

de Charnay offre quelques cylindres de pâte vert émeraude. (Baudot, *loc. cit.*, pl. xvi, 3 et lettre.) V. encore *Invent. sepul.*, pl. v et vi, colliers et bracelets. — « Contornata ripartimente con pietruzze rosse, verdi e cerulee. » Frisi, *Memorie di Monza*, t. iii, p. 59. Darcel, *loc. cit.* Baudot, *loc. cit.*, pl. xii, 2, 4, 9; xvii, 6. *Norm. sout.*, pl. xii, fig. 2, V. encore *Coll. antiqua*, t. ii, pl. xxxv (Cologne) et xxxvii (Kent).

laquelle elle détermine une saillie de $0^{m}003^{m}$ environ. Sous la croix, un cloisonnage de même relief forme six autres alvéoles et, fait curieux à noter, les quatre centrales, marquées par un simple cordon guilloché, sont en contrebas de leurs voisines. Trois portelettes, soudées au bas de la plaque, supportaient autant de pendeloques en verroterie; il n'en reste qu'une intacte et la dormeuse d'une seconde. Quoique l'amulette d'Ergny, d'ailleurs brisée en deux morceaux, ait perdu le quart de ses joyaux, le verre rouge, peut-être le grenat, s'y trouve en grande majorité; de beaux verres translucides bleus et verts, jouant le saphir et l'émeraude, forment le petit nombre. Tous sont incrustés à froid, sans paillon, dans un mastic rosé dont quelques traces ont persisté dans les cases vides [1].

Rien de positif, on le voit, sur les matières vertes du calice. Pâte vitreuse ou verre translucide ne permettent que des conjectures. La première, alternant avec le blanc mât et réchauffée par les filets d'or, devait produire un ton calme, très apte à augmenter l'éclat de l'ornementation rouge. Je pencherai néanmoins vers le second. Les bandeaux qui rehaussent le nœud accusent un relief suffisant pour montrer qu'ils cloisonnaient des verroteries à froid; ces verroteries sont vertes et rouges : or, je ne connais qu'un exemple isolé de pâte verdâtre intimement alliée aux grenats, un œil d'oi-

[1] M. E. Grésy, auquel j'ai communiqué le premier jet de ce travail, m'a fait observer que l'échiqueté blanc et vert étant disposé en contrebas de l'armature saillante, les carreaux qui prolongent les filets de perles, les galons à feuilles de fougère, les ellipses, les rectangles et les échelons transversaux ne pouvaient être maintenus que de trois côtés. Je réponds à mon honorable collègue que les verroteries de l'amulette d'Ergny appliquées directement sur l'or, à l'aide du mastic, y adhèrent encore très fortement. Le rabattu des cloisons est à peine sensible; on peut même douter qu'il ait jamais été opéré.

seau, tandis que le vert translucide est d'un usage bien plus fréquent. Il y a donc lieu de croire que ce dernier garnissait la moitié des cases de l'échiqueté du nœud. Si son emploi sur une partie du calice est à peu près constaté, pourquoi ne l'admettrait-on pas sur le reste. Ces raisons, je le sais, sont de nulle valeur, mais en exécutant ma restitution à l'aquarelle, j'ai reconnu que le vert pâle était d'un médiocre effet, au lieu que l'émeraude franc rendait l'ensemble plus harmonieux en tempérant la crudité du rouge [1].

Le burin ayant indiqué la saillie des petits cercles rouges disposés sur le nœud et le pied, on ne peut douter qu'ils ne fussent aussi en verre ou en grenat. Les perles du nœud devaient être en or; j'en ai donné le motif en décrivant la coupe. Quant aux galons du pied, je les soupçonne formés de lames minces rehaussées de torsades en fil d'or, et convenament soudées sur le cône. La monture d'une sphère en cristal de roche, trouvée à Lens en 1842 et conservée au Musée d'Arras, offre une décoration pareille. Toutefois, j'ai respecté le trait du graveur primitif et n'ai point risqué sur ma planche un guillochage omis peut-être avec intention au XVIIe siècle.

[1] Baudot, *loc. cit.*, pl. XIII, 2. Le ton indécis flotte entre le bleu pâle et le vert, on dirait une turquoise. Les pâtes bleu franc sont plus fréquemment alliées avec le grenat; une des plus élégantes fibules de Charnay présente un cercle où les pâtes bleues et blanches et le vert translucide alternent avec le grenat. Quant à la ténuité des morceaux de verroterie employés sur le nœud du calice de Chelles, ténuité que l'on prétend ne pouvoir être obtenue qu'avec l'émail, l'objection n'est pas sérieuse; les bijoux de M. Baudot, une bague trouvée à Wizernes en 1859 (collection Le Grand) offrent des pièces aussi petites V. la fib. de Kingston, *loc. cit* ; Baudot, *loc. cit.*, pl. XII, 3 ; XXVII, 13, etc. etc.

CHAPITRE IV.

APPRÉCIATIONS DE DU SAUSSAY ET DE DOM MARTÈNE. SYSTÈME DE M. L'ABBÉ TEXIER.

Je consacre à dessein un chapitre séparé aux appréciations de l'évêque de Toul et des Bénédictins ; ils virent le calice de Chelles et étudièrent incontestablement sa technique décorative. Ce n'est pas toutefois que je trouve une grande difficulté à concilier ces appréciations avec les idées émises ci-dessus ; mais un savant, dont l'archéologie déplore encore la perte, s'en est servi pour inscrire saint Éloi en tête de la liste des émailleurs limousins. J'ai nommé M. l'abbé Texier. Une courte analyse de son système deviendra bientôt nécessaire afin qu'on puisse le comparer au mien, car dans ces sortes de questions le public est seul juge et non l'auteur qui les traite.

Du Saussay, la première fois qu'il décrit le calice de Chelles, emploie les termes latins qui signifient émail : « Encaustoque artificiose eliquato infusoque coruscans. » Dom Martène dit : « La coupe est d'or émaillé. » Dans quel sens faut-il prendre ces expressions ? Je ferai d'abord observer que les lignes imprimées à la page 87 de la *Panoplia sacerdotalis (de Stola sacra)* sont un hors-d'œuvre. Du Saussay, alors vicaire général de l'archevêque de Paris, avait récemment visité Chelles ; en mentionnant les détails de l'exhumation du corps de saint Birin, évêque de Dorchester, retrouvé intact avec tous ses *pontificalia*, les mots *calix parvus* le frappent, lui rémémorent le grand calice de saint Éloi, et, sous le coup d'un enthousiasme bien légitime, il jette à la hâte sur le papier un souvenir de ce qu'il a vu, peut-être de

ce qu'il a cru voir. Plus bas, à l'article *de Sancto Calice*, l'écrivain se montre bien autrement réservé ; il a réfléchi, un doute envahit son esprit, il relit les premières pages de son livre, et, en reproduisant presqu'identiquement sa description précédente, une seule ligne est supprimée, celle qui a trait à l'émail. Il faut aussi en convenir, Du Saussay, Dom Martène étaient de grands savants, des érudits, des antiquaires, si l'on veut ; des archéologues pratiques, j'en doute fort. Sommes-nous d'ailleurs bien fixés sur la valeur positive que ces hommes illustres attribuaient aux mots *encaustum eliquatum* et *émail ?* Entendaient-ils par là l'ensemble du silicate alcalin et de son excipient réunis par l'action du feu, ou simplement, comme beaucoup le font aujourd'hui, le silicate isolé? Je n'en sais rien, mais je suis parfaitement convaincu qu'au XVIIe siècle, nul, à part les orfèvres, n'était capable de distinguer *a priori* un émail véritable d'une verroterie incrustée à froid. J'ai déjà cité en note la description faite par du Saussay de l'anneau de saint Agilbert (670), anneau dont le joyau, une pierre gravée, était entouré d'émaux : « Encausto anulus in superiori parte decoratur. » Deux fibules de Charnay offrent des petits cercles où le grenat cloisonné d'or s'allie aux verroteries blanches, bleues ou vertes ; une troisième, qui peut donner une idée fort précise de la bague de saint Agilbert, porte au centre une améthyste ovale bordée d'un filet de perles en pâte vitreuse blanc opaque. Que l'on montre ces trois objets à un connaisseur ordinaire en l'interrogeant sur la nature des substances contenues dans leurs alvéoles, il répondra, émail [1]. J'ai recueilli çà et là maints exemples de confusions pareilles; je n'en veux présentement citer que deux, quitte à revenir

[1] *Panoplia episc.*, p. 183. — Baudot, *loc. cit.*, pl. XII, 2, 3; XIII, 1

sur les autres, si j'en ai besoin pour mon argumentation. Le premier, erreur très-excusable échappée à la science bénédictine, concerne une œuvre de saint Éloi, la gondole en jade vert du trésor de Saint-Denis. Dom Jacques Doublet, qui la décrit fort au long, dit que sa bordure était garnie d'or et enrichie de pierreries, dont il spécifie les variétés; Dom Félibien, plus concis, mentionne seulement une garniture en or émaillé; l'Inventaire de 1634, où chaque détail de l'objet est minutieusement relevé, y constate l'existence des perles fines, des presmes d'émeraudes, du grenat et du verre bleu : d'émail point [1]. Le second exemple est tout récent, il date de 1847. Dans une publication justement estimée, M. J. Labarte a avancé que l'épée et les bijoux de Childéric, trouvés à Tournay et que chacun peut voir au Musée des Souverains, étaient émaillés par le procédé du cloisonnage mobile, particulier aux émaux byzantins. Avec cette bonne foi modeste, qui est l'apanage du vrai savoir, M. Labarte a depuis confessé la méprise qui lui était échappée, mais il l'atténue par un correctif : « L'orfèvre qui l'a faite (l'épée), est arrivé à une si parfaite imitation des émaux cloisonnés de l'Orient, qu'il était facile de s'y tromper..... L'examen minutieux auquel nous nous sommes livrés depuis, avec le concours d'un habile orfèvre, nous a fait reconnaître notre erreur [2]. »

[1] *Hist. de l'abb. de Saint-Denys*, livre I, c. 46, p. 344 Paris 1625, in-4. — *Hist. de l'abb. royale de Saint-Denys*, p. 543. Paris, 1706, in-fol. — Arch. de l'Empire, *Ms. cit.*, fol. CXVI, r.

[2] *Description des objets d'art qui composent la collection Debruge Duménil*, Introd , p. 137 et 138. *Rech. sur la peint. en émail*, p. 98. — A la p. 138 du premier de ces ouvrages, M Labarte présente, comme également ornés d'émaux translucides, le vase et le plateau de Gourdon et le plat sassanide, jadis au trésor de Saint-Denis, plat où M. de Longpérier a reconnu l'effigie de Khosrou Ier, roi de Perse (531 579). Je ne reviendrai pas sur les vases de Gourdon, j'en ai déjà suffisamment parlé, mais je demanderai la permission de m'arrêter un instant au plat sassanide ; les diverses mentions qu'on en va

Si Dom Doublet a pris pour des pierres précieuses ce qu'un siècle après lui Dom Félibien nommait émail et qui n'était

lire, jointes à mes remarques personnelles, prouveront une fois de plus combien il faut se méfier des appréciations techniques de nos aïeux. « Une très riche tasse d'or garnie de son pied d'or, qui est la tasse du sage roy Salomon, enrichie sur le bord de hyacinthes, au-dedans de très beaux grenats, et de très belles esmeraudes, aussi au fond d'un très excellent et grand saphir blanc entaillé, à enleueure par dehors, de la figure au naturel dudit roy séant en son throsne, avec un escalier orné de lyons de part et d'autre, à la façon qu'on le void représenté dedans la saincte Bible. Ceste tasse donnée par l'empereur et roy de France Charles le Chauue. » DOUBLET, *loc. cit.*, p. 342. — M. Espèce de sous-couppe d'or ornée de crystaux de différentes sortes de couleurs. Au milieu l'on y voit un Roy assis sur son trosne. » FÉLIBIEN, *loc. cit.*, p. 543 et pl. IV, M. — « Item une tasse d'or garnie d'un pied d'or que lesdits religieux disoyent estre le plat de Salomon, garny par le bord de hyacinthes et LV places vuides, et audessous dudit bord neuf grands ronds de cristal et neuf autres grands ronds de grenat entaillez, les deux cassés en deux pièces ; entre les dits ronds et le dit bord dixhuit escussons de verres vert et audessous desdits grands ronds neuf ronds de cristal et neuf ronds de grenat moindres que les dessusdits entaillés comme les dessusdits, entre lesdits grands ronds et les dessusdits moindres dixhuit lozanges de verre vert, audessous desdits ronds moindres neuf autres petits ronds de cristal et neuf de grenat, et entre ledits petits et moyens ronds dixhuit lozanges de verre vert, tous lesdits ronds taillez en fleurs enlevez a quatre pampes, dessous lesdits petits ronds un grand rond faisant le milieu du fond dudit plat bordé de onze hiacinthes, les deux cassées en deux pièces et douze places vuides, entre lesdits petits ronds et ledit grand rond dixhuit places vuides d'escussons de pierre, au milieu dudit rond un grand rond de cristal entaillé a enleveure pardehors d'un personnage d'homme quon disoit estre Salomon. » Arch. de l'Empire, *Invent. cité*, fol. CXVI, v. — Grâce à l'inépuisable complaisance de M. Chabouillet, conservateur du Cabinet des antiques, j'ai pu m'assurer que les ornements circulaires du plat sassanide étaient en verre aussi bien que les losanges vertes. Ces verres très épais, ornés de rosaces en saillie, ont été fondus dans une matrice par le même procédé que notre cristallerie à bas prix. Le cercle central seul est un cristal de roche taillé en camée ; il représente un monarque sassanide sur son trône. Les hyacinthes, peut être tout simplement du verre pourpre roux, sont incrustées dans le métal creusé pour les recevoir ; elles y tiennent à l'aide d'un mastic qui a laissé des traces appréciables au fond des cases vides.

en définitive que de la verroterie cloisonnée ; si, cent cinquante ans après Dom Félibien, un homme, aussi érudit que versé dans la pratique des arts du Moyen Age, a dû recourir à l'expérience d'un orfèvre pour se convaincre que l'épée de Childéric était ornée de verres rouges et non d'émaux ; comment refuserait-on d'admettre que dans une circonstance analogue, en face de verroteries blanches, vertes et rouges, serties par un procédé qui leur était inconnu, du Saussay et Dom Martène ne soient pas forcément tombés dans la même erreur. Cette erreur est d'autant plus manifeste que l'évêque de Toul, fort précis à l'endroit des cabochons (« Lapillis pretiosis per circuitum labri, ad extra decoratus. » — « Gemmis in circuitum cuppæ in parte exteriori decoratus, atque etiam in inferiori parte »), spécifie par une forme unique l'ensemble de l'échiqueté litigieux et de la décoration rouge dont la nature ne laisse aucun doute.

M. l'abbé Texier a basé son système sur des documents aussi sujets à caution que les écrits de Doublet, du Saussay et Dom Martène. Habitant au fond d'une province éloignée de Paris, n'ayant pas alors la ressource du chemin de fer pour se transporter à temps opportun aux riches dépôts de la Capitale, cet esprit judicieux et sagace, cet explorateur infatigable des productions de l'art limousin, n'a pu contrôler suffisamment les assertions de savants dont l'autorité lui semblait d'ailleurs à l'abri de toute critique. Tel qu'il est, voici le système de M. Texier. Après avoir donné une liste des œuvres attribuées à saint Éloi par les diverses églises qui les possédaient avant 1790, l'érudit archéologue constate que quatre de ces œuvres étaient émaillées : 1° la croix placée derrière le maître-autel de Saint-Denis ; 2° le calice de Chelles ; 3° le buste de saint Martin, martyr, à Brives-la-Gaillarde ; 4° une châsse à Solignac. Il n'y a pas à s'occuper

de la châsse de Solignac qui provient de l'abbaye de Saint-Pierre : M. Texier a vu l'objet qui existe encore ; il se borne à en dire qu'il représente le martyre de sainte Valérie et qu'une tradition peu fondée attribue son exécution à saint Éloi. Une pièce authentique démontrera au chapitre suivant que la croix de Saint-Denis comportait une ornementation en verres colorés et que le seul émail qui s'y trouvât était une addition postérieure. Je crois avoir émis plus qu'un doute sur la technique du calice de Chelles. Quant au buste de Brives, aujourd'hui passé au creuset, en supposant qu'il remontât à une époque aussi ancienne que celle qui lui est assignée, rien ne prouve qu'il fût véritablement émaillé, et la verroterie incrustée à froid a pu y être confondue avec les silicates alcalins mis en fusion sur place. Le trésor de Saint-Maurice-en-Valais possède un buste de saint Candide, dont une tradition, parfaitement d'accord avec le style de l'ouvrage, fait remonter l'origine aux temps karolingiens. Cette pièce, d'une hauteur totale de vingt-et-un pouces, est exécutée en lames d'argent forgées et clouées sur les lignes de suture ; la monture intérieure est en bois dur. Les orfrois du vêtement et les bandeaux de la couronne sont en vermeil, enrichis d'ornements en filigrane et décorés de cabochons. Il est facile, en examinant le reliquaire même ou les dessins qu'en a publiés M. Blavignac, d'y transformer par la pensée les filigranes en cloisons et de remplir de verroteries les intervalles ménagés entre eux. Cette restauration *in petto* donnera une idée de ce que pouvait être le buste de Brives [1].

[1] *Essai hist., etc.*, ap. *loc. cit.*, p. 118 à 122, et 242. M. Texier a puisé la mention du buste de Brives dans les *Éphémérides de la généralité de Limoges*, 1765, p. 107. Je ne pense pas que cet ouvrage ait été rédigé par des émailleurs de profession et j'estime que M. Desmarets, son auteur, a bien

A la suite d'une énumération dont l'Inventaire de 1634 démentira bientôt le fait principal, M. Texier recherche les monuments contemporains de saint Éloi sur lesquels l'emploi de l'émail a été rigoureusement constaté. Il n'en cite qu'un seul, la couronne d'or d'Agilulfe (†616). Cette couronne, volée en 1804 à la Bibliothèque impériale et fondue en lingots, portait une inscription dont les caractères étaient certainement d'émail, Millin et Frisi l'affirment. Le premier dit que cet émail était bleu; le second, qui à côté de l'épithète *smaltati* place le mot caractéristique *rilevati*, en relief, indique par là qu'il s'agit d'un émail cloisonné. Un autre monument, omis par M. Texier, la célèbre couronne de fer donnée à l'église de Monza par Théodelinde, femme d'Agilulfe, est aussi décoré d'émaux. J'ai entrevu comme bien des voyageurs le précieux reliquaire à l'intérieur duquel est incrusté l'un des clous qui attachèrent à la croix Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je dis entrevu, car jusqu'à ce qu'il fût transporté à Vienne, en 1859, on ne le montrait que sur une permission expresse de l'autorité supérieure : alors un prêtre, accompagné d'acolytes portant la croix, les chandeliers et l'encensoir, le retirait de sa custode cruciforme en cristal de roche, récitait les prières d'usage, puis le faisait passer un instant sous les yeux des assistants qu'une dévotion légitime et l'obscurité de la chapelle empêchaient de regarder à leur aise. Je laisse donc la parole à M. Labarte, qui, plus heureux que moi, a été favorisé d'un rayon de soleil là où j'ai trouvé pour toute clarté la lueur des cierges. « La pièce émaillée la plus importante du trésor de Monza est la célèbre couronne si connue sous le nom de couronne de fer. Cette couronne en or a la forme d'un cercle de la hauteur de

pu se tromper là où tant d'autres avaient commis des méprises. — *Hist. de l'Arch. sacrée, etc.*, p. 161 et s., pl. XVIII et XIX. Atlas, pl. XXIX, 1, 8 et 9.

$0^{m}07^{c}$ environ, qui n'est surmonté d'aucun fleuron ou appendice quelconque. Elle est divisée en six plaques qui sont séparées (sauf à la fermeture) par des piliers ou montants composés de trois grosses pierres fines cabochons disposées verticalement au-dessus les unes des autres. Chaque plaque est recouverte en totalité d'un bel émail vert émeraude semi-translucide enrichi de fleurs rouges, bleues et blanc opaque, dont les dessins comme les tiges sont rendus par de minces filets d'or disposés suivant les procédés du cloisonnage. Sur ce fond d'émail sont établies des pierres fines cabochons serties dans des chatons et des fleurons d'or. A l'intérieur de la couronne se trouve incrusté dans l'or un cercle de fer de $0^{m}015^{m}$ environ de hauteur, qui passe pour avoir été forgé avec l'un des clous qui attachèrent le Christ à la croix [1]. »

La couronne d'Agilulfe ne m'est connue que par la médiocre planche de Frisi, en revanche, je possède une magnifique chromolithographie de la couronne de fer publiée par M. le chanoine Bock ; or, quand bien même toutes deux ne seraient pas décorées d'émaux cloisonnés, les colonnes torses, les feuillages, les figurines ramassées de la première, les lourdes rosaces ciselées, les cœurs de la seconde, suffiraient pour établir une identité complète entre elles et les œuvres

[1] « Les lettres de l'inscription de la couronne d'Agilulfus, roi des Lombards, qui régnoit en 600, sont en émail bleu. » *Dict. des Beaux-Arts*, t. I, p. 514, col. 1. « Ma la singolarita e principale pregio di cotesta Corona del Re Flavio Agilulfo consiste nella Iscrizione apposta a caratteri rilevati, e smaltati, intorno al labbro inferiore della stessa, la quale cosi dee leggersi : AGILVLFVS GRATIA DEI VIR GLORIOSVS REX TOTIVS ITALIAE OFFERET SANCTO IOHANNI BAPTISTAE IN ECCLESIA MODICIA. » *Mem. di Monza*, t. I, p. 93, col. 2. — *Rech. sur la peint. en émail*, p. 12. — La couronne de fer a été publiée par Muratori (*Rerum Ital. scrip.*, I, 460), Frisi (*loc. cit.*, t. I, pl. VII), et du Sommerard (*Album*, 10e série, pl. XIV).

de la décadence romaine. Aucun trait de ressemblance, au contraire, avec la couronne votive de Théodelinde (Monza) les couronnes de Guarrazar et surtout l'orfèvrerie des Franks ou des Anglo-Saxons. Je n'oserais affirmer que la couronne de fer et celle d'Agilulfe aient été fabriquées par des artistes byzantins, bien que l'inscription en lettres lombardes de la dernière ne me paraisse pas un motif valable pour le nier absolument, mais je soutiens que grecques ou italiennes, l'intelligence qui les conçut comme la main qui les exécuta s'étaient formées toutes deux à l'école impériale pure, et que rien dans leur travail ne signale les tâtonnements et l'inexpérience naïve des conquérants septentrionaux s'efforçant d'imiter les modèles de l'orfèvrerie antique [1].

Le système de M. Texier, on le voit, ne s'écroule pas sous le poids d'arguments spécieux, il tombe en face des monuments qui ont servi pour l'établir, aussitôt que ceux-ci sont ramenés à leur véritable jour. Désormais pour ranger saint Éloi au nombre des émailleurs il faudra présenter de meilleures raisons; je désire vivement qu'on les trouve, et, comme la vérité seule me passionne, j'applaudirai de toutes mes forces le savant dont les découvertes infirmeront mes propres conclusions. En attendant que cette circonstance puisse s'offrir, je vais poursuivre le cours de mes recherches et passer successivement en revue toutes les œuvres attribuées au grand ministre de Dagobert, dont mentions, descriptions ou peintures nous sont parvenues; je m'étendrai autant que possible sur le détail des matières qu'elles comportaient ainsi que sur leurs procédés de fabrication.

[1] V. Frisi, *loc. cit.*, t. I, pl. VII, fig. 2 et 3. — *Kleinodien*, pl. XXXII et XXXIV.

CHAPITRE V.

ŒUVRES DIVERSES ATTRIBUÉES A SAINT ÉLOI. — CONSIDÉRATIONS SUR L'OPUS INCLUSORIUM.

Personne n'ignore que saint Éloi ou Eligius, né vers 588 à Chatelac en Limousin, fut mis par son père en apprentissage chez Abbon, habile orfèvre de Limoges, qui dirigeait alors l'atelier monétaire de cette ville ; que, venu à Paris, le jeune artiste s'y lia avec Bobbon, trésorier du roi ; enfin que par un concours d'événements trop connus pour être rapportés ici, il sut obtenir la confiance de Clotaire qui le fit son *monétaire* ou argentier. Tout en occupant cette place importante que l'affection de Dagobert lui continua, saint Éloi fabriqua un grand nombre de pièces d'orfévrerie dont saint Oüen, son ami et son historien, n'a par malheur enregistré que la masse, sans les détailler suffisamment. Nommé évêque de Noyon en 640, saint Éloi mourut le 1er décembre 659 ; l'Église l'a placé sur ses autels et l'histoire parmi les hommes illustres.

Voici d'abord un relevé exact des mentions éparses dans le livre de saint Oüen : « Sellam urbane auro gemmisque fabricare. — Fabricabat in usum regis utensilia quamplurima ex auro et gemmis. — Quotiens brachile aureum, pungam quoque auro gemmisque comptam sibi surripuit. — Utebabur quidem in primordio auro et gemmis in habitu, habebat quoque zonas ex auro gemmisque comptas, nec non et bursas eleganter gemmatas. — Multa sanctorum auro argentoque fabricavit sepulcra. — B. Martini Turonis civitate, Dagoberto rege impensas prœbente, miro opificio ex auro et gemmis contexit sepulcrum. — Prœterea Eligius fabricavit et mausoleum sancti martyris Dyonisii Parisius civitate, et

tugurium super ipsum marmoreum miro opere de auro et gemmis : cristam quoque et species de fronte magnifice composuit, nec non et axes in circuitu altaris auro operuit, et posuit in eis poma aurea rotundilia atque gemmata : operuit quoque et lectorium et ostia diligenter de metallo argenti. [1] »

M. l'abbé Texier et M. Grésy, qui ont eu également recours à ces textes, se refusent à admettre que le favori de Dagobert, malgré l'étendue de sa richesse et de sa puissance, ait semé à profusion sur ses œuvres une telle quantité de pierreries véritables; ils pensent l'un et l'autre que le mot *gemma* doit s'appliquer ici aussi bien au factice qu'au naturel. Je suis absolument de leur avis, quoi que l'on puisse alléguer en faveur du contraire, et la présence du grenat en tables sur les bijoux mérovingiens, et les anciens objets constellés de pierreries que nous possédons encore. Mais de la probabilité que saint Éloi, à l'instar des orfèvres ses compatriotes, ait travaillé la verroterie, déduire comme on l'a fait, que cette verroterie était de l'émail incrusté à chaud me parait trop hasardé ; ce qui va suivre justifiera mes doutes légitimes [2].

L'œuvre attribuée à saint Éloi, qui nous a été transmise

[1] *Vita sancti Eligii*, ap. *Spicil.*, t. v, lib. i, c. 5, 10, 12, 32. Ajoutons encore les châsses des saints, Germain, Sévérin, Piat, Quentin, Lucien, Geneviève, Colombe. Maximin, Lollien et Julien. la tombe de saint Brice de Tours, aussi mentionnées par saint Oüen.

[2] Texier, *loc. cit.*, p 123. Grésy, *loc. cit.*, p. 8 et 9. — Le XIIIe siècle nous a laissé des objets revêtus d'une mosaïque de pierreries, entre autres, la croix de Clairmarais à la cathédrale de Saint-Omer. (V. Deschamps de Pas, ap. *Ann. archéol.*, t. xiv, p. 285), la croix d'Oisy (V. Van Drival, ap. *Revue de l'Art chrétien*, t. ii, p. 306 et passim, pl. viii et ix), la croix n° 1329 du musée de Cluny, etc., etc. La croix de Lothaire (IXe siècle) est aussi émaillée de pierres précieuses; on la voit au trésor d'Aix-la Chapelle. V. *Mél. d'arch.*, t. i, pl. xxxi et p. 203, art. du R. P. Cahier.

par le dessin, les Inventaires ou la tradition, comprend un nombre de pièces relativement fort restreint; M. Texier avoue que sa liste est loin d'être complète. Mes recherches personnelles n'ont abouti qu'à y ajouter un seul morceau, la gondole en jade vert; mais si, d'une part, elles sont restées infructueuses, de l'autre, elles m'ont fourni d'amples commentaires sur les articles capitaux. Je commence par transcrire la nomenclature due au savant limousin, en maintenant ses annotations.

« 1° Le siége de Dagobert conservé à l'abbaye de Saint-Denis (Musée des Souverains); ce reste précieux de l'art antique servait au couronnement des rois et dans les cérémonies du vasselage. Selon la plupart des critiques, saint Éloi ne pourrait revendiquer qu'une restauration et l'addition d'un dossier. Ce siége, dont le dessin est si répandu, serait bien antérieur à l'époque où vivait le favori de Dagobert.

2° Au bout du chœur de Saint-Denis, derrière le maître-autel, une croix d'or enrichie de pierreries et d'émaux. Elle était de hauteur d'homme, exquise pour la matière et le travail. Elle se voyait au temps de l'auteur des Chroniques de Saint-Denis.

3° Une croix à Saint-Victor de Paris. (V. Du Breul, *Antiq. de Paris*, p. 433.)

4° A Notre-Dame de Paris, une grande croix en or travaillée en filigranes, offerte par Jean, duc de Berry, en 1406. (V. Gilbert, *Description de N.-D. de Paris*, p. 323).

5° Dans l'église de Saint-Loup, à Noyon, un calice qu'on portait aux malades et qui leur rendait souvent la santé. (V. Legros, *Vies des Saints du Limousin*, t. IV, p. 1497.)

6° A Brives-la-Gaillarde, un magnifique buste d'argent, en partie émaillé, qui renfermait les reliques de saint Martin, martyr, patron de cette ville.

7° A Chatelac, lieu de la naissance de saint Éloi, un calice et une croix.

8° Deux croix à Grandmont. — Une croix de cristal décrite à l'article 10 de l'inventaire de 1666, au bas duquel article est une note écrite d'un autre main que celle du rédacteur de cet ouvrage, qui marque que, suivant la tradition, cette croix est un ouvrage de *St Éloi*, qu'il y est représenté en pied avec les ornements d'un évêque; on nous a dit qu'elle a été donnée au chapitre de Saint-Yrieix. *Inventaire du trésor de l'abbaye de Grandmont*, art. IV.

9° La croix de Saint-Martin-lez-Limoges.

10° A Saint-Martin de Tournai, un encensoir *cum peredibus* [1].

11° Dans l'abbaye de Vasor, ordre de Saint-Benoît, un cristal de roche, orné de pierres précieuses très finement gravées, disait-on, par saint Éloi. Martène et Durand y lurent ces mots: *Lotharius* (peut-être *Chlotarius*) *rex Francorum me fieri jussit* [2].

12° A la cathédrale de Limoges, deux chandeliers, ainsi mentionnés dans un inventaire de 1365: *Duo candelabra sancti Eligii.* (V. Bonaventure de Saint-Amable, *Vie de saint Martial*, t. III, p. 657.)

13° Le calice de Chelles.

[1] « Peredes, f. Vasa thuraria, acerræ, Gall. *Navettes*. Hist. Monast. S. Florentii Salmur. ap. Martène, to. 5. Ampliss. Collect col. 1096 » « Tornacenses monachi quædam reddere sunt coacti, scilicet vas cœnæ Dominicæ, thuribulum cum peredibus a S. Eligio fabricatum, etc. » Du Cange, *Gloss.*

[2] Cette abbaye était située sur les bords de la Meuse, dans le comté de Namur — « Il (l'Abbé) nous fit voir un cristal de roche orné de pierres précieuses, sur lequel on voit l'histoire de Suzanne très-finement gravée, à ce qu'on prétend par saint Éloi, sur lequel on lit *Lotharius rex Francorum me fieri jussit* Autrefois les abbez le portoient sur leur poitrine lorsquils officioient. » *Voy. litt.*, t. II, p. 132.

14° A Solignac, une châsse émaillée représentant le martyre de sainte Valérie. Une tradition peu fondée attribue l'exécution de cette châsse à saint Éloi [1]. »

15° La gondole en jade vert du trésor de Saint-Denis.

Je n'ai point à revenir sur les articles 1, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14. Quelques-uns ont déjà été suffisamment appréciés; les autres ne sont connus que par les mentions très vagues qu'on vient de lire. Aucun d'ailleurs ne spécifie la présence de l'émail, sauf la châsse de Solignac, prudemment écartée de la liste officielle des œuvres de saint Éloi et reléguée par M. Texier dans l'inventaire actuel de l'orfèvrerie du Limousin. L'article 6 ne me semble pas mériter grande confiance; cependant comme une omission pourrait m'être reprochée, je vais transcrire les raisons sur lesquelles le savant archéologue base l'authenticité du buste de Brives. « Avant 1790 on montrait dans l'église collégiale de Brives un buste d'argent, en partie émaillé, selon l'abbé Nadaud, et attribué à saint Éloi. Jusque-là nous ne sortons pas de l'incertitude des traditions. Mais M. Desmarets nous apprend « qu'un titre de l'an 900 a pour sceau les armes de la ville (de Brives), et ce sceau est un buste de saint Martin, au lieu de celles d'aujourd'hui qui sont trois épis d'orge en fleur de lis d'or sur champ de gueules. Ce sceau est exactement et trait pour trait la représentation du buste que l'on voit aujourd'hui, ce qui suppose que ce buste existait longtemps auparavant. » Si comme il apparaît d'après ce texte, ce buste émaillé était antérieur au IXe siécle, une imagination un peu complaisante pourra, sans grand effort, reculer d'une centaine d'années,

[1] Les articles 1 à 12 sont enregistrés *loc. cit.*, p. 118 à 120. La citation de l'inventaire de Grandmont est prise *ibid.*, p. 324 et 325. Les articles 13 et 14 ne font pas partie de la liste de M. Texier, il les mentionne seulement p. 121 et 242.

et, guidée par la tradition, arriver au temps de saint Éloi. [1] » Je veux bien, quoiqu'il m'en coûte un peu je l'avoue, reconnaître l'autorité du savant abbé Joseph Nadaud et même de Desmarest en fait d'émaillerie, mais, de ce que l'image d'un buste figure sur un sceau de l'an 900, venir conclure que la pièce originale est antérieure au IXe siècle (passe encore pour le Xe), et, d'un seul bond la renvoyer à 250 ans en arrière; il y a là une exagération évidente et inadmissible.

Grâce à l'abbé Legros, on possède encore aujourd'hui un dessin de l'article 9, la croix-reliquaire conservée avant la Révolution dans l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges. M. Texier a fait reproduire avec soin ce dessin dont il critique un peu vivement l'exécution. [2] Que Legros ait été plus zélé qu'habile, je ne le conteste pas ; mais si son travail consciencieux rend suffisamment l'aspect général et certains détails capitaux de l'objet, on doit se montrer indulgent pour les défectuosités qui résultent de l'inexpérience d'un artiste improvisé. Telle qu'elle est, l'œuvre du patient ecclésiastique limousin renseigne pleinement sur les matières et

[1] *Loc. cit.*, p. 122. *Éphém. de la génér. de Limoges*, 1765, p. 107. M. Texier appuie son texte par la note suivante : « Le voisinage du château de Turenne, où les habitants du Limousin mirent en sûreté, à diverses reprises, les trésors des monastères, et entre autres celui de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, expliquerait la conservation de ce curieux reliquaire au travers des invasions et des spoliations de toutes les époques. Sous ce rapport, la collégiale de Brives avait fait preuve de prudence et de bonheur ; et au témoignage des mêmes auteurs (*loc. cit.*), elle possédait aussi avant la Révolution un calice précieux donné par Valentinien III, comme le prouvait l'inscription gravée autour du pied : VALENTINIANVS AVGVSTVS DEO ET SANCTO MARTINO, MARTYRI BRIVENSI, VOTVM VOVIT ET REDDIDIT. »

[2] *Loc. cit.*, pl. II, p. 125 et 177. *Le Moyen Age et la Renais.*, Orfèvrerie, pl. II, fig. 1. LEGROS, *Recueil d'antiquités*, t. II, ms. de la bibl. du séminaire de Limoges. V. encore TEXIER, *Dict. d'orfèvrerie chrét.*, col. 940, publ. Migne.

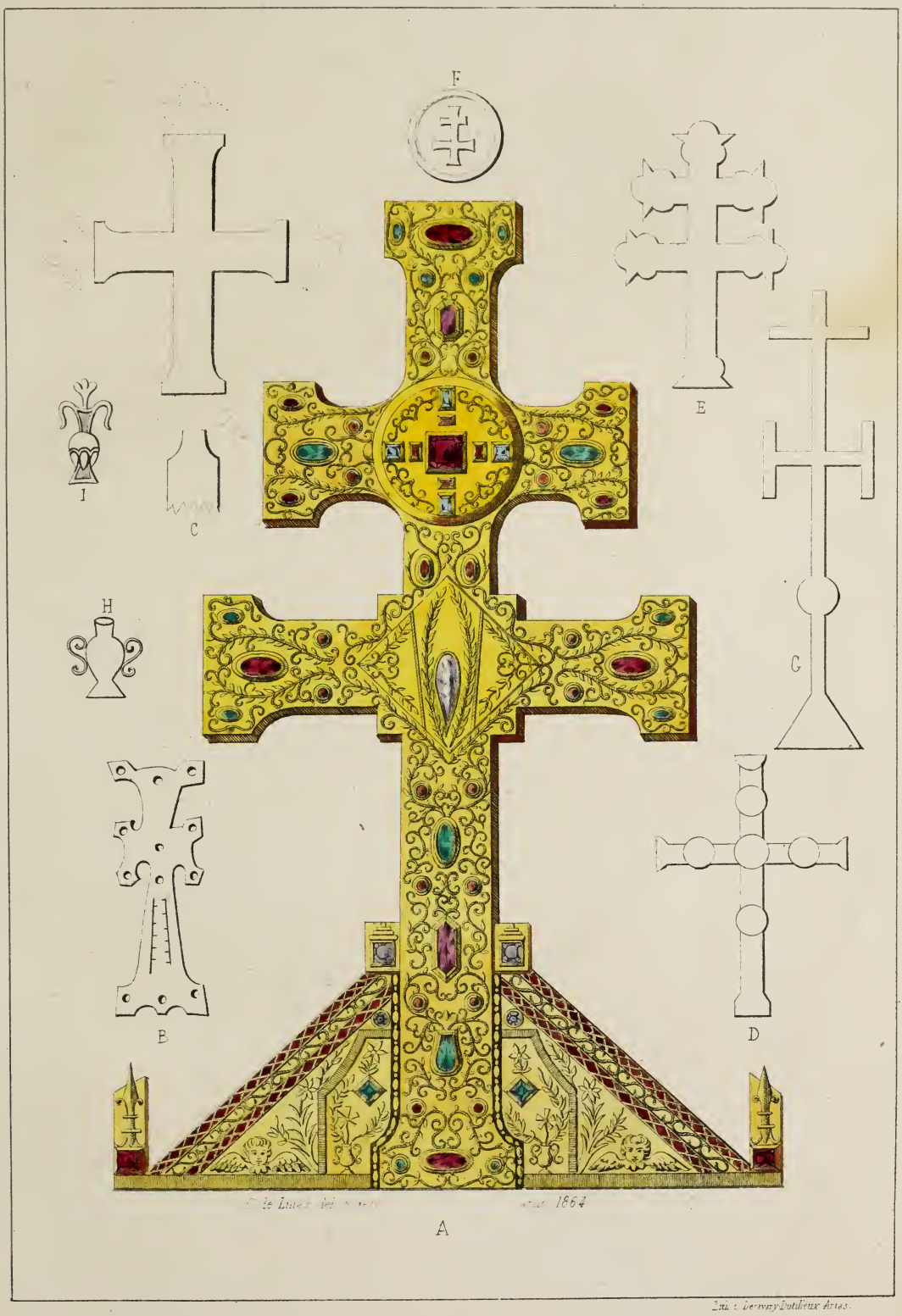

Croix de Saint-Martin-Lez-Limoges attribuée à St Eloi Restitution d'après Legros.
Croix: B Genève, C. Cologne. D. Saint Jean-de-Latran, E. Caravaca, F. Monétaire mérovingien.
G. Aliscamps _Vases, H. Catacombes, I. Auxerre

la disposition des ornements que comportait la croix de Saint-Martin ; le temps où il vivait ne permet pas d'exiger davantage. Cette croix vraiment remarquable était en argent doré, ansée et à double traverse. Le pied triangulaire, dans lequel sa hampe vient s'encastrer, est muni de rampants formés d'une double bordure losangée, prolongeant une lame de métal chargée d'ꝏ en filigrane. Des enroulements, aussi en filigrane, et des feuillages ciselés ou repoussés, sillonnent capricieusement l'intégrité de la surface du reliquaire, que de nombreux cabochons, rubis, émeraudes, améthystes, hyacinthes, illuminaient de leur vif éclat. A l'intersection de la traverse supérieure, un cercle ; au centre des croisillons principaux, dans un carré dont les angles débordent à l'extérieur, une grande losange portant sous un verre la relique de saint Martin. Les réparations et additions que la croix subit à diverses époques, notamment en 1625, sont parfaitement visibles sur le dessin de Legros ; elles consistent en deux chérubins accostés chacun d'une tige de lys, placés au bas du pied, et en pierreries taillées, diamants, rubis, saphirs, émeraudes, hyacinthes, qui rehaussent ce même pied aussi bien que le cercle précité. La majorité des gemmes est munie de numéros qui renvoient à un index marginal ; le nom des autres est inscrit à côté d'elles : la nature de chacune se trouve donc exactement spécifiée. Néanmoins certains châtons ne sont désignés que par les expressions vagues, *rouges*, *verts*, et, sauf deux verts, qui d'ailleurs correspondent à des émeraudes, leur disposition est symétrique ; il y a tout lieu de penser que ces châtons sertissaient des verroteries de la couleur indiquée.

Pour appuyer la tradition fort obscure qui attribue la croix de Saint-Martin à saint Éloi, M. Texier entre dans quelques détails historiques assez piquants ; les voici : « Dès le XIIe siècle, » dit-il, « les dettes et la pauvreté de l'abbaye

de Saint-Martin étaient proverbiales en Limousin. A l'époque où le cellérier allait quêtant les vivres de la journée, quelle main amie eût songé à faire des dons si magnifiquement improductifs? Ce n'est pas tout : P. Coral, abbé de Saint-Martin, qui vivait de 1247 à 1270, mentionne ce reliquaire dans sa Chronique ; il faut donc en chercher l'origine dans une époque antérieure ; et ces magnifiques rubis, ces rares et grosses pierres précieuses de la plus belle eau, ne peuvent être que le don d'une main royale, ou d'un dépositaire de l'autorité souveraine. Tout naturellement la pensée se reporte au seul temps où l'abbaye fut riche et puissante, à l'époque où, par les soins de saint Éloi, une immense mosaïque tapissait le fond de l'église [1]. »

Ces détails sont curieux sans doute, mais que prouvent-ils? Absolument rien. L'étude des monuments figurés fournira peut-être de meilleurs arguments.

Je ne crois pas que la présence du filigrane mène à des inductions positives. L'emploi du filigrane dans l'orfèvrerie est constant en Europe depuis les Étrusques jusqu'au XIIIe siècle et au-delà, si bien qu'un examen sérieux de l'objet original lui-même n'aboutirait probablement qu'à des résultats négatifs. Que faire donc en face d'une copie à peine suffisante? Interroger la forme, puisque l'ornementation ne sait pas répondre.

La croix ansée à longue hampe apparait dès le Ve siècle sur les monnaies impériales d'Honorius, Théodose-le-Jeune, Ælia

[1] *Loc. cit.*, p. 126. *Chronique de* P. Coral, ap. Nadaud, *Hist. de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges*, p. 161 et passim. De 1104 à 1198 les dettes de l'abbaye obligèrent quatre abbés à résigner leur dignité. En 1201, on devait 30,000 sols ; pour subsister les religieux vendirent les chapes de la maison aux moines de la Souterraine, mais ils surent garder leur précieux reliquaire.

Eudoxia sa femme, Valentinien III, Marcien, etc., et son usage se prolonge à Byzance durant les siècles postérieurs. Au VIe, on la trouve sur deux tiers de sol d'or attribués à Clovis Ier, sur un troisième incontestablement dû à Clotaire Ier (511-561) et sur une grande quantité de pièces frappées sous la dynastie mérovingienne. Le trésor de la cathédrale de Cologne possède une très belle croix ansée du XIIe siècle, ornée d'émaux champlevés que M. Bock pense avoir été ajoutés après coup. La croix potencée, c'est-à-dire formée par quatre T réunis pied contre pied, croix dont les appendices rectangulaires ne me semblent pas autre chose que l'exagération des anses du type précédent, se rencontre sur les monnaies de Tibère (578-582), d'Héraclius (610-641) et de Tibère Absimare (698-705); on n'en voit plus à Byzance après Romain Lécapène (919-944). Leblanc en fournit un seul exemple qui revient à l'un des trois Clovis (496-695). Une petite pièce carrée en bronze, trouvée à Marseille en 1788, porte au centre une croix potencée, entourée d'une inscription en lettres d'argent incrustées; l'aspect de ces lettres assigne au monument une antiquité reculée. La croix potencée a persévéré chez les Latins sous le nom de croix de Jérusalem. Une plaque de ceinturon mérovingien, conservée au Musée de Genève, offre une croix ansée et potencée à la fois, dont les appendices se terminent en demi-losanges. Cette croix, tant par la disproportion de ses croisillons un peu plus larges que la hampe, que par la coupe de ses appendices polygonaux, appartient à la même famille qu'une croix byzantine, jadis à Florence dans collection Gori. Une très-ancienne croix processionnelle en argent de l'église Saint-Jean-de-Latran, à Rome, montre des potences rudimentaires, déterminées par un demi-cercle saillant dont le diamètre est tourné à l'extérieur. Quant à la croix à double

traverse, dont les branches supérieures, plus courtes que les véritables croisillons, ne sont, à mon avis, qu'un *titulus* exagéré, elle commence à paraître sur une médaille d'or qui réunit les figures de Léon III et de Constantin Copronyme (720-741); alors cette croix est simplement ansée, mais une médaille de Constantin VI et d'Irène sa mère (780-797) présente le même type, orné de perles à ses extrémités et entièrement conforme à la célèbre croix espagnole de Caravaca. La double croix ansée disparait en Orient après Jean Comnène (1118-1143); la double croix perlée, après Romain Diogène (1068-1071). On rencontre la première en France sur un monétaire mérovingien inconnu [1].

[1] V. Du Cange, *Famil. Byzantinæ*, p. 63 et passim; Banduri, *Numism. Imp. Romanorum*, t. II, p. 499 et passim; Leblanc, *Traité histor. des monnoyes de France*, p.14, 16, 35 et passim. La pièce, qui porte au revers l'empreinte d'une croix identique à celle de Saint-Martin, est gravée *ibid.* p. 58, c, n° 8. Sur la face, autour d'une croix ansée issant d'un ω, on lit les mots CAVACA VICO. — Bock, *Les trésors sacrés de Cologne*, p. 47, pl. IX, fig. 35, éd. franç. Cette croix me paraît remonter à une époque antérieure, et les fleurons qui décorent ses branches ont dû n'y être adaptés qu'au XIIe siècle. — Millin, *Voy. dans les départements du midi de la France*, t. II, p. 236, Atlas, pl. XXXII, fig. 3. L'auteur croit que cette pièce était destinée à être placée dans les fondations d'une église. L'inscription EXITIO ΥΘΝΟΓ est en caractères latins mêlés à des lettres grecques.—Blavignac, *loc. cit.*, *Atlas*, pl. VI, fig. 6. — J'ai rencontré cette croix dans mon exemplaire du *Thesaurus vet. dipt.*, t. III. La planche, numérotée IV, n'est pas reprise à l'index; elle porte pour légende *Florentiæ exstat in Museo Goriano archetypi magnitudinem accurate referunt.* Bien qu'elle soit gravée par Verkruyssen, qui illustra une partie de l'ouvrage, je n'ai pu en trouver le texte explicatif. La croix haute de 0m138m est adaptée à un manche de 0m102m, total 0m24c. Elle appartient au genre de croix que les monuments byzantins nous montrent souvent placées dans la main des saints et des grands personnages. V. Du Cange et Banduri, *loc. cit.*; Gori, *loc. cit.*, t. III, pl. IV et V, p. 354 et 356 et passim, etc., etc. Ciampini, *Vet. monim.*, pars II, c. VI, p. 43, pl. X et XI. — Dom F. Renon, ap. *Rev. de l'Art chrét.*, t. V, p. 97, fig. La croix miraculeuse de Caravaca est vénérée en Espagne depuis 1227.

Le fait saillant de l'exposé qu'on vient de lire est, que des divers types de croix usités à Rome et à Byzance, plusieurs ont été adoptés d'assez bonne heure par les Barbares occidentaux pour permettre de supposer que les autres éprouvèrent aussi rapidement le même sort. Ce fait admis, comme la croix ansée, à double traverse, figure sur les médailles byzantines dès le commencement du VIIIe siècle, on reconnaîtra que le monétaire mérovingien qui l'a placée au revers d'une de ses pièces vivait à une époque très voisine. Or, l'objet ayant dû exister en réalité un certain temps avant l'introduction de son image sur les monnaies, on comprendra facilement que saint Éloi, orfèvre jusqu'à ce qui fut élevé à l'épiscopat en 640, ait pu exécuter la croix de Saint-Martin, dont le modèle nouveau lui serait arrivé d'Orient. D'ailleurs les anciennes croix doubles aujourd'hui connues, et qui datent toutes du XIIe-XIIIe siècle, sont fleuronnées aux extrémités; seul de cette espèce, le reliquaire limousin offre des branches coupées carrément et conformes aux types de Léon l'Isaurien et du monétaire précité. Plusieurs savants numismates m'ont fait observer qu'il fallait se méfier des appréciations de Leblanc et surtout de ses planches; ajoutant que cet auteur avait sans doute pris pour une seconde traverse deux globules épatés, placés quelquefois dans le champ des monnaies. Je ne discuterai pas la valeur de l'observation, vu mon incompétence en semblables matières; je me bornerai à répondre qu'un sarcophage gallo-latin des Aliscamps, à Arles, porte une croix double dont la traverse supérieure est alésée, l'inférieure potencée. Le pied triangulaire rappelle celui de la croix de Saint-Martin [1]. Autre caractère d'antiquité : les

[1] Les croix de Rouvres et du musée de Cluny (TEXIER, *Dict. d'orfèvrerie*, CROIX, fig. 1 et 2); la croix de Clairmarais (*Ann. arch.*, loc. cit.). — BLAVIGNAC, loc. cit., Atlas, pl. II bis, fig. 9.

petits vases à anses en volutes, ciselés sur la base, sont l'imitation d'un modèle que j'ai rencontré dans les catacombes et sur les plaques du coffret d'Auxerre. Il est vraisemblable que, comme les chérubins qui les avoisinent, ces vases datent de 1625, époque où ils furent très à la mode, mais ils peuvent aussi être la restitution d'un ornement primitif. J'irai plus loin; le double filet losangé, qui borde les rampants du pied et qui appartenait incontestablement à la décoration originelle, devait comporter une mosaïque en verroteries incrustées à froid, car son dessin rectiligne implique le cloisonnage à l'exclusion du filigrane que l'on voit serpenter à côté. Les fibules mérovingiennes déjà citées offrent quelques exemples de champs filigranés, compris entre d'étroites bordures en verroteries, et, sur un bien petit nombre de ces bijoux, le filigrane apparaît sans l'accompagnement du grenat, du verre coloré ou des pâtes vitreuses. [1] Je pense que les dernières verroteries avaient disparu au temps de Legros qui n'eût pas omis d'en signaler l'existence; la restauration de 1625, dont le pied fut spécialement victime, les supprima sans doute tout en respectant leurs alvéoles.

L'article 2, croix de Saint-Denis, est mentionné formellement par un écrivain qui vivait à une époque relativement voisine de saint Éloi, et dut en conséquence voir l'œuvre

[1] V. Aringhi, *Roma subt. novis.*, t. I, p 608, 610 et passim; Boldetti, *Osservazioni sopra i cimeterii, etc.*, p. 155, pl. 7; p. 332; fig. 1; p. 374 et 545. — Les plaques d'Auxerre, aujourd'hui clouées sur la châsse de saint Eusèbe, dans l'église de ce nom, sont en argent doré et ciselé. Elles proviennent d'un coffret trouvé en 1760 sur le terrain qu'occupait jadis le sanctuaire de Notre-Dame. Ce coffret était scellé dans une pierre creuse, avec des fioles de martyre et des ossements enveloppés d'étoffes. Il offre un précieux exemple d'orfèvrerie chrétienne primitive (V. C. de Linas, *Rapport sur les anc. vêt. sacerd.*, p. 21, 1857, et *Rev. des Soc. sav.*, t. II p 83, 1857. — V. Baudot, *loc. cit.*, pl. XII, fig. 2 et 3.)

dans toute sa beauté première, le moine de Saint-Denis, auteur des *Gesta Dagoberti*. « Crucem etiam magnam quæ retro altare aureum poneretur, ex auro puro et preciosissimis gemmis insigni opere ac munitissima artis subtilitate fabricari jussit, quam beatus Eligius, eo quod illo in tempore summus aurifex in regno haberetur, cum et alia quæ ad ipsius basilicæ ornatum pertinebant, strenue præpararet, eleganti subtilitatis ingenio, sanctitate opitulante, mirifice exornavit. Nempe moderniores artifices asseverare solent, quod ad præsens vix aliquis sit relictus, qui quamvis in aliis exstet operibus, hujuscemodi tamen gemmarii et inclusoris subtilitate valeat per multa annorum curricula, eo quod de usu recesserit ad liquidum experientiam consequi. [1] » Après bien des siècles écoulés, un autre religieux de Saint-Denis, décrivant à son tour le même objet, ne se montre guère plus sobre d'éloges à l'égard du mérite artistique de saint Éloi. « Au bout du chœur, tirant vers ledit maistre-autel, sur une pièce de bois esleuée au-dessus des chaires (stalles), ornée de fleurs de lys d'or sur un champ d'azur, est posée une très-grande croix d'or de la hauteur d'un homme appelée la croix de S. Éloy, d'autant que ce saint personnage l'a faicte et fabriquée. Laquelle est très-exquise tant par la rareté de l'ouurage, que par sa richesse, y ayant une grande quantité de saphirs cabochons, d'esmeraudes en grand nombre, aussi des nacles (nacres), iacinthes, grenats, avec un très-excellent camahieu au milieu en façon d'homme, et au bas d'icelle une petite croix d'or à un crucifiement d'esmail, et chatons d'or garnis de grenats, d'esmeraudes et de perles : et au dedans du fust de la vraye croix, avec un escriteau portant cest escrit : *De cruce Domini*. Ceste croix a esté donnée par le

[1] Ap. D. Bouquet, *Recueil des Hist. de France*, t. II, p. 385, xx, A.

Roy Dagobert. [1] » Au commencement du XVIIIe siècle, la croix de saint Éloi avait été dépossédée de son ancienne place au fond du chœur et l'on s'apprêtait à lui en donner une autre. Dom Félibien, avec sa concision habituelle à l'endroit des merveilles de l'orfèvrerie du Moyen Age, enregistre ce changement. « Les grilles de fer qui ferment les costez du chœur, méritent aussi d'estre remarquées pour la beauté du travail. Elles forment une espèce d'ordre ionique dont les pilastres sont en forme de gaines. On travaille sur le même dessein à faire une grille au devant du chœur dont la porte aura pour amortissement une ancienne croix d'or que l'on estime avoir esté faite par S. Éloi : elle est enrichie d'émaux et d'une très-belle améthyste [2]. » A la suite des témoignages historiques, voici le texte de l'Inventaire de 1634 dont j'ai seulement élagué quelques détails inutiles à la question [3]. « Au-dessus du contre autel, une grande croix nommée la grande croix saint Éloy, faite par Monsieur saint Éloy comme dysoient les religieux, attachée au derrière dudit autel et fer-

[1] Doublet, *Hist. de l'abb. de Saint-Denis*, p. 333. — Dom Germain Millet (*Le Trésor sacré, etc., de Saint-Denys*, p. 41) dit que cette croix, faite par saint Éloi et donnée par Dagobert, était d'or semé de pierreries.

[2] *Loc. cit.*, p. 533. J'ai intentionnellement étendu la citation au-delà du nécessaire, ne résistant pas au plaisir de montrer une croix mérovingienne juchée au sommet d'une grille Louis XIV.

[3] *Loc. cit.*, fol. CLXIII, v. Cet Inventaire, dressé par ordre de Louis XIII, contient la transcription littérale d'un autre Inventaire commencé le 18 mai 1534, en vertu de lettres patentes de François Ier, par des commissaires délégués de la Chambre des Comptes assistés de deux orfèvres. Bien mieux, ce dernier procès-verbal n'est lui même que le recolement d'un Inventaire antérieur qui remonte certainement jusqu'à Louis XI. Le manuscrit des archives impériales présente donc en réalité l'état du trésor de Saint-Denis vers la fin du XVe siècle. Quoique le dépôt de l'hôtel Soubise soit accessible à tout le monde, je dois néanmoins témoigner ici toute ma gratitude à MM. de Mas-Latrie et Huillard de Bréholles dont l'extrême obligeance m'a empêché de perdre un temps précieux.

mant à clef..... Et au bas d'icelle, sous un grand verre en façon de tableau rond, dessus une petite croix d'argent doré et un crucifiement d'esmail dessus et huit châtons d'or....et un escripteau portant escrit : *De cruce Di....*; au dessus dudit tableau, sur le long de ladite grande croix, entre icelui tableau et le rond du milieu de la croisée, en trois rangées vingt-neuf saphirs tant gros que petits, etc. etc..... Le derrière de ladite croix. Au bas de la longueur d'icelle, une pièce de cuivre doré : l'image saint Denis et deux angels de demy enlevure dessus icelle pièce; et entre ladite pièce de cuivre et le milieu d'entre les croisons, aussi en trois rangées, c'est à savoir trois saphirs loupeux etc. etc..... Et parmy les pierres, dix-huit nacles, vingt-trois verres et deux cassidoines..... Le champ de ladite croix tant devant que derrière, de verres ressamblans à jacinthes, grenats, esmeraudes et saphirs..... Ledit champ de la croix tant devant que derrière, d'or à feuilles d'argent blanc dessous.... Ladite croix bordée d'argent doré, à trois couronnements de feuilles de persil aux trois bouts d'icelle aussi d'argent doré. » De cette citation et du passage de Doublet, il ressort clairement : que la petite croix avec un *crucifiement d'esmail* n'était nullement partie intégrante du travail primitif de saint Éloi ; qu'elle formait au contraire une addition postérieure, une sorte de tableau sous verre, attaché comme un *ex-voto* au pied de la grande croix. L'Inventaire seul prouve que l'objet comportait des pâtes vitreuses blanc opaque (*nacles*, nacres), mélangées avec d'autres pierres vraies ou fausses, et que ses deux faces étaient entièrement couvertes de verres translucides rouge orangé, pourpre clair, vert et bleu, incrustés à froid dans des cloisons d'or, genre de décoration employé sur le calice de Chelles et tant d'œuvres mérovingiennes précédemment signalées. Malgré les efforts tentés pour y arriver,

je doute que l'on parvienne jamais à établir que ces verroteries fussent de l'émail. Les orfèvres qui participèrent aux recolements de 1534 et de 1634 en savaient trop long pour confondre deux choses très-distinctes à leur point de vue : les procès-verbaux nomment toujours émail ce qui est émail, et, conséquemment, verre ce qui est verre [1].

L'article 15 est une gondole dont Suger parle en ces termes : « Aliud vas etiam preciosissimum de lapide prasio ad formam navis exsculptum, quod Rex Ludovicus Philippi per decennium fere vadimonio amiserat, cum nobis ad videndum oblatum fuisset, ejusdem Regis concessione sexaginta marcis argenti comparatum, cum quibusdam floribus coronæ Imperatricis beato Dionysio obtulimus. Quod videlicet vas, tam pro pretiosi lapidis qualitate, quam integra sui quantitate mirificum inclusorio sancti Eligii opere constat ornatum, quod omnium judicio pretiosissimum æstimatur. [2] » Doublet

[1] J'en prends pour exemple une gondole échappée au creuset de 1792 et maintenant exposée dans la grande vitrine du Cabinet des antiques. « Item, une navette en pierre d'agathe goderonnée à dix godrons tant dedans que dehors, a un petit pied de mesme pierre, garnie par le bord d'argent doré et d'un pied rond d'argent doré attaché au pied de ladite pierre, tenant audit bord à cinq fillets d'argent doré et un sixième fillet perdu; ledit bord garny de trois saphirs, deux prismes d'émeraudes, deux amatistes d'Allemage, une crisolite et quarante petits émaux d'applique. Prisé le tout mil escus (5,000 livres en 1634.) » *Invent. cité*, fol. CXV, v. « Une très excellente gondole d'agathe, goderonnée à dix goderons tant dedans que dehors avec le pied de la mesme agathe, garny d'argent doré, et le bord aussy d'argent doré, le tout enrichy de saphirs. » DOUBLET, *loc. cit.*, p. 344. « BB. Gondole faite d'une agathe onix dont la garniture est d'or enrichie de pierreries. » FÉLIBIEN, *loc. cit.*, p. 543 et pl. IV, BB. Cette figure prouve l'identité de l'objet inventorié avec la gondole du Cabinet des antiques, qui est bien réellement ornée d'émaux cloisonnés.

[2] *De Administ. sua*, ap. DU CHESNE, *Hist. Franc. Script.* t. IV, p. 349. Le texte de Du Chesne porte *incluso;* Du Cange (*Gloss.*) rétablit la leçon véritable *inclusorio.*

Lith. C. Desavary, Duvilleux Arras

A. Restitution de la gondole attribuée à Saint ELOI, d'après Felibien et l'Inventaire de 1634.

B.C. Fibules en mosaïque, Musée de Saint-Omer.

la décrit également. « Autre très exquise gondole de couleur de verd de mer auec le pied de mesme estoffe, garny d'or et la bordeure aussi d'or, le tout enrichy de beaux saphirs, grenats, presmes d'esmeraudes et de belles perles orientales au nombre de septante. Cette pièce autant rare et estimée qu'il est possible par les orfeuvres, fut autresfois engagée par le Roy Louys le Gros, et de son consentement dégagée par l'abbé Suggere (ainsi qu'il le tesmoigne) qu'il acheta soixante marcs d'argent qui estoit beaucoup alors, et a esté faite par la main du glorieux sainct Éloy. [1] » Dom Félibien revient à deux reprises sur ce vase : la première, il en trace l'historique d'après Suger, en omettant toutefois le détail qui concerne saint Éloi ; la seconde, il l'inventorie ainsi : « Autre gondole faite d'une pierre de jade dont la garniture est d'or émaillé. » Un renvoi à la page 175 du volume, où se lit précisément l'historique du *vas de lapide prasio* racheté aux prêteurs sur gage par l'abbé de Saint-Denis, prouve que la double mention concerne un seul et même objet. A sa description d'un laconisme regrettable, le savant Religieux a joint une figure de la gondole de saint Éloi. Cette figure, de minimes dimensions, représente le vase couché sur le flanc et posé en face du spectateur, de telle sorte que l'intérieur seul est visible. Malgré ses négligences de détail, elle permet de reconnaître que l'orifice avait la forme d'une ellipse quadrilobée ; que la surface des deux plus grands lobes était couverte d'imbrications ; que le plat des lèvres comportait une série de petits rhombes ou parallélogrammes, semblables à ceux qui contournent le dessous des montures de l'épée de Childéric ; enfin que la bordure offrait une sorte d'échiqueté, dont l'analogie avec la

[1] *Loc. cit.*, p. 344 Dom Germain Millet (*loc. cit.*, p. 132) dit qu'elle était en chrysolithe couleur vert de mer.

décoration externe du calice de Chelles me frappa de prime abord [1]. Soupçonnant l'emploi des verroteries incrustées à froid, là où Doublet ne vit que des pierreries et Félibien de l'émail, j'eus recours à l'Inventaire qui changea mes prévisions en certitude absolue. « Item une autre navette de pierre porphire semblant à jaspe, à un petit pied de mesme pierre garny d'or par le bord ; à quatre demy compas (lobes) tenant par dedans à quatre feuilles d'argent doré dont deux perdues, garnies tout alentour par le dedans et par le bord de grenats, et sur le bas trois places vuides de grenats ; et au-dessous de claires voyes une bordure derrière (*de verre*) bleu et en icelles vingt et une places vuides ; et au fonds de deux demy compas des costez, prismes d'esmeraudes en façon d'escaille et sur l'un d'iceux compas quatre places vuides ; le dehors de ladite bordure garny de grenats entremeslez de verres bleus et trente-trois places vuides, et au-dessous desdits grenats et verres un fillet de verre bleu et en icelui quinze places vuides, et sous le fonds des deux demy compas des costez, verres semez en façon d'escailles et dix-huit places vuides de pierres ; au-dessous des deux demy compas, pardehors, au bord d'en bas des deux bouts de ladite navette, une rangée de perles de soixante-sept perles de compte et trois places vuides de perles. Prisée 400 liv. [2] » Cette description est,

[1] *Loc. cit.*, p. 175 et 543, pl. IV, CC. — MILLIN (*Dict. des Beaux-Arts*) mentionne une sorte de jade, dit *olivâtre*, tirant quelquefois sur le vert céladon. Le vase de Suger était probablement fait d'une pierre de cette espèce, sinon de prase verdâtre tachetée, *smaragdo-prase*, minéral vert demi-translucide, voisin de la couleur du poireau et susceptible d'un poli éclatant. (V. MILLIN, *loc. cit.*) Les mots *lapis prasius* ne peuvent guère s'appliquer à autre chose.

[2] *Loc. cit.*, fol. CXVI, r. — « PLASME OU PRASME D'ÉMERAUDE, en italien *plasma* ou *prasma di smeraldo*. La pierre verte appelée *prase* a souvent été prise pour l'émeraude, et pour cette raison on l'appelle *fausse émeraude*. Le

je l'avoue, un peu diffuse et les termes en sont passablement embrouillés ; néanmoins si on la place en regard du texte de Doublet, de la figure gravée dans Félibien et de la gondole conservée au Cabinet des antiques, on parviendra à démêler les faits suivants. Saint Éloi ayant à sa disposition un vase précieux, vraisemblablement reste opime des dépouilles romaines, s'ingénia à fabriquer une monture en or pour le pied et l'orifice. La face interne de la garniture de l'orifice était en grenats cloisonnés (claires-voies); la face externe comportait un mélange de grenats et de verroteries bleues pareillement agencés : l'une et l'autre bordées par le bas d'un filet de verres bleus, sauf à l'extérieur des lobes extrêmes où un cordon de perles fines se substituait au verre. A l'intérieur du vase (au fond), les parois des lobes majeurs étaient revêtues d'une doublure imbriquée en prasmes d'émeraudes ; une décoration identique, mais en verre (vert sans doute) recouvrait le bas de la paroi externe des mêmes lobes (sous le fond). J'admets volontiers que mon interprétation puisse être critiquée et qu'elle soit fautive sur divers points ; néanmoins on aura beau tourner et retourner les expressions de l'Inventaire, elles indiqueront toujours cette verroterie incrustée à froid que Félibien, à l'exemple de du Saussay et de Martène, transforme obstinément en émail. L'émail dégradé ne disparait pas en entier, il laisse des traces appréciables pour les experts ; or ceux-ci ont écrit grenat, prasme d'émeraude, verre, et non émail ; de plus, le mot claire-voie,

mot *prase* vient de la ressemblance de sa couleur avec celle du porreau, en grec *prason ;* de là on a fait en latin l'adjectif *prasinus*, on a dit *gemma prasina*, et en négligeant le point sur l'i on a fait par corruption *prasma*, puis *plasma* pour adoucir le son. De là les joailliers ont dit *prasme*, *plasme*, *presme*, *prisme* d'émeraude; et ils regardaient cette pierre comme la matrice des émeraudes. » Millin, *Dict. des Beaux-Arts*.

les très nombreux vides signalés, démontrent pleinement que les parties métalliques offraient sur leur intégrité un réseau d'alvéoles multiformes. Un dernier détail: l'objet, que Suger paya au XIIe siècle la somme énorme de soixante marcs d'argent, n'était plus estimé que 400 livres en 1534 et 1500 livres cent ans après. Sa valeur serait incalculable aujourd'hui.

Le moine de Saint-Denis caractérise la spécialité du talent de saint Éloi par les termes *gemmarii et inclusoris subtilitas;* Suger nomme son genre de travail *opus inclusorium :* quelle intention attribuer aux deux écrivains?

Les Glossaires de Jean de Gênes et de Guillaume le Breton interprêtent *inclusor* par « qui includit sicut auri faber, qui includit gemmam in anulo. » Uguccione, dans son dictionnaire arabe-latin dit : « *Clusor*, qui gemmas auro concludit. » On lit au chapitre 24, verset 1, de Jérémie : « Postquam transtulit Nabuchodonosor rex Babylonis Jechoniam filium Joakim regem Juda, et principes ejus, et fabrum, et inclusorem, de Jerusalem, et adduxit eos in Babylonem. » Et saint Jérôme commente ainsi ce passage : « Artifices inclusoresque auri, atque gemmarum, quæ apud barbaras nationes pretiosissimæ sunt. » Enfin la vie de saint Wilfrid contient la mention suivante : « Necnon bibliothecam librorum eorum, omnem de auro purissimo et gemmis pretiosissimis fabrefactam, compaginare inclusores gemmarum jussit. [1] » Le sens d'*inclusor* est ici parfaitement défini; il signale l'ouvrier qui enchâssait les pierres précieuses. En est-il de même pour le texte du moine de Saint-Denis? J'en doute, car alors de deux choses l'une : ou il donnerait à entendre que saint Éloi pratiquait la taille des pierreries, ce qui est matériellement impossible vu

[1] C. 16, ap *Bolland.*, 24 Apr. — V. Du Cange

la quantité de pièces fabriquées par le grand orfèvre, ou un pléonasme injustifiable serait commis. Je pense que l'écrivain anonyme et, après lui, Suger ont voulu spécifier par *inclusor*, *opus inclusorium*, le procédé particulier aux orfèvres mérovingiens, procédé consistant à monter en *serticlos*, c'est-à-dire à sertissure rabattue, sans griffe ni pointillé, des verres ou des grenats réduits en lames minces. L'hypothèse est ici d'autant plus vraisemblable, que le premier écrivain applique la réunion des mots *gemmarius* et *inclusor* à une croix ornée de pierreries et de verres cloisonnés, tandis que le second, par *opus inclusorium*, désigne un objet dont l'ornementation se composait principalement de grenats en table et de verroteries incrustées à froid. Quelques lignes d'un historien du Xe siècle viennent appuyer mon sentiment : Aimoin rend compte en ces termes du butin que Childebert Ier recueillit dans son expédition d'Espagne, après le sac de Tolède et la défaite des Visigoths. « Sane in thesauris, quos Childebertus avexit ab Hispaniis, reperta sunt ecclesiastici utensilia ministerii, ex vasis quos dicunt fuisse Salomonis, novem preciosissimi calices, quindecim patenæ, viginti capsæ evangeliorum. Quæ omnia cum solido fabricata forent auro, gemmisque ornata opere inclusorio. [1] » Comme on ne parvient à fixer les pierres sur le métal qu'à l'aide d'emboîtages, griffes ou bâtes, il s'ensuit qu'Aimoin, en ajoutant aux termes *gemmis ornata* le complément générique *opere inclusorio*, n'a pu désigner autre chose que la sertissure en cloisons dont les couronnes de Reccesvinthe et de Suinthila témoignent l'emploi chez les orfèvres visigoths d'Espagne. L'art de cloisonner le verre était peut-être encore pratiqué au XIe siècle dans un monastère de l'Italie centrale. Guy, moine, puis abbé de Farfe,

[1] Lib. II, c. 8, ap. Du Chesne, *Hist. franç. script.*, t. III, p. 30.

au diocèse de Spolète, a laissé un état minutieux des bâtiments de sa maison ; l'on y trouve ces détails. « Et post istam positionem construantur *(sic)* cella novitiorum, et sit angulata in quadrimodis videlicet prima ut meditentur, in secunda reficiant, in tertia dormiant, in quarta latrina ex latere. Juxta istam sit disposita alia cella, ubi aurifices vel inclusores seu vitrei magistri conveniant ad faciendam ipsam artem. [1] » Le sens que je vais prêter à ma citation est, je le sais, fort élastique et soulèvera plus d'une objection ; mais, lorsqu'on aborde les questions neuves, il ne faut pas craindre de s'avancer : la vérité gagne toujours au redressement des erreurs, tandis qu'une réserve trop prudente conduit bien rarement à la découvrir.

Je m'explique. Quoique *cella* doive se traduire ici par *quartier* et non *chambre*, sur quel motif sérieux baser la réunion sous un même toit des orfèvres, *inclusores* et *magistri vitrei ?* Le plan de l'abbaye de Saint-Gall loge les orfèvres à côté des ferroniers et en face des ciseleurs *(tornatores);* on le comprend parfaitement, vu que ces trois métiers se relient l'un à l'autre et se donnent en quelque sorte la main [2]. Or, pour quelle raison l'architecte du monastère de Farfe aurait-il placé dans des ateliers contigus les orfèvres, les sertisseurs et les maîtres en verre, sinon parce que les derniers fournissaient aux autres des matières propres à décorer leurs ouvrages ? Les *magistri vitrei*, à Farfe, n'étaient certes pas des vitriers ordinaires, *vitriarii*, *vitriatores*, chargés d'entretenir

[1] *Disciplina Farfensis*, lib. II. c. 1, ap. MIGNE, *Patrol.*, t. CL, col. 1251. Guy écrivit son livre avant 1039; Dom Marquart Hergott, religieux de Saint-Blaise *in silva nigra*, en a donné une édition en 1726. V. DOM REMY CEILLIER, *Hist. gén. des auteurs sacrés et ecclés.*, t. XXI, p 68.

[2] V. ALBERT LENOIR, *Architecture monast.*, t. I. pl. à la p. 24. Ce plan est de la fin du VIIIe siècle ou du commencement du IXe.

les fenêtres en bon état, encore moins des manufacturiers de verre, des verriers : car, outre que l'existence d'une verrerie près de Spolète serait invraisemblable au XIe siècle, l'établissement d'une telle industrie exige des locaux assez spacieux pour avoir nécessité un quartier à part. Il est possible que les *magistri vitrei* de Farfe aient été des émailleurs ; en effet, si, depuis Anastase, la basse latinité possède le substantif *smaltum*, le terme correspondant à l'expression moderne *émailleur* y est inconnu. Peut-être s'agissait-il de mosaïstes? peut-être aussi d'individus habiles à teindre ou peindre le verre, de faiseurs de vitraux [1] ? Toutefois je maintiens ma première hypothèse, et, *magister vitreus*, voisin d'*aurifex* et d'*inclusor*, me représente un ouvrier qui taillait les grenats ou les verres que l'enchâsseur disposait sur les pièces apprêtées par l'orfèvre. Je laisse au reste mon idée pour ce qu'elle vaut, en la recommandant néanmoins à l'attention des spécialistes.

Il est très-positif que l'art de cloisonner le verre était encore pratiqué en France au IXe siècle. La grande croix d'or donnée à l'abbaye de Saint-Denis par Charles-le-Chauve, croix que Dom Germain Millet assure avoir appartenu à la chapelle particulière de Charlemagne, offrait un travail de cette nature. « Tout le champ de ladite croix » porte l'Inventaire « semé de grenats en façon d'escussons et petits verres verts tous ronds. [2] » Le même Inventaire, à l'article du plat sassanide, faisant parfaitement comprendre que ses

[1] Dès le IXe siècle, on fit des fenêtres ornées de verres colorés. « Fenestras vero vitreis coloribus ornavit et pictura musivi decoravit. (Sainte-Marie-du-Transtévère.) » ANASTASE, *Benedictus* III, n° 572, éd. MIGNE, t. II, p. 1354.

[2] *Le trésor sacré ou inventaire des sainctes reliques, etc., au thrésor de l'abb. royale de Saint-Denys en France*, p. 87, Paris, 1640, in-18. — *Invent. cité*, à partir du fol. LXII, r.

rédacteurs entendaient par *écussons* les intervalles ménagés entre plusieurs cercles tangents, en outre, les experts ayant toujours eu soin de faire suivre l'adjectif *rond* par l'adverbe *dessus*, chaque fois qu'il s'agissait d'un cabochon, on doit conclure du texte précité que la croix de Charles-le-Chauve était revêtue de lames de verroteries rouges et vertes, cloisonnées dans un réseau d'alvéoles disposées comme l'armature du plat sassanide, mais de moindres dimensions. Cette découverte, que j'ai faite récemment aux Archives de l'Empire, permet de rapprocher d'un siècle environ la date de la châsse de Saint Maurice-en-Valais, et d'expliquer enfin d'une manière satisfaisante la présence simultanée de l'émail et du verre cloisonné qui forme son caractère distinctif.

Les princes chrétiens qui régnèrent sur les Asturies ne laissèrent pas tomber en désuétude un genre d'orfèvrerie en usage chez leurs ancêtres, lorsque ceux-ci dominaient sur l'Espagne entière. On conserve dans la *Camara santa* de la cathédrale d'Oviedo une croix précieuse, nommée *Cruz de la Victoria* et offerte en 908 par Alfonse III, *el Magno*, roi des Asturies et de Léon, conjointement avec la reine Ximena sa femme. Une partie des ornements de cet antique morceau est en verroteries cloisonnées rouges et vertes [1]. En 1063, 352 ans après la ruine de la monarchie des Visigoths, lors de la

[1] Cette croix en bois, recouvert de lames d'or, porte l'inscription suivante sur sa face postérieure : OFFERVNT FAMVLI CHRISTI ADEFONSVS PRINCEPS ET SCEMENA REGINA.— HOC OPVS PERFECTVM EST..... OPERATVM EST IN CASTELLO GAVZON ANNO NOSTRI REGNI XLII DISCVRRENTE ERA DCCCCXLVI (908). « Siendo muy de notar que las hojas de las flores de rosetones y de franjas, aparecen de labor de taracea, ostentando las colores verde y granate, procedimiento industrial del todo semejante al de las coronas y demas preseas de *Tesoro de Guarrazar* conforme adelante observaremos. » DON JOSÉ AMADOR DE LOS RIOS, *El arte Latino-Bizantino en Espana*, p. 35 et 36.

translation du corps de saint Isidore à Léon, Ferdinand Ier, le Grand, roi de Castille et dona Sancha son épouse firent à l'église de Saint-Jean-Baptiste des présents, aussi riches que nombreux, dont la liste nous est parvenue. Parmi ces dons on trouve : « Frontale ex auro puro opere digno cum lapidibus, smaragdis, safiris, et omne genero pretiosis et olovitreis. — Alia (corona) est de..... cum olovitreo, aurea. — Et crucem auream cum lapidibus coopertam olovitreo. — Et calicem et patenam ex auro cum olovitreo. » Il peut y avoir un doute sur le sens du mot *olovitreus* dans les deux premiers articles. La décoration du *frontale* se composait de pierres vraies, mêlées à des pierres fausses, si l'on prend *olovitreus* adjectivement; des lames de grenat ou de verre émaillaient sa surface, si l'on considère *olovitreus* comme un substantif. Une fâcheuse lacune dans le texte empêche d'apprécier exactement l'état de la couronne, mais la croix ne laisse rien à désirer. Les termes *coopertam olovitreo* démontrent clairement qu'elle était revêtue en entier de verroteries cloisonnées, rehaussées de cabochons. Quant au calice et à la patène, ils devaient ressembler beaucoup au calice de Chelles et au plateau de Gourdon [1].

A une époque plus reculée, *olovitreus* fut employé comme équivalent d'*émaillé*. On lit dans les Actes de saint Marcel, martyrisé à Chalon-sur-Saône, en 179, sous le règne de Marc-Aurèle : « Primum ergo ad Saturni statuam, quæ ripæ Araris imminebat, eculeo distentus, innumera ictuum flagella suscepit. Deinde ad Solis imaginem, quæ intra muros

[1] Yepes, *Cronica de la Orden de san Benito*, t. VI, *Append.*, fol. 461, v. — J'ai été assez heureux pour me rencontrer avec M. de Los Rios dans l'interprêtation du mot *olovitreus* sur la charte de Ferdinand Ier. Ce savant (*loc cit.*, p. 149, note) pense, qu'aux XIe et XIIe siècles, *olovitreus* doit se traduire par *vidrio taraceado*, verre cloisonné.

Sequanicæ portæ gentilium præcipuo colebatur, necnon ad atrium divi Hamonis, ubi effigies olovitrea celso columnæ adorabatur collocata fastigio, in secundo milliario civitatis, præside jubente, perducitur. » Un renvoi du P. Stilting apprend que le manuscrit de Fulde et d'autres encore portent la variante, *effigies electrina*, au lieu d'*effigies olovitrea*. *Electrum*, chez les anciens auteurs allemands, signifiant toujours émail, on ne peut se méprendre sur l'intention du copiste de Fulde, d'autant mieux que la présence de l'émail sur une statue gallo-romaine du IIe siècle, s'explique naturellement [1].

Au XIIIe siècle, on incrustait encore des lames de verre, sinon dans le métal, au moins dans le bois doré qui en a les apparences. La statue de Notre-Dame-des-Miracles, à Saint-Omer, est assise sur un siége de forme antique, dont les parois verticales sont revêtues de grandes plaques de verre bleu. Ceci conduirait à penser que les anciens trônes peints sur les manuscrits, trônes où l'or enchâsse des ornements coloriés trop grands pour être confondus avec les pierreries et l'émail, étaient décorés d'incrustations en verre [2].

[1] *Acta SS.*, Sept., t. II, p. 200, col. 2. « In codice Fuldensi et alibi. » — Labarte, *Rech. sur la peint. en émail*, p. 162. — *Olovitreus*, mot hybride, tiré du grec ὅλοσ et du latin *vitrum*, est quelquefois pris dans son acception littérale. « Habeo, inquit cubiculum holovitreum, in quo omnis disciplina stellarum ac mathesis mechanica est arte constructa, in cujus fabrica pater meus Tarquinius amplius quam ducenta pondo auri dignoscitur expendisse. » *Acta S. Sebastiani mart.*, ap. *Acta SS.*, Januar., t. II, p. 273, col. 2, c. XVI, n° 54. L'annotateur dit qu'il s'agit là d'un « cœlum vitreum ad usum astrologiæ judiciariæ factum. » Dans la Vie de saint Odilon abbé de Cluny, *holovitreus* signifie un vase à boire en verre soufflé ou fondu. « Accepto confestim parvo holovitreo infudit merum, et singulis pro benedictione largitur potum. » *Acta SS O. S. B.*, sæc. VI, pars I, p. 699.

[2] L. Deschamps de Pas, *Notre-Dame-des-Mirales*, ap. *Ann. archéol.* t. XVIII, p. 258. Willemin, pl. VII, trône de Charles le Chauve, IXe siècle, pl. XII, trône byzantin, même époque.

CHAPITRE VI.

CARACTÈRE SPÉCIAL DE L'ORFÈVRERIE DURANT LA PÉRIODE MÉROVINGIENNE [1].

HISTORIQUE DE LA VERROTERIE CLOISONNÉE.

A la fin de son remarquable travail sur les couronnes de Guarrazar, conservées au Musée de Cluny, M. le comte Ferdinand de Lasteyrie pose les conclusions suivantes :

« Dans ma conviction intime, l'orfèvrerie ou la joaillerie à décoration de verre rouge cloisonné n'a été pratiquée en aucun pays que par des peuples d'origine germanique :

Chez nous, par les Francs venus à la suite des premiers Mérovingiens ;

En Angleterre, par les conquérants anglo-saxons ;

En Suisse, par les Burgundes ;

En Italie, par les Goths ou les Lombards.

Et j'ajouterai que, dans tous les pays que je viens de citer, l'industrie dont il s'agit a été, non point trouvée, mais importée, par les peuples envahisseurs. »

Partant de là, l'auteur arrive à regarder la couronne de Reccesvinthe et celles qui l'accompagnent comme issues d'un art d'origine septentrionale; de plus il se refuse à les rattacher à l'école gallo-romaine qui forma Abbon, saint Éloi et les orfèvres primitifs de Limoges [2].

D'autre part, dans un Mémoire trop peu connu en France,

[1] Attendu ma nationalité, je qualifie de *mérovingienne* la période comprise entre le commencement du VIe siècle et le milieu du VIIIe. Je dirais *lombarde* si j'étais italien, *visigothique* si j'étais espagnol, *anglo-saxonne* si j'étais anglais.

[2] *Descript. du trésor de Guarrazar*, p. 33 et 34.

où il devrait être lu et médité par toutes les personnes qui font de l'archéologie une étude sérieuse, un savant espagnol, Dom José Amador de Los Rios, combat énergiquement les assertions de M. de Lasteyrie, du moins en ce qui concerne la péninsule ibérique. Armé de nombreux documents mis en œuvre avec un talent que seconde l'érudition la plus profonde, le docte membre de l'académie de San-Fernando établit : 1° que les monuments d'architecture élevés sous la domination visigothe participent à la fois de l'art romain et de l'art de Byzance ; 2° que cet art nouveau, qu'il nomme style latino-byzantin et dont il a trouvé des vestiges tant à Tolède qu'à Guadamur, fut imposé aux conquérants, après le troisième concile de Tolède (589), par la race hispano-latine qui en était en possession ; 3° que les pièces d'orfèvrerie, exécutées sous le règne des princes visigoths ou de leurs successeurs immédiats confinés dans les Asturies par l'invasion musulmane, n'offrent que des motifs empruntés à l'architecture nationale contemporaine [1].

Il semble difficile au premier abord de concilier deux opinions aussi divergentes ; je ne désespère pourtant pas de résoudre le problème, en écartant de chacune ce qu'elle a de trop exclusif.

[1] *El arte latino-bizantino en Espana y las coronas visigodas de Guarrazar* par Don José Amador de los Rios, Decano de la facultad de filosofia y letras, p. 33, 37, 42, 133 et pas. ; Madrid, imp. nat., 1861, grand in-4. Extrait des Mémoires de l'Académie royale de San Fernando. Je me permettrai ici l'expression d'un regret. Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas fait déposer quelques exemplaires de son ouvrage chez un libraire français ? Il m'a été nécessaire de recourir à l'obligeance de M. J. Magnabal, agent comptable du Ministère de l'Instruction publique, pour obtenir durant quelques jours la simple communication d'un livre que je tenais infiniment à posséder en toute propriété, et que des recherches faites aux quatre coins de Paris n'ont pu réussir à me procurer.

Je ne puis vraiment croire à l'existence d'un art né à l'ombre des forêts germaniques. Les peuples uniquement occupés de guerre et de chasse n'appliquent guère leur intelligence aux manifestations durables ; ils ne produisent même pas ces constructions rudes et puissantes à la fois, premiers essais de toute civilisation au berceau, essais qui conduisent par une voie lente, mais sûre, à la transformation absolue de l'industrie grossière en art complet. Les Barbares envahisseurs de l'Empire, établis définitivement sur le sol qu'ils avaient conquis, embrassèrent d'abord la religion des vaincus ; ensuite, conséquence forcée, ils adoptèrent leur art, attendu qu'il n'y a pas d'art possible sans religion et surtout sans culte extérieur. Les monuments viennent appuyer ce que j'avance; les croix, les disques, les triangles, les carreaux, les volutes, les cornes, les roues, les rosaces cruciformes déterminées par quatre arcs tangents à la base des deux diamètres qui coupent un cercle à angles droits, les quatrefeuilles, les entrelacs, les polylobes, les feuilles de fougère, les imbrications, motifs habituels des pièces d'orfèvrerie barbares fournies par la France, l'Espagne, la Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne et le nord de l'Italie, se rencontrent tous sur des œuvres romaines ou byzantines. Les redents caractéristiques des fibules de Kingston et d'Arras, comme de la plaque cloisonnée du Cabinet des antiques, apparaissent également sur un précieux émail byzantin [1]. Mais

[1] V. J. Labarte, *Rech. sur la peint. etc.*, pl. D. Cet émail cloisonné, très rare, tant par la grandeur de la plaque, que par la nature de l'excipient qui est le cuivre, appartient à la riche collection de M. le comte de Pourtalès-Gorgier. Il représente saint Théodore Tyron vainqueur du paganisme sous la forme d'un serpent. Le bouclier rond du Saint présente une certaine analogie avec la fibule de Kingston ; il comporte une double bordure de redents correspondant aux angles d'une rangée de croix polygonales, placées dans le

que les Barbares aient fait exécuter leurs bijoux par des artistes latins réduits à l'obéissance, ou par des ouvriers d'origine germanique, point qui reste à élucider, il n'en est pas moins certain que ces dominateurs nouveaux communiquèrent à l'art antique des aspirations nouvelles et que les œuvres écloses sous leur impulsion sont marquées d'un type particulier qui défend de les confondre avec d'autres. J'irai plus loin en disant que chacune des nationalités, formées dans l'Empire par les tribus sorties de l'Europe orientale, posséda un cachet spécial empreint sur les détails de ses productions personnelles, productions où l'on remarque en outre un caractère général, commun à nombre de celles qui incombent aux divers peuples issus de la même souche.

En effet, les armes de Pouan, les épées de Childéric et de Beauvais, les vases de Gourdon, le calice de Chelles, les couronnes royales votives de Guarrazar, le bras de croix processionnelle qui accompagnait ces dernières, la couverture de l'Évangéliaire de Monza, offrent tous un procédé uniforme d'ornementation, la verroterie cloisonnée, qui les rattache à un système primordial. Néanmoins, si l'on examine attentivement ces objets, on découvrira entre eux des différences assez notables pour établir qu'ils ne sortent pas

champ ménagé entre eux. Les mêmes redents, cette fois sans ornements intermédiaires, apparaissent encore sur les bandeaux rectangulaires qui encadrent le sujet. — V. les ouv. de MM. Cochet, Baudot, de Lasteyrie, Peigné-Delacourt, A. Darcel, Texier, déjà cités ; et encore, pour la France, les travaux de MM. Danjou, à Beauvais, V. Simon, à Metz, A. Terninck, à Arras. Pour l'Angleterre, les ouv. cités de M. Roach Smith et de Bryan Faussett, plus ceux de MM. Akerman, Néville, Wylie et Th. Wright. Pour la Suisse, M. Blavignac, déjà cité, G. de Bonstetten et Gosse. Pour l'Allemagne, MM. Lindenschmit, Sedlmaïer, Houben et Fiedler, Von Durrich, J. Arneth et les publications de la Société archéologique de Luxembourg. Pour l'Espagne, M. de Los Rios, déjà cité. Etc., etc.

C de Linas del 1864

Lith. d'Alexandre Dutilleux

A, Fibule du Cabinet des antiques. _ Cabinet des antiques de Vienne : B, Grec antique, C, E, Byzantin, D, Sassanide. F, Details de la Couronne de Reccesvinthe. G, Id, de l'Evangéliaire de Monza H Id. de la couronne de Suinthila. _ I, Croix votive de Suinthila. _ K Détail de la Croix de la Victoria. _ L Restitution du champ de la Croix de Charles-le-Chauve.

des mêmes ateliers. Ainsi, les armes de Childéric et de Beauvais, les vases de Gourdon, appartiennent à une école particulière très caractérisée ; les croix votives de Suinthila (621-631) et de Reccesvinthe (653-672) déploient, la première une élégance majestueuse, la seconde une ampleur grandiose qui les rangent, à mon avis, dans une catégorie exceptionnelle [1]. Serait-il impossible d'utiliser les remarques faites sur des monuments dont la nationalité est constatée, en les appliquant à d'autres dont l'origine est perdue, pour arriver à reconnaître la patrie industrielle de ceux-ci? L'épreuve est scabreuse, je la tenterai cependant.

Parmi les splendides bijoux, dont la munificence de M. le duc de Luynes vient d'enrichir le Cabinet des antiques, se trouve une fibule que MM. les Conservateurs n'ont pu encore parvenir à classer, vu l'ignorance complète où ils sont du lieu de sa provenance. Cette fibule circulaire, en or très pur, porte en cœur l'image, découpée à jour et ciselée ou repoussée, d'un griffon terrassant un taureau. Une bordure large de $0^{m}0065^{d}$, encadre le sujet qui s'y rattache par des tenons ; elle est rehaussée d'un bandeau vivré en verroteries rouges cloisonnées, la série des triangles interrompue par quatre rectangles équidistants en verre vert. Un double filet, perles et torsades en filigrane, contourne à l'intérieur et à l'extérieur le bandeau qui fait saillie en hauteur de $0^{m}001^{m}$. La bordure, renforcée d'une seconde lame rabattue et soudée sur le revers de la fibule, est munie de trois anneaux d'où partent autant de chaînettes longues de $0^{m}055^{m}$, ornées de pendeloques pyriformes surmontées d'une grosse perle d'argent ; la pendeloque centrale est en améthyste ou saphir violacé pâle, les latérales en or soufflé. Le diamètre de l'objet,

[1] V. DE LASTEYRIE, *loc. cit.*, pl. IV, fig. 1 ; DE LOS RIOS, loc. cit., pl. I, fig. 8 et pl. V, fig. 7 et 9.

bordure comprise, est de $0^{m}046^{m}$; la broche a disparu, mais ses queues à mortaises en or ont persisté. Au premier aspect, cette fibule paraît orientale ou du moins byzantine ; en la comparant à d'autres médaillons qui représentent le même sujet, j'ai reconnu qu'il n'en pouvait être ainsi. Les griffons orientaux, comme les griffons byzantins, ont un bec d'aigle, une queue fleuronnée et des écussons, sinon un lien sur les ailes ; de plus les animaux qu'ils terrassent, cerfs ou taureaux, sont bien dessinés et leur taille est proportionnée à celle du monstre agresseur [1]. Le griffon, dont il est ici question, bien qu'il ait la physionomie générale des précédents, se détaille tout différemment. Sa queue pointue et dénuée d'appendices se tord en câble ; ses ailes sont complètement empennées comme celles des griffons antiques et du Moyen Age [2] ; son bec, recourbé mais effilé, tient plus du corbeau que l'aigle [3] ; un lien, pareil à la queue, lui traverse diagonalement le cou ; enfin le taureau, trop petit et très-incorrectement dessiné, ressemble à un hippopotame microscopique.

Ces caractères, le bec en particulier, suffiraient au besoin pour faire conclure à une provenance occidentale ; d'autres indices moins vagues conduiront à déterminer géographiquement le lieu de fabrication et à connaître la date probable de l'objet. Je n'insisterai pas sur l'importance des filets de perles, quoique ce genre d'ornement apparaisse dans des con-

[1] V. *Die antiken gold und silber Monumente des K. K. Münz-und antiken-Cabinettes in Wien*, von Joseph Arneth, G. iv, nº 18 ; G. vi, nº 28 ; G. xiv, nº 22 ; S. iii, nº 4. In fol., Vienne, 1850 V. encore Millin, *Voy. dans le Midi etc.*, Atlas, pl. x, B. 19, 20, 22, Coffret byzantin en ivoire de la cathédrale de Sens.

[2] V. *Revue de l'Art chrét.*, t. iv, p. 244, fig. 1 et 3 ; art. de Mme d'Ayzac.

[3] V. les griffons mérovingiens du Musée d'Arras et les figures de ces monstres au Moyen Age.

ditions semblables sur l'une des couronnes du Musée de Cluny; je m'arrêterai d'abord au bandeau. La disposition et la ténuité de ses cloisons rappellent exactement le travail des lettres votives de Suinthila et de Reccesvinthe, en outre ses alvéoles triangulaires encastrent des lamelles qui m'ont paru être de l'hyacinthe rouge orangé, pierre dont M. de Los Rios constate la présence sur la décoration de l'offrande intégrale du fils de Récarède. Ce n'est pas tout, les pendeloques pyriformes, or et saphir violacé pâle, très-distinctes des losanges et du disque de l'amulette d'Ergny, ont une incontestable analogie avec la majorité des pendants du trésor de Guarrazar; enfin les chaînettes à doubles chaînons sont identiques à celles qui rattachent l'inscription de Reccesvinthe et aux chaînes de suspension d'une autre couronne espagnole du musée de Cluny. En face de rapports aussi prononcés, je n'hésite pas à déclarer que la fibule de la collection de Luynes sort d'un atelier espagnol. Le filigrane, traité comme les perles avec une perfection rare, aidera à préciser la date du bijou; aucun des objets trouvés à Guarrazar ne comporte de filigrane, mais on sait que Fruela III et Nunilo Jimena firent, en 910, à l'église de San-Salvador, des dons multipliés parmi lesquels figurent de précieux diptyques d'ivoire, bordés intérieurement de filigranes en or « orlas de oro afiligranadas. » La *Cruz de los Angeles*, souvenir précieux d'Alphonse II, *el Casto* (808), conservée dans la *Camara santa* d'Oviédo, est aussi ornée de filigranes. Si l'on n'a pas oublié la croix *de la Victoria* (908), qui réunit à la fois la torsade en filigranes et la verroterie cloisonnée, la fibule se rangera naturellement au nombre des œuvres asturiennes du IXe ou du Xe siècle [1].

[1] V. DE LASTEYRIE, *loc. cit.*, pl. II, fig. I, p. 3, 5, et en général toutes les planches; DE LOS RIOS, *loc. cit.*, p, 114 et 159, pl. VI, fig. 11 et 12. Ces

Les faits que je viens d'exposer, joints aux découvertes d'objets en verroterie cloisonnée, plus fréquentes qu'ailleurs dans le voisinage du Rhin, la Bourgogne et la Normandie, ainsi qu'à l'absence reconnue de ce genre d'objets dans les sépultures antérieures au Ve siècle, appellent forcément les conclusions ci-après :

1° Les Barbares en s'établissant sur le sol romain adoptèrent l'art des peuples conquis.

2° Les vainqueurs conservèrent les principaux motifs de l'ornementation ancienne, mais, du moins en ce qui regarde l'orfèvrerie, ces types se modifièrent peu à peu, suivant l'impulsion distincte donnée par chacune des nationalités nouvelles.

3° Un procédé spécial d'orfèvrerie, dont je rechercherai tout à l'heure l'origine, la verroterie incrustée ou cloisonnée, demeura commun à la généralité des ateliers qui fonctionnèrent en Allemagne, en Gaule, en Suisse, en Italie (nord), en Espagne et en Angleterre sous les dynasties germaniques antérieures à Charlemagne.

4° Ce procédé, dont le plus ancien spécimen occidental, à date certaine, remonterait à 451, selon M. Peigné-Delacourt, à 481, si l'on se fie aux monuments mieux précisés de Childéric [1], fut, dès les premiers instants de la conquête, en grande prédilection chez les Barbares. Ils encouragèrent ses applications dans les contrées qu'ils occupèrent tout d'abord et ils finirent peut-être par le pratiquer eux-mêmes.

sortes d'hyacinthes se nomment en espagnol *jargones*. La croix de *los Angeles* porte au revers l'inscription suivante : OFFERT ADEFONSVS HVMILIS SERVVS CHRISTI. — HOC OPVS PERFECTVM EST IN ERA DCCCXLVI (808). Ap. ID. *ibid.*, p. 35.

[1] V. *Rech. sur le lieu de la bat. d'Attila*, et COCHET, *Le Tombeau de Childéric Ier*.

Mes conclusions, on le voit, ne s'éloignent pas énormément de celles de M. de Los Rios; en outre, je tombe d'accord avec M. de Lasteyrie, sinon quant à l'invention de la verroterie cloisonnée par les Germains, du moins quant à l'emploi exclusif de ce procédé, en Occident, sous l'influence des peuples de race germanique qui se partagèrent l'empire.

D'où venait l'art d'associer la verroterie réduite en lames à l'orfèvrerie? Les Barbares le trouvèrent-ils en activité à leur entrée dans les Gaules? Traversa-t-il avec eux le Rhin et les Alpes? Je vais essayer de répondre à ces questions.

Le procédé, qui consiste à entourer d'étroits filets d'or certaines matières colorées, translucides ou opaques, afin d'augmenter leur éclat, doit remonter à une très haute antiquité. Cette industrie précéda-t-elle la découverte de l'émaillerie ou n'est-elle que l'imitation des émaux cloisonnés? La rareté de l'émail sur les bijoux égyptiens, son absence complète sur les bijoux grecs, tandis que les uns et les autres présentent de fréquents exemples de pâtes de verre, de lapis lazuli ou de mastics colorés, incrustés à froid dans des alvéoles métalliques, font pencher en faveur de la seconde opinion. Il est, en effet, vraisemblable que les orfèvres de ces deux nations s'ingénièrent à copier de leur mieux les émaux produits par l'extrême Orient, et dont le secret de fabrication ne leur était pas révélé. Le Grecs appliquèrent en grand le cloisonnage métallique à la décoration des édifices : « Durat et Cyzici delubrum, in quo filum aureum commissuris omnibus politi lapidis subjecit artifex..... Translucent ergo juncturæ tenuissimis capillamentis, lenique afflatu simulacra refovente, præter ingenium artificis, ipsa materia quamvis occulta, in pretio operis intelligitur [1]. » Les Romains, dont

[1] V. de Laborde, *Notice des émaux etc.*, p. 17 à 24; Labarte, *Rech.*

l'habileté à fondre et à colorer le verre est attestée non seulement par Pline [1], mais encore par ces ouvrages admirables de leur industrie que les siècles ont épargnés, semblent avoir négligé l'incrustation à froid; ils lui préférèrent sans doute l'émail dont la solidité cadrait plus avec leurs goûts. Néanmoins, quelques lignes d'un savant antiquaire espagnol du XVIe siècle tendraient à faire croire que les architectes romains ont employé les pâtes vitreuses à l'intérieur des appartements. Voici ce passage que je crains de mal traduire et encore plus de mal interprêter. « Durant mon séjour à Rome, en fouillant les contreforts du mont Quirinal vers une rue qui allait de Suburra à Sainte-Marie-Majeure, on trouva quatre murs entiers revêtus de plaques d'émaux de plusieurs espèces, présentant des compartiments aussi en émail de différentes couleurs; ces plaques suivaient de haut en bas la direction des parois et s'arrêtaient au fond de la tranchée, rejoignant sur le véritable sol antique une mosaïque de pierres où figuraient les trois Grâces au milieu d'une rangée d'arbres, avec des branches de pin supportant quelques masques. » Si l'auteur n'établissait pas ici une distinction formelle entre *esmalte* et *pintura a mosaico de diversas piedras*, si ailleurs il ne mentionnait pas des frises en marqueterie *(taraceadas)* de pierres et de nacre, on pourrait s'imaginer qu'il a voulu parler de mosaïques ou d'incrustations en pierres dures. D'autre part, les expressions *tablas* (planches), *encostradas* (enduites, couvertes en forme de croûte), dont il se sert, n'auraient-elles pas trait au

sur la peint. en émail, p. 68 à 76. — Pline, *Hist. nat.*, lib. xxxvi, 22, éd. Nisard.

[1] « Fit et album, et murrhinum, aut hyacinthos sapphirosque imitatum, et omnibus aliis coloribus. » *Hist. nat.*, lib. xxxvi, 67, éd. cit. V. encore *Id.*, bid., 26, 75 et 76.

stuc? Mais alors les mots *estuco*, *estuque*, seraient naturellement venus sous sa plume. *Lamina* signifiant au propre *lame, petite plaque de métal*, et l'écrivain ayant à désigner un objet de vastes proportions, on comprendra pourquoi il a employé *tabla* au lieu de *lamina*. Or, *tabla*, rapproché d'*esmalte*, représente à mes yeux une immense décoration en pâtes vitreuses incrustées à froid, dont l'armature métallique, passée sous silence, se laisse néanmoins deviner. L'émail au feu n'est pas supposable malgré tout ce que nous savons du luxe insensé des Romains, car, des plaques émaillées, assez grandes et assez nombreuses pour revêtir entièrement les murs d'une salle, auraient exigé une mise en œuvre qui dépasse les bornes de l'imagination [1].

Un texte assez vague, la courte description d'un monu-

[1] « Estando yo en Roma, cavando entre unos estribos del monte Quirinal, hacia una calle que era de Suburra a Santa-Maria-Mayor, hallaron todas quatro paredes encostradas de tablas de varios y diversos esmaltes, guarnecidos de compartimientos asimismo de esmaltes de diversos colores, que tomavan la ladera de alto a bajo y rematavan en el fondo de la cava, junto a su verdadero suelo antiguo con una pintura a mosaico de diversas piedras, figuradas las tres diosas entre arboledas, y de las ramas de un pino colgadas algunas mascaras. » Don Pablo de Cespedes, *Discorso sobre la comparacion de la antigua y moderna pintura y escultura.* « Aver visto en ciertas ruinas varios frisos sobre marmol verdes, las hojas taraceadas de diversidad de piedras y nacares, harto graciosas. » Id., *ibid.*, ap. de Los Rios, *loc. cit.*, p. 134 et 135. Peintre, sculpteur et écrivain, Cespedes, né à Cordoue en 1538, y mourût en 1608. Chanoine de la cathédrale de cette ville, versé dans les langues anciennes et modernes de l'Orient et de l'Occident, il fit deux voyages en Italie, exécuta des fresques à la Sainte-Trinité de Rome et décora un grand nombre d'églises du midi de l'Espagne. On connait de Cespedes trois ouvrages littéraires: 1° un Traité sur les antiquités de Cordoue ; 2° le *Discorso* précité; 3° un Poème sur l'art de la peinture; ils doivent être très rares, même dans la patrie de l'auteur. — Le 16 février 1859, M. Peigné-Delacourt a déposé sur le bureau de la Société des Antiquaires de France des fragments de verre, enchâssés dans du ciment romain et trouvés à Pistres, V. *Bullet.* 1859, p. 77.

ment du IVe siècle, prouverait peut-être que les Byzantins surent appliquer de bonne heure la verroterie incrustée, à l'ornementation des pièces d'orfèvrerie. La croix que le grand Constantin fit ériger dans le Philadelphion, à Byzance, semble avoir comporté un travail de cette nature. « Crucem auro obductam (κεχρυσωμένον), gemmis vitrisque ornatam (διὰ λίθων καὶ ὕελων), quæ in Philadelphio cernitur columnæ imposita, Constantinus Magnus erexit, ad crucis quam in cœlo viderat et columnæ illius porphyreticæ formam. » Cette description, tracée au XIe siècle par l'auteur anonyme des *Antiquités de Constantinople*, est confirmée par Codin, écrivain du XVe siècle, mais les *Enarrationes chronographicæ* qui mentionnent aussi la croix de Constantin se taisent à l'endroit du verre. Je ne reviendrai pas sur le calice d'or, « lapidibus circumdatum, reticulo pendente de gemmis albis pretiosis miræ pulchritudinis decoratum, » que l'empereur Michel III (842-867) envoya à Rome par l'entremise du moine Lazare. Les expressions d'Anastase n'ont pas une clarté suffisante pour permettre d'en tirer une induction positive. Des documents plus certains vont montrer l'industrie du verre cloisonné pratiquée à Byzance vers la fin du IVe siècle. Mon excellent ami M. le chanoine Bock, dont l'obligeance égale le profond savoir, m'a récemment adressé d'Allemagne les photographies retouchées au pinceau de trois objets provenant d'un trésor découvert à Petroja *(Petreosa)*, en Valachie, trésor qu'il affirme être celui d'Athanaric, roi des Visigoths, mort le 25 janvier 381, à Constantinople, où il s'était réfugié après avoir fait une guerre incessante aux Romains, alors que ses sujets occupaient la Dacie. Ces objets, en or très pur, sont une aiguière (*amula*) et deux fibules d'une taille extraordinaire. La première fibule représente un aigle de face, le bec entr'ouvert, les ailes

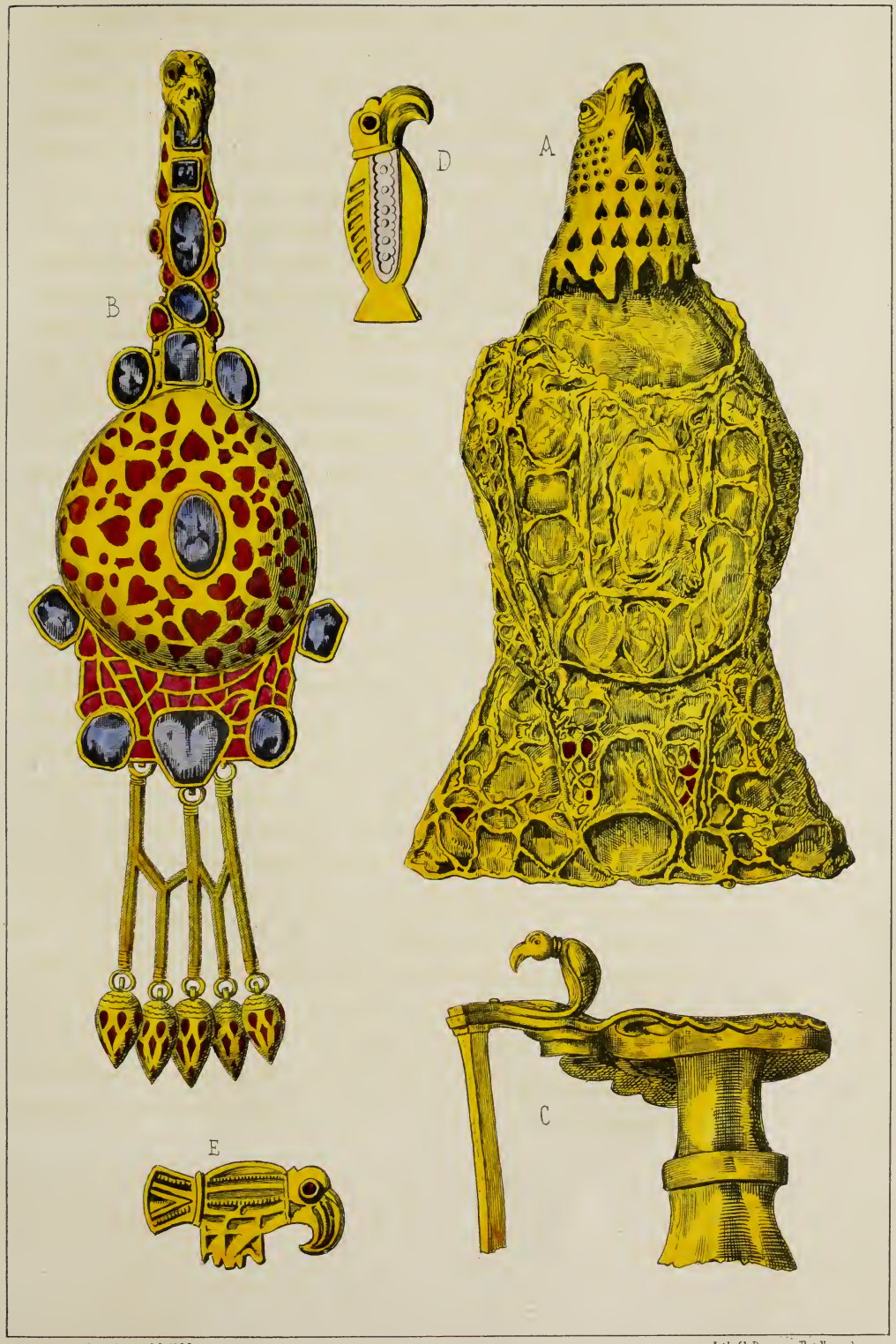

Ch. de Linas del 1864. Lith. Ch. Desavary Duthilleux Arras

Trésor d'Athanaric 1/4 de grandeur, A, Aigle (état actuel): B, Paon (restauré): C Détail de l'aiguière D, E, Fibules burgundes (Baudot).

repliées sur le corps, la queue déployée en éventail. Les plumes du cou sont indiquées par des cercles et des cœurs, découpés dans la masse du métal et régulièrement disposés en lignes parallèles. Le reste de l'oiseau est entièrement couvert d'un réseau de cloisons soudées à la plaque de fond, réseau dont les alvéoles, de grandeurs inégales, sont vides en immense majorité. Cependant quelques-unes, malheureusement des plus petites, ont conservé les morceaux de grenat ou de verre rouge qui devaient jadis orner la surface intégrale du bijou. La seconde fibule me semble figurer un paon, au long cou planté sur un corps ovoïde, avec une queue formée par cinq glands suspendus à des chaînettes tressées. Le cou et les rudiments des cuisses sont seuls cloisonnés ; divers motifs, cœurs, trêfles et disques, agencés sur le corps en cercles concentriques autour d'une grande bâte ovale, sont percés dans la lame d'or, au burin, à plat et sans lèvres, absolument comme les rosaces de la couronne de Suinthila. Deux ou trois fragments rouges ayant persisté dans ces ouvertures, les glands, travaillés de la même manière, ayant gardé toutes leurs incrustations, on doit en conclure que le col de l'aigle comportait aussi une décoration en verroterie incrustée. Cet aigle mesure en hauteur $0^{m}27^{c}$; la largeur de son corps est de $0^{m}11^{c}$; l'éventail de la queue a $0^{m}15^{c}$. La longueur du paon est de $0^{m}25^{c}$ et celle des pendeloques de $0^{m}10^{c}$, total $0^{m}35^{c}$; le diamètre horizontal du corps est de $0^{m}087^{m}$. L'aiguière, haute de $0^{m}36^{c}$, est munie d'une anse rigide et d'un couvercle festonné ; son type rappelle une des *amulæ* chrétiennes publiées par Georgi ; sa panse effilée est sillonnée de rudentures ; le seul caractère spécial, qui distingue ce vase des véritables antiques, réside dans le poucier du couvercle, aigle ou corbeau grossièrement rendu, dont l'analogie avec quelques bijoux franks et burgundes est pa-

tente. Il me semble difficile de contester le cachet byzantin empreint sur ces trois pièces du trésor d'Athanaric. L'aigle a la tournure magistrale des magnifiques oiseaux tissés sur les étoffes d'Auxerre et de Brixen ; le cœur est un motif familier aux ornemanistes du Bas-Empire ; enfin de longues pendeloques (*clamasterii*) à plusieurs glands terminent les fibules des images de Rome et de Byzance sculptées sur un diptyque en ivoire, jadis dans la collection du marquis Riccardi, à Florence. Au reste M. Bock éclaircira prochainement la question dans un ouvrage qu'il va publier sur le trésor d'Athanaric [1].

Un monument authentique du XIe siècle, la couronne royale de saint Étienne de Hongrie (Vaïk), sacré le 15 août de l'an 1000, va faire voir à quel degré de perfection les

[1] Anonymi pars I, *Antiq. Constant.*, lib. I, p. 19, ap. Banduri, *Imp. Orient*, t. I, Paris, 1711. « Quam (crucem) ea quœ viderat... Columnœ porphyreticœ deauratam (χρυσώσας) imposuit. » *Enar. chron.*, *Ant. Const.*, lib. V, p. 99, ap. id., ibid.—*Excepta ex libro chron. de origin. Constant.*, p. 44. Bonn, 1843. — Je demanderai en passant pourquoi Banduri a traduit deux formes du verbe χρυσόω, la première fois par *auro obductus*, couvert, fermé (cloisonné) d'or ; la seconde, par *deauratus*, doré. — *Bened. III*, n° 574, éd. Migne. — *De Liturgia Rom. Pont.*, t. I, p. lxxii, pl. Ce vase d'argent faisait partie de la collection Albani, à Rome. V. encore Bock, *Uber die christ. Messkanchen*, ap. *Mittheilungen der K. K. central-commis.*, t. ix, p. 4, fig. 3, Vienne, 1864. — Cochet, *Le Tomb. de Childéric*, p. 231 ; Baudot, *Mémoire sur les sépult.*, pl. xxvi et xxvii. — Gaussen, *Portefeuille arch. de la Champagne*, Tissus, pl. xvi ; C. de Linas, *Rapp. sur les anc. vêt. sacerd.*, 1857, p. 10 ; Bock, *Der Adler-ornat in Domsch. zu Brixen*, ap. *Mittheil.*, t vi, p. 155 et pl. iv. On voit que l'orfèvre et le tisseur ont voulu rendre le plumage par un réticulé analogue. — Gori, *Thes. vet. diptych.*, t. ii, p. 180 et 253, pl. iii, ou ix. Du Cange (*Gloss.*), qui écrit indifféremment *clamacterius*, *clamasterius*, dit qu'il faut lire *cremasterius*, de κρεμαστήρ, suspensoir ; l'expression pourrait aussi dériver de κλάζω, crier, par allusion au bruit que les pendeloques faisaient en s'entrechoquant, ou du Dorien κλάζω, (κλείω) fermer.— Cet ouvrage sera intitulé *Kleinodien des Kon. Athanaric etc. Petroja in Moldau Wallachei.*

artistes grecs avaient alors poussé l'art de cloisonner la verroterie. Cette couronne, gardée dans le trésor du château de Bude (Ofen), est en or, décorée de saphirs et d'émeraudes d'une grosseur peu ordinaire; elle comporte en outre une série d'émaux cloisonnés représentant le Christ, des anges et des saints. La forme et le travail révèlent une œuvre purement byzantine. La partie antérieure est surmontée d'une crête rayonnante (*corona radiata*) dont les appendices en saillie, des triangles alternant avec des moitiés d'ellipses, ont 0^m028^m de hauteur et 0^m033^m environ de base. La surface de chacun de ces appendices est sillonnée par de minces filets d'or, disposés en imbrications régulières, doubles, et cloisonnant à jour une substance verte translucide que M. Bock nomme en français « *émail cloisonné translucide en deux faces.* » D'anciens inventaires, cités par M. Labarte, désignent certains émaux par les noms *esmalta clara; esmaillium de plicqua per quod videtur dies; esmaulx de plite* ou *de pelistre à jour; esmaulx de plicque par où l'on veoit le jour:* toutefois le savant auteur des *Recherches sur la peinture en émail* avoue n'avoir jamais vu ni entendu signaler aucune œuvre de ce genre existant en réalité. Pour l'expliquer, il a recours au *Traité d'orfèvrerie* de Cellini. Benvenuto y raconte que François Ier, lui ayant montré une coupe à boire dont les compartiments à jour étaient remplis d'émaux transparents de diverses couleurs, demanda à son interlocuteur s'il comprenait de quelle manière cette coupe avait été faite. L'artiste répondit affirmativement et, après examen préalable, détailla au roi le procédé employé par l'auteur du vase. J'ai lu avec la plus scrupuleuse attention la description de ce procédé, il est parfaitement exécutable; mais je cherche en vain dans quel but un orfèvre se serait résigné à passer par une suite d'opérations longues et délicates pour arriver, en fin de compte, à cloisonner des

morceaux de verre dans un réseau d'or. Il eût obtenu le même résultat, du premier coup et à moins de frais, en découpant sa matière incrustable. La confusion des émaux byzantins avec la verroterie incrustée à froid pourrait fort bien ne pas dater du XVIIe siècle, et les plus fins rédacteurs d'Inventaires se sont quelquefois trompés. Qui sait si le Florentin, vantard autant que rusé, imbu lui aussi de la croyance générale que tout verre cloisonné était de l'émail, et, ne voulant pas rester court en face de son royal patron, n'a pas développé séance tenante le procédé qui n'existait alors que dans une imagination fertile et qu'il a publié ensuite. L'on a vu plus haut que la coupe de Suger était revêtue intérieurement et extérieurement d'écailles en prasmes d'émeraudes; les imbrications de la couronne de Hongrie ne seraient-elles pas faites avec ce minéral ou avec de la serpentine? L'un et l'autre, réduits en lames minces, acquièrent une semi-transparence. Néanmoins, autant qu'il est loisible de porter un jugement sur un objet que l'on n'a pas eu entre les mains, mon opinion est que les susdites imbrications sont en beau verre cristal vert émeraude, incrusté à froid, verre dont les émailleurs byzantins avaient peut-être retrouvé le secret en Perse [1]. Mon savant ami, M. le chanoine Bock, est en position d'apprécier la valeur d'une hypothèse, ici toute gratuite; je la soumets humblement à ses hautes connaissances archéologiques. Au reste, verre ou émail, l'effet obtenu est absolument le même; et l'emploi aussi habile que rare du second sur le joyau hongrois, à supposer que cela fût, prouverait seulement l'immense savoir-faire des Grecs

[1] Bock, *Kleinodien*, p. 78, pl. XVI. — *Rech. sur la peint. en émail*, p. 43 à 47 : *Invent. du Saint-Siége* (1295); *Invent. de Charles V* (1379); *Invent. de Philippe-le-Bon* (1420); *Invent. de la Sainte-Chapelle du Palais* (1480 et 1573); Cellini, *Trattato dell'Oreficeria* c. III, p. 41, Milan, 1811.

du Bas-Empire et permettrait d'apprécier la perfection irréprochable à laquelle ils devaient atteindre en travaillant le verre à froid.

Une œuvre originale, de la plus haute importance puisqu'elle offre une date certaine, vient démontrer que la verroterie incrustée était pratiquée en Orient au VIe siècle ; je veux parler du plat creux sassanide, passé du trésor de Saint-Denis au Cabinet des antiques, et sur lequel M. de Longpérier a reconnu l'effigie de Khosrou Ier (Chosroès), qui règna sur la Perse de 531 à 579 [1]. Je serai bref au sujet de

[1] Je dois publier ici une note que M. de Longpérier a bien voulu m'adresser au sujet du plat sassanide. Elle tend à restituer la priorité d'une découverte à celui qui l'a faite depuis vingt ans. « *Annales de l'institut archéol. de Rome*, t. XV, 1843, p. 100. *Explic. d'une coupe sassanide inédite.* Le trésor de l'abbaye de Saint-Denis conservait, depuis les croisades ou les Carlovingiens peut-être, une coupe qui fut, en 1793, déposée à la Bibliothèque nationale et qui, composée de petits disques de verre coloré sertis d'or, passait pour avoir servi au roi Salomon. Dom Germain Millet le croyait en 1638 : « Une très riche tasse d'or, qui seruit jadis au grand Roy Salomon, enrichie de hyacinthes par le bord, et au dedans de grenats et d'esmeraudes très-fines, au fond d'vn très beau saphir blanc, sur lequel est entaillé à demy relief la figure dudit Roy, séant en son throsne, tel que l'Escriture saincte le représente au 3e liure des Rois, chap. 10. Cette tasse a été donnée par l'empereur Charles le Chauve. » (*Le Trésor sacré ou invent. etc de Saint-Denys*, p. 129, Paris, 1640.) Mongez, dans le dictionnaire qu'il a fourni à l'encyclopédie méthodique, dépouilla cette coupe de la haute antiquité traditionnelle que lui attribuait le siècle précédent, et il n'hésita pas à y voir un roi sassanide, sans pouvoir toutefois opter entre les trente princes qui régnèrent sur la Perse depuis 233 jusqu'en l'an 639. C'est que Mongez ne connaissait les portraits que de quatre de ces rois, de ceux que M. de Sacy avait, avec tant d'habileté, retrouvés sur plusieurs monnaies d'argent. Aussi, lorsqu'il y a quelques années, nous tentâmes de compléter les recherches de l'illustre orientaliste, en essayant de répartir les monnaies incertaines des Sassanides entre presque tous les princes de cette dynastie, nous sentîmes que si la classification que nous proposions était adoptée, on aurait désormais une base assurée pour fixer la date des figures royales qui ont été relevées en Perse par des artistes habiles. — Dans une *Notice sur quelques monuments émaillés du Moyen*

ce plat dont il a été longuement parlé ailleurs, mais, comme je l'ai tout récemment dessiné avec un très grand soin, il me paraît utile de relever ici ses principales dimensions. Largeur des cloisons : grand cercle extérieur $0^{m}005^{m}$; cercle intérieur, $0^{m}004^{m}$; cercles du réseau à jour, $0^{m}003^{m}$. Les filets qui encadrent les hyacinthes ont un millimètre et demi en moyenne. Ces hyacinthes taillées en rectangles, les alvéoles triangulaires ne contiennent plus rien, sont planes autour du médaillon central, légèrement convexes sur la bordure. Le métal a été évidemment creusé pour les recevoir. Diamètres : vase entier, $0^{m}295^{m}$; disque central, $0^{m}075^{m}$; grands disques, $0^{m}034^{m}$; moyens disques, $0^{m}021^{m}$; petits disques, $0^{m}018^{m}$. Les écussons triangulaires et les grandes losanges ont $0^{m}009^{m}$ de côté ; les petites losanges, $0^{m}005^{m}$. Les rectangles de la bordure extérieure mesurent $0^{m}007^{m}$ sur $0^{m}004^{m}$; ceux de la bordure intérieure $0^{m}01^{c}$ sur $0^{m}005^{m}$. J'ajouterai que le roi, sculpté sur le disque central, est revêtu d'un riche costume semblable à ceux que présentent les bas-reliefs sassanides de la Perse. Ses cheveux flottent en boucles ondoyantes ; un croissant et une sphère surmontent sa tiare ; des deux mains il s'appuie sur une épée passée entre ses jambes ; enfin, le trône sur lequel il est assis a pour soutiens deux chevaux ailés. Une autre pièce intéressante au même point de vue a été trouvée en Valachie en 1858. M. le chevalier Arneth

Age, Paris, 1842, p. 13. J'ai proposé de restituer au roi Cosroès 1er la coupe de la Bibliothèque du Roi, me fondant sur la ressemblance parfaite de la figure gravée sur le disque de cristal qui forme le fond de ce vase avec celle que nous voyons sur la monnaie d'or unique du cabinet de M. le duc de Blacas. (V. *Essai sur les médailles des rois Perses de la dynastie Sassanide*, 1840, p. 72, pl. x, n° 4.) La monnaie est assez grossièrement gravée, tandis que le cristal est travaillé avec un grand soin. Cette différence de style n'empêche cependant pas de suivre dans les moindres détails l'identité des deux types. Etc., etc. — Tout à vous, Longpérier, 10 avril 1864. »

la décrit à peu près ainsi : « Vase d'or octogone en forme de corbeille un peu ovale, avec deux anses représentant des léopards; le corps du vase est percé de jours d'un dessin varié, remplis de cristal de roche et de pâtes vitreuses colorées, enchâssées à rainures dans l'or. Le grand diamètre mesure 0^m185^m; le petit, 0^m165^m; la profondeur est de 0^m105^m; l'épaisseur, de 0^m001^m et demi. » Je n'ai malheureusement pas eu ce vase entre les mains; il m'est seulement connu par une gravure annexée à la *Description des Monuments d'or et d'argent du Cabinet des antiques de Vienne*, et par une photographie assez nébuleuse que j'ai vue chez mon ami, M. le chanoine Bock, à Aix-la-Chapelle. J'ose donc me prononcer d'autant moins, qu'à ma connaissance, des hommes, beaucoup plus versés que moi dans l'étude des antiquités, n'ont pas encore émis leur opinion sur un objet qu'ils avaient été à même d'étudier personnellement. Je dirai toutefois que les caractères généraux du vase me semblent byzantins ou orientaux. Le plat des lèvres comporte un filet de verroteries pareil à celui que j'ai constaté sur les parties analogues du vase de Suger et des armes de Childéric, mais les cloisons de la coupe valaque sont plus massives et le métal y est employé partout avec une prodigalité que n'offrent pas généralement les œuvres occidentales. Chaque pan présente deux rosaces inscrites dans un rectangle, l'une à douze lobes, en haut, l'autre à huit, en bas, ornements qui appartiennent à Byzance autant qu'à la Perse. Les panthères ou léopards ont le corps placé dans une situation oblique rectiligne; au lieu de se rapprocher du bord, leur tête s'en écarte et ils saisissent avec la gueule et les griffes antérieures la queue trapézoïdale d'un manche disposé horizontalement, tandis que leurs pattes de derrière vont s'arc-bouter au cordon qui sépare les deux rangs de rosaces. La forme octogonale du vase, la physionomie et la

pose des léopards, les procédés de cloisonnage très distincts du système mis en pratique sur les fibules d'Athanaric, le cristal de roche incrusté, me font, je l'avoue, pencher un peu vers l'attribution orientale. Je n'émets pourtant ma pensée qu'avec réserve et n'ai aucune prétention à trancher la difficulté [1].

Je ne crois pas que les Barbares, en pénétrant dans les Gaules, y trouvèrent des ateliers où l'on fabriquait la verroterie incrustée ; nul indice autre que les rares émaux cloisonnés sur excipient de verre, dont j'ai déjà parlé, n'en est venu jusqu'ici autoriser la présomption. Il me semble évident que des bords du Danube, où elle fut révélée aux Goths par les œuvres byzantines et orientales, l'industrie du cloisonnage passa en Occident, à la suite des tribus germaniques qui traversèrent les Alpes et le Rhin. Mais, en supposant même que l'Orient et Byzance n'auraient pas fourni aux Goths des modèles qu'ils transmirent aux nations avec lesquelles ils se trouvèrent en contact durant leurs migrations successives, ce genre de travail devait être inventé sur le sol envahi, en

[1] *Die antiken gold etc. in Wien*, notice en français et pl. *ad calc.* La pose allongée et un peu raide de ces animaux leur donne une analogie frappante avec quelques lions figurés sur divers monuments orientaux ; un bas-relief de Persépolis, le vase sassanide en argent du Cabinet des antiques et l'aiguière, dite de Charlemagne, à l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais. Il est bon toutefois d'ajouter que les lions de l'aiguière ressemblent beaucoup à d'autres lions tissés sur une étoffe byzantine à Eichstœdt (Bavière). V. Flandin, *Voy. en Perse*, pl. 122, Persépolis, palais n° 3 ; *Mélanges d'archéol.*, t. III, p. 117 et t. II, pl. XVIII ; Bock, *Die Messkanchen*, p. 9 fig. 4 et 5 ; Blavignac, *loc. cit.*, p. 156, pl. 15 et 16 et Atlas, pl. XXVI, fig. 2. — Je pense que cette coupe provient de la même source que les fibules et l'aiguière de Petroja, mais je n'en ai pas la certitude absolue. Il est au reste très vraisemblable qu'Athanaric ait possédé des objets orientaux à côté d'œuvres byzantines. Les Goths pendant leur séjour en Dacie purent communiquer avec l'Orient par la mer Noire, en supposant que le pillage et un contact journalier avec les Grecs ne leur aient pas fourni des moyens plus simples d'acquisition.

conséquence du fait seul de l'invasion. Que les ouvriers émailleurs aient été massacrés ou qu'ils aient pris la fuite, lors des terribles catastrophes qui affligèrent l'Empire aux premières années du Ve siècle, comme M. Labarte semble disposé à l'admettre, cela est aussi possible que probable. Néanmoins, l'argument n'étant pas indispensable à ma thèse, je ne m'en servirai pas ici.

Des petits moyens usités chez les voyageurs pour séduire les peuples sauvages, le plus efficace est incontestablement un don de verroteries; cet appât est irrésistible et l'on obtient tout avec lui, tant, chez l'homme primitif, est inné l'amour des objets à reflets scintillants. Or, il ne faut pas se le dissimuler, les Franks et les Burgundes étaient sauvages dans l'acception entière du mot. Je n'en veux pour preuve que l'histoire de Clovis; on peut juger d'après lui ce qu'étaient ses prédécesseurs. Que firent donc nos ancêtres lorsqu'une lueur de calme eut succédé à l'ouragan de la conquête? Médiocrement satisfaits des bijoux émaillés ou en mosaïque que le pillage leur avait livrés et dont l'éclat ne leur paraissait pas assez vif, ils voulurent d'autres ornements plus conformes à leurs goûts. Exigèrent-ils alors que l'on copiât pour eux les modèles byzantins importés par les Goths, ou l'initiative d'une imitation de l'émail avec des gemmes réduites en lamelles incombe-t-elle aux vaincus ? La question est indifférente, puisque le résultat fut le même. A partir de ce moment, l'orfèvrerie incrustée prit un essor qui ne se ralentit pas durant plusieurs siècles ; elle produisit la multitude d'objets en or, en argent et en bronze que la terre laisse journellement échapper de son sein, objets où le grenat en tables, les verres translucides et opaques (les Barbares n'étaient pas fins connaisseurs [1]) remplissent le principal

[1] M de Lasteyrie avoue n'avoir expérimenté que sur un petit nombre de

rôle. Les ouvriers latins, soit captifs, soit rentrés volontairement dans leurs demeures obéirent facilement à l'impulsion donnée. Pauvres serfs d'atelier, doués, à défaut de talent, d'une constance à toute épreuve, ils ne marchandaient pas leur main-d'œuvre dès qu'on ne réclamait pas trop de leur intelligence. « Pour émailler les métaux » dit M. Labarte « il ne suffit pas de connaître la composition de l'émail ; car l'application de l'émail sur les métaux est d'un succès plus difficile à obtenir que sur le verre et la poterie, la présence d'un métal oxydable étant d'une influence toujours fâcheuse. De plus, il faut que l'émailleur soit parvenu à donner à ses émaux une fusibilité en rapport avec celle du métal qu'ils doivent recouvrir, en sorte que la fusion de l'émail n'entraîne pas celle du métal. » Et plus loin : « Il y a une difficulté encore plus grande à trouver des émaux assez fusibles pour les parfondre sans entraîner en même temps la fusion des bandelettes si menues qui tracent le dessin (d'un émail cloisonné [1]). » Pour cloisonner la verroterie au contraire, nul besoin d'un travail d'esprit, encore moins de connaissances en chimie ; il suffisait d'une meule et d'un instrument à couper le verre, joints à la pratique élémentaire de l'orfèvrerie, à beaucoup d'heures gaspillées en minuties et à une patience sans bornes.

Bien que l'origine des armes de Pouan, telle que l'entend

fragments tombés de la couronne de Reccesvinthe, et ces fragments étaient tous du verre ; M. de Los Rios aurait-il essayé une à une les hyacinthes de la couronne de Suinthila? On peut en douter. J'avancerai donc, jusqu'à preuve du contraire, que les deux couronnes doivent comporter en proportions inégales un mélange de verres et de gemmes. Le bénéfice à réaliser était trop considérable, les risques à courir trop petits, pour que les orfèvres missent du scrupule à intercaler çà et là des morceaux de verre parmi les pierreries qu'on leur commandait d'employer.

[1] *Rech. sur la peint. etc.*. p. 95 et 72.

M. Peigné-Delacourt, soit très controversable, et qu'il fonde sur des données trop incertaines leur attribution à Théodoric, roi des Visigoths, tué en 451 en combattant Attila dans les plaines de la Champagne, je regarde ces armes comme antérieures aux épaves de Childéric. L'ornementation sobre des premières et leur cloisonnage robuste les classent directement dans l'art latin ; le trésor de Tournay, l'épée de Beauvais, le fermoir de bourse d'Envermeu, les vases de Gourdon[1], quoiqu'appartenant à la même école, offrent des lignes plus tourmentées et une certaine maigreur qui indiquent une tendance prononcée à modifier les types antiques dans le détail, tout en maintenant le principe général des formes traditionnelles reçues jusqu'alors. Au reste, je partage entièrement les idées de M. l'abbé Cochet, touchant la fabrication des objets ci-dessus par des ouvriers indigènes, et non par

[1] Cette épée fut trouvée rue Saint-Pierre, à Beauvais, en 1845 ; on la conserve au Musée de la ville; sa garde se compose d'alvéoles rectangulaires enchâssant des verroteries rouges, les cloisons alternativement rigides et ondées; au centre est un quatre-feuilles aujourd'hui vide. L'objet mesure 0m070m en long sur environ 0m014m en hauteur. V. Danjou. *Notes sur quelques ant. Mérov. cons. au Musée de Beauvais*, p. 9 à 10, pl. II, 6, et III, 7 et 8; Cochet, *Le tomb. de Childéric*, passim. — Les vases trouvés en 1845 à Gourdon, près Cluny, étaient enfouis avec 103 monnaies d'or des rois burgundes Gondebaud et Sigismond; on pense qu'ils ont été cachés vers 523 au moment où les fils de Clovis envahissaient les états du dernier de ces princes. V. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1859, p. 59. — M. l'abbé Cochet m'a récemment communiqué un fort beau dessin colorié, représentant les deux faces d'une boucle en or, avec grenats sertis et cloisonnés. Ce dessin, envoyé à M. Cochet par le savant conservateur du Musée de Mayence, M. Lindenschmitt, représente donc un objet trouvé dans les environs du Rhin. La disposition du cloisonnage et une bordure de petits cabochons circulaires sont analogues à certaines parties de la décoration du plat de Gourdon et des armes de Childéric. Il y a là, je crois, un nouvel argument en faveur des idées que j'ai émises ailleurs sur les modifications distinctes imprimées aux types anciens par chacun des peuples conquérants.

des artistes appelés de Byzance, ainsi que le pense M. Labarte. Je me permettrai néanmoins jusqu'à nouvel ordre de repousser l'opinion de mon docte confrère normand, lorsqu'il avance, qu'aux temps mérovingiens, l'art de l'émaillerie était encore pratiqué dans sa plus haute perfection en Gaule, en Angleterre et en Germanie ; je persiste à croire qu'à partir de la conquête, l'émail tomba en désuétude, si ses procédés n'étaient pas déjà entièrement perdus [1].

CHAPITRE VII.

NATURE DES SUBSTANCES MONTÉES EN SERTICLOS SUR LES ŒUVRES D'ORFÈVRERIE BARBARE. — LES BARBARES ONT-ILS PRATIQUÉ L'ORFÈVRERIE ?

Je vais traiter à présent une question très intéressante : à savoir quelle était la nature des matières colorées, montées en serticlos sur les pièces d'orfèvrerie de provenance barbare par un procédé dont le but était d'imiter ou de remplacer l'émail. Cette question a soulevé en Espagne de vives réclamations contre un savant français qui, en fin de compte, n'a avancé que des choses vérifiées par lui-même. J'espère mettre d'accord MM. de Lasteyrie et de Los Rios, attendu qu'ils ont l'un et l'autre parfaitement raison quant aux faits énoncés dans leurs Mémoires respectifs. Pour atteindre ce résultat, je laisserai de côté les monuments douteux et n'appuierai mes assertions que sur des preuves aussi authentiques que possible.

Les matières, que j'ai comprises jusqu'ici sous la dénomination générique de verroterie cloisonnée, appartiennent

[1] Cochet, *loc. cit.*, p. 114 et s. Labarte, *loc cit.*, p. 98 et s.

à deux ordres très distincts, bien qu'analogues d'aspect. Les unes sont naturelles, les gemmes ; les autres sont artificielles, les verres translucides et les pâtes vitreuses. Etudions d'abord l'emploi des premières. M. H. Baudot a constaté la présence du grenat en tables sur les nombreux objets qui figurent dans sa magnifique collection ; la même pierre est signalée dans l'Inventaire manuscrit du trésor de Saint-Denis, aux articles *Gondole en jade vert* et *Croix de Charles-le-Chauve* ; enfin, M. Peigné-Delacourt l'a reconnue sur un pommeau d'épée trouvé à Pouan. Je ne puis préciser, comme le ferait un expert, le nom particulier des lamelles qui ornent les bijoux du Musée d'Arras ; est-ce du grenat, de l'améthyste, du cristal de roche coloré ? Je l'ignore, mais j'affirme qu'elles ne se laissent pas rayer par l'acier, ce qui les range dans la catégorie des gemmes. M. de Los Rios a soumis à trois célèbres chimistes de Madrid les verroteries des offrandes de Suinthila et du bras de croix processionnelle qui les accompagnait ; MM. Magin Bonet, Miguel Maisterra et Manuel de Galdo ont unanimement déclaré que c'étaient des fragments d'hyacinthe rouge orangé *(jargones)* ou peut-être de cornaline, et nullement du verre. Le vase trouvé en Valachie cloisonne du cristal de roche incolore [1].

On rencontre sur les œuvres d'orfèvrerie barbare cinq espèces de verres translucides : le purpurin (violacé), le rouge

[1] *Mémoire sur les sépult., etc.*, p. 40 et s. Lettre du 12 janvier 1864. Arch. de l'Emp., *Invent. cité*, fol. CXVI, r. et LXII, passim. *Recher. sur le lieu de la bat. d'Attila*, p. 3. « Pommeau dont la surface convexe est ornée de plaques de grenat qui remplacent ici le verre coloré. » P. 4. « Sur la nature du verre et du grenat je ne fais que reproduire l'opinion de MM. Pelouze et de Sénarmont, membres de l'Académie des sciences, qui ont examiné ces bijoux. » — *El arte Latino-Bizantino, etc.*, p. 114 et s. Les deux premiers chimistes sont professeurs à l'Institut industriel, le troisième à l'Université centrale de Madrid. — ARNETH, *loc. cit.*

orangé (hyacinthe), le vert, le bleu, l'incolore. Le verre purpurin décore en majorité les armes de Childéric et de Pouan, ainsi que la couronne de Reccesvinthe; l'Inventaire de Saint-Denis en fait mention à l'article *Croix de saint Eloi* : M. Blavignac dit que les alvéoles du pied du vase de saint Martin « sont remplies de verre teint, d'un violet pâle, dont le ton, se mariant à l'or qui lui sert de base, produit cette belle couleur grenat, caractéristique des plus anciens émaux ». M. A. Darcel a découvert dans le trésor de Conques un reliquaire comportant un genre de verre purpurin tout à fait particulier; il est formé d'une lame incolore, soudée entre deux couches colorées qui la revêtent à l'extérieur. La croix de saint Eloi cloisonnait certainement le verre rouge orangé qui existe en quantités notables sur le *pectorale* du Cabinet des antiques. Quant aux verres bleus ou verts, on n'a que l'embarras du choix. L'amulette d'Ergny, les reliquaires de Saint-Maurice et de Conques, le *pectorale* précité et celui du Musée de Cluny en sont ornés; il y en avait également sur les croix et la gondole de Saint-Denis. Le verre incolore est plus rare, ou, du moins, il ne m'est pas arrivé de le voir fréquemment. Je n'en connais que deux exemples; l'un signalé par M. Darcel au trésor de Conques, l'autre sur une fibule en or de la collection Le Grand : les lamelles, incrustées dans les bâtes surhaussées de cette fibule, sont légèrement teintées en vert [1].

[1] M. Labarte, *loc. cit.*, p. 99, affirme avoir constaté avec l'aide d'un habile orfèvre l'existence du verre purpurin sur les épaves de Childéric. Cet auteur ajoute que la pièce plate, qui décore le dessous de la bouterolle, contient une cornaline blanche d'une seule pièce, qui a été non seulement taillée et polie, mais encore évidée, de manière à former une sorte d'anneau ovoïde qui fit une garniture complète. — Peigné-Delacourt, *loc. cit.*, p. 2 et s. — « Quelques doutes ont été émis sur la nature de ces ornements. Plusieurs personnes ont cru y voir des cornalines ou des grenats plutôt que des morceaux

J'ai rencontré sur le *pectorale* et les aigles du Musée de Cluny, les vases de Gourdon et deux fibules du Musée de Saint-Omer, un mastic, ou plutôt une pâte vitreuse d'un beau vert-clair, montée en serticlos. M. Roach Smith signale la présence de la même matière sur un ornement de ceinture trouvé en dehors de la porte Saint-Séverin, à Cologne, et M. Baynac sur un bijou exhumé du cimetière mérovingien de Cerdes (Tarn). Cette pâte, tantôt dure et unie, tantôt délitée par excès d'alcali, était réduite en lames minces et fixée dans les avéoles à l'aide d'un mastic. En contact avec l'or, elle affecte en se dissolvant un ton bleuâtre qui l'a fait prendre assez souvent pour de la turquoise décomposée ; dans le même cas, le bronze la pousse au vert foncé [1]. Je ne men-

de verre. Quelques fragments de ces deux pierres figurent peut-être bien, çà et là, dans l'ornementation de la couronne de Reccesvinthus : mais ce que je puis affirmer, après l'examen le plus minutieux, c'est que la matière qui fait le fond de cette riche ornementation est réellement du verre. M. du Sommerard, qui tenait autant que moi à vérifier le fait, a bien voulu soumettre à une épreuve tentée en commun quelques petits fragments tombés de la couronne. Or, nous sommes parvenus assez facilement à les rayer avec une pointe d'acier, résultat que nous n'aurions certainement pas obtenu, s'il s'était agi de grenats et de cornalines..... Enfin, rappelons-nous que dans la composition de cette bordure à fond rouge, il entre de distance en distance quelques fragments verts absolument de même nature. Ceux-là évidemment ne sont pas des grenats, et comme personne ne les prendra pour des émeraudes, il faut bien reconnaître que la matière de tous ces fragments n'est autre que du verre. » De Lasteyrie, *loc. cit.*, p 28 et 29. — *Invent. cité*, fol. CLXIII, v. et CXVI, r. — *Hist. de l'arch. sacrée etc.*, p. 154. — *Annales archéol.*, t. XX, 1860, p. 271 et suiv. — Cette fibule a été trouvée en 1847 dans une carrière de cailloux, à Fort-Mahon, commune de Blendecques, près Saint-Omer. Elle a la forme d'une rose à huit lobes ; au centre, un *umbo*, hémisphérique ; le tout orné de filigranes et de verres incolores. Son diamètre est de $0^{m}029^{m}$ en dessus, de $0^{m}035^{m}$ en dessous ; sa hauteur, l'*umbo* non compris, d'environ $0^{m}004^{m}$. La plaque de fond est en bronze, l'intérieur est creux.

[1] Ces aigles ont été trouvés en 1862, à Castel, près Valence d'Agen, par

tionnerai qu'en courant la pâte blanche opaque ; émail véritable sur les griffons du Musée d'Arras, elle est peut-être incrustée à froid dans le *pectorale* de Cluny. Il faudrait pour s'en assurer que la pièce fût brisée ; heureusement elle ne l'est pas. Toutefois cette pâte est sertie à la manière des perles sur un grand nombre de bijoux ; elle a pu être confondue quelquefois avec la nacre de perles et elle garnissait évidemment les cases blanches du calice de Chelles.

Lorsque le grenat, l'hyacinthe ou les verres rouges sont agencés sur une pièce d'orfèvrerie, conjointement avec les verres bleus et verts, le rouge domine toujours. Cela tenait-il au goût particulier des Barbares pour la couleur purpurine affectée à la royauté ? Je le pense, mais il pourrait bien y avoir une autre cause. Au temps de Théophile, on ne savait plus fabriquer, en fait de verres teints en pâte, que les jaunes et les rouges. Lorsqu'on avait besoin d'autres tons, on jetait au creuset des vases antiques qui, fondus avec le verre commun, procuraient des feuilles précieuses, utiles pour les fenêtres. Les Français, ajoute Théophile, sont très experts dans ce genre de travail [1]. Il est vraisemblable que la perte

des ouvriers qui extrayaient du gravier. Ils étaient enfouis à 3m50c de profondeur. N'ayant pas encore reçu la petite note que M. du Sommerard a bien voulu me communiquer, j'ai confondu plus haut les aigles de Cluny avec d'autres qui proviennent d'une sépulture découverte à Bavay (Nord), et qui, suivant M. de Laborde (*loc. cit.*, p. 27), sont également ornés de verroteries incrustées J'avais cru tout simplement que ces derniers étaient passés de la collection Failly dans les vitrines du palais des Thermes. — *Collect. ant.*, t. II, p. 147 et pl. XXXV, 13, couleurs indiquées. — *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1859, p. 59, note de M. de Longpérier.

[1] « Quod si videris vas aliquod in croceum mutari sine illud coqui usque horam tertiam et habebis croceum leve.... Si vis permitte coqui usque horam sextam et habebis croceum rubicundum. — Si vero perspexeris quod se forte vas aliquod in fulvum colorem convertat, qui carni similis est, hoc vitrum pro membrana habeto... Reliquum coque per duas horas... et habebis purpuream

du secret des Romains pour teindre le verre en bleu et en vert datait de l'invasion, d'où la rareté de ces deux couleurs sur les ouvrages barbares.

Je me suis longuement étendu plus haut sur la *bulla* de Sibertswold et le bouton d'Envermeu. Ces objets sont évidemment en mosaïque. M. Roach Smith, qui a étudié le second avec beaucoup de soin, ne laisse aucun doute sur ses procédés de fabrication [1]. La *bulla* doit appartenir à la période anglo-saxonne, vu sa bordure en verroteries cloisonnées ; le bouton dont le travail est identique ne peut être d'une époque différente. J'ai consciencieusement examiné et dessiné au Musée de Saint-Omer deux fibules dont la provenance n'est pas mentionnée au catalogue, mais qui, suivant quelques probabilités, ont été trouvées dans la Morinie. Toutes deux sont de forme circulaire, en bronze orné de mosaïques, et ne diffèrent entre elles que par de minimes détails ; ce que je dirai de la technique de l'une s'appliquera donc à l'autre. Le n° 1 a $0^{m}026^{m}$ de diamètre ; sa surface présente trois circonférences concentriques en métal, dont les intervalles com-

levem, et rursum coque a tertia usque ad sextam, erit purpurea rufa et perfecta. — Inveniuntur etiam vascula diversa eorumdem colorum, quæ colligunt Franci in hoc opere peritissimi, et saphireum quidem fundunt in furnis suis, addentes ei modicum vitri clari et albi, et faciunt tabulas saphiri pretiosas ac satis utiles in fenestris. Faciunt etiam ex purpura et viridi similiter » *Divers. artium schedula*, lib. II (*De vitro*), c. VII, VIII et XII, p. 86, 87 et 91, éd. L'Escalopier.

[1] J'ai cité déjà l'opinion de M. Roach Smith sur le bouton d'Envermeu ; la voici encore plus explicite : « Below are two magnified representations, on different scales, to give a clearer notion of the elaborate and elegant manner in which the mosaic patterns are worked. The stud itself is in bronze ; three concentric circles of the metal enclose as many series of various designs formed of coloured vitreous pastes. So minute are the cubes which compose the patterns, that they cannot well be distinguished without the aid of a magnifying glass. » *Collect. antiqua*, t. III, p. 217, pl. XXXV.

portent une série de trapèzes en verre opaque, rouge-brun, minium, bleu-clair, blanc laiteux, taillés et ajustés ensemble dans un ordre symétrique. Ils sont fixés à la plaque de fond au moyen d'un mastic qui, en se combinant avec l'oxyde de cuivre, est devenu assez dur pour que des fragments de verre y soient restés adhérents en quelques points où l'ornementation est dégradée. Les quatre trapèzes blancs du cercle extérieur ont été creusés à la roue pour y incruster de petites rosaces bleues et rouges à cœur jaune. A chaque extrémité de la fibule, dans le sens horizontal, deux croissants rouge-brun, tangents à un ovoïde minium posé en amortissement. Le trapézoïde, déterminé par la circonférence, les croissants et l'ovoïde, est rempli de pâte vitreuse verte délitée. Le centre du bijou est percé à jour. Le n° 2 a $0^{m}019^{m}$ de diamètre ; il est muni de deux appendices, une tête d'animal et un croissant. Le cercle extérieur est divisé en compartiments alternativement rouges et bleus ; les rouges incrustent chacun un dé blanc à points rouges, les bleus, une rosace rouge. Le disque central est également rouge, le cercle intermédiaire et le croissant sont en pâte verte délitée. En regardant ces fibules à la loupe, je me suis convaincu qu'elles réunissaient deux genres de travail, savoir : la mosaïque, dite romaine, où la matière incrustée a pour excipient direct le mastic ; la mosaïque dite de Florence, véritable marqueterie de pierres à joints invisibles. Cet indice, à mon avis, suffit pour attribuer à la période barbare des objets dont l'aspect est gallo-romain. En effet, l'ouvrier qui les fabriqua a évidemment voulu imiter les bijoux surémaillés de la Gaule, et son ignorance des procédés antiques lui a fait dépenser en main-d'œuvre un temps que la pratique raisonnée de l'émaillerie eût épargné. Or, le Musée de Mayence possède diverses fibules romaines émaillées et surémaillées ayant la forme ou

comportant la figure d'une croix [1]. Si ces fibules sont antérieures à l'invasion, et la présomption en est grande, elles prouvent que la perte de l'art de l'émaillerie coïncida avec l'arrivée des Barbares et que toutes les imitations d'émail exhumées des cimetières mérovingiens, sont postérieures au IVe siècle.

Les expressions *orfèvrerie barbare, ouvriers barbares*, sont fréquemment employées dans le cours de ce travail; j'ai voulu entendre par là les œuvres écloses sous l'influence des Barbares, et les artistes qui les exécutèrent sans distinction de nationalité. Il est très certain, qu'aux premières années de leur établissement définitif, les conquérants furent contraints de recourir à l'industrie des vaincus. Les anciens colléges d'artisans semblent avoir persévéré sous la domination nouvelle, à peu près tels qu'ils existaient sous le joug pesant des Romains. Mais il importerait de savoir si les Barbares n'exercèrent pas eux-mêmes plus tard le métier d'orfèvre, et surtout, à quelle race et à quelle condition appartenaient les hommes que le souverain préposait à la direction des ateliers où l'on travaillait les métaux précieux. Les lois barbares infligent une peine très grave à ceux qui altéraient les monnaies, ou qui, sans autorisation du roi, imprimaient sa marque sur l'or; on leur coupait la main. L'ancienne loi Salique et la loi des Allemands considèrent les orfèvres comme des esclaves de haute valeur. La loi visigothe établit une distinction entre le faux monnayeur libre (*ingenuus*) et le serf (*servus*); le premier, dans certains cas, en était quitte pour abandonner au fisc la moitié de ses biens [2]. Saint Éloi qui,

[1] J'entends par *surémaillé, surémail*, les émaux incrustés à chaud dans un autre émail, procédé décrit au chap. III de ce travail.—V. *Collect. ant.*, t. II, p. 128 et pl. XXXII, 1, 3, 5.

[2] CANCIANI, *Leges Barbar. ant.*, t. I : « Si quis sine jussione Regis aurum

selon l'expression du moine de Saint-Denis, occupait à la cour de Dagobert le poste de *summus aurifex*, était de condition libre et de race gallo romaine ; les noms de ses père et mère, Eucher, Terragia, le prouvent clairement. Isidore, qui souscrivit le XIIIe concile de Tolède en qualité de *comes thesaurorum* (683), était hispano-latin. Autre chose pour le maître de saint Éloi, Abbo, monétaire royal à Limoges, *vir*

signaverit, aut monetam confinxerit, manus ejus incidatur. » *Leges Langobard.* (Rotharis, 643), CCXLVI, p. 84, col. I. T. II : « Si quis... aurificem... furaverit, aut occiderit vel vendiderit valentem sol. XXV., M. CCCC. den. qui faciunt sol. XXXV, culpabilis judicetur. » *Pactus legis salicæ antiquior* (Clovis Ier à Dagobert Ier), VI, p. 36, col. I. « Si faber ferrarius occisus fuerit, quadraginta solidos componatur. Si aurifex fuerit, quinquaginta solidos componatur. » *Lex Aleman., Capit. add.* (Théodoric, 512), XLIV, p. 348. V. encore *Lex sal. ref.* (798), XVIII, p. 168, et *Cap. add.* (816), XIX, p 174. T. IV : « Qui solidos adulteraverit, circumciderit sive raserit... et si servus fuerit, eidem dextram manum abscindat .. quod si ingenuus sit qui hæc faciat, bona ejus ex medietate fiscus acquirat ; humilior vero statum ingenuitatis suæ perdat, cui Rex jusserit, servitio deputandus. Qui autem falsam monetam sculpserit sive formaverit, quæcumque persona sit, simili sententiæ et pœnæ subjacebit. » *Leges Visigoth.*, lib. VII, II (Récarède), p. 150. « Qui aurum ad facienda ornamenta susceperit, et adulteraverit, sive æris aut argenti, vel cujuscumque vilioris metalli permixtione corruperit, pro fure teneatur. » *Ibid.*, III (*Antiqua*). « Aurifices, argentarii vel quicunque artifices, si de rebus sibi commissis aut traditis aliquid subtraxerint, pro fure teneantur. » *Ibid.*, IV. (Récarède). «... Nemo monetam cudat extra portam. Et si monetarius reus fieret, manus ejus abscindatur. » *Leges Angl.* (Athelstane, 924-940), XIV, p. 262. Suit la liste des points de la Grande-Bretagne où il y avait des monétaires ; ces officiers tenaient leurs pouvoirs du Roi, des Évêques, ou des Abbés. «... Et si quis prœter hanc, falsam (monetam) fecerit, perdat manum, quacunque falsam fecerit ; et hoc nulla re excuset, nec auro nec argento. » *Ibid.* (Cnut, 1017-1035), VIII, p. 304. V. encore *Constit. Angl.* p. 295. col. 2 (Ethelred, 1068) et p. 296, col. 2 : « Et monetarii qui in ligno operantur, vel alicubi aliter, sint vitæ rei suæ, nisi Rex ipsis condonare velit. » V. encore DE LOS RIOS, *loc. cit.*, p. 127 ; LEVASSEUR, *Hist. des classes ouv. en France*, t. I, liv. I, c. III, p. 29 à 32 ; c. IV, p. 35, 37, 38 ; c VI, p. 56 ; lib. II, c. II. p. 110.

honorabilis, *aurifex probatissimus*, et pour Bobbo, *regis thesaurarius*, *vir honestus et mansuetus;* ces derniers étaient Franks si l'on s'en rapporte à la finale de leurs noms. En effet, les trois frères, Ado, Dado (saint Oüen, Audoenus), et Rado, qui devint *palatii thesaurorum custos*, fils d'Audechaire (*alias* Autharius, Autharic) et d'Aiga, sortaient incontestablement de la race conquérante [1]. Si je ne m'abuse pas, ces monétaires, comtes du trésor, trésoriers, gardes du trésor royal, étaient toujours, sinon des artistes de profession, au moins des fonctionnaires chargés de surveiller la fabrication des objets précieux, des surintendants de l'orfèvrerie. Or, comme le petit nombre de ces personnages, dont les noms et qualités nous sont parvenus, est choisi indifféremment chez les Latins ou les Barbares, on peut en conclure que chaque peuple était appelé à exercer une somme égale d'influence sur les beaux-arts et l'industrie du temps [2]. Quant à l'intervention directe des Barbares dans la pratique du métier, elle est démontrée par Abbo d'abord, ensuite par saint Théau. Thille, Thillo, Tillo, Tyllo, Hillonius, improprement appelé quelquefois

[1] V. Saint Ouen, *Vita S. Eligii*, lib. I, pars I, ap. Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, t. III, p. 201. — Labbe, *Sacros. Concil.*, t. VI, col. 1270. — *Vita S. Audoeni*, c. I, 3; *Alia*, c. I, 1 : ap. *Acta SS.*, Août, t. IV, p. 806 et 810.

[2] V. Cassiodore, Formula qua moneta committitur, XXXII; *Edicta Reg. Ostrogoth.*, ap. Canciani, *loc. cit*, t. I, p. 47, col. 2; Levasseur, *loc. cit*, p. 110. — Voici quelques noms de monétaires que j'ai relevés sur les pl. de Leblanc; l'élément gallo-romain y apparait mêlé à divers éléments barbares, dans des proportions fort ordinaires. Maximus, Leo, Verius, Solinus, Optatus, Agodoras, Patricius, Censuleus, Candelio, Canterellus, Leobule, Madelinus, Taniolinus, Vipolinus, Baidenus, Angio, Medoald, Dacoald, Ambroald, Droctebald, Bertoald, Ascaric, Théodoric, Audoric, Autharius (Autharic), Vulteric, Théodegisile, Fidigius (Fidégise), Ebo, Ulfo, Suno, Chardo, Annobert, Landebert (Lambert), Bodemer, Theudechaire, Théodolène Drustoalaus, Gundenus, Baudolefus, Laudilfe, Gennulfe, Ricobode, Bennardus (Bernwardt), Frunisisilas.

Stillo ou Stilo, était un jeune esclave saxon que saint Éloi racheta par charité et dont il fit son apprenti, après en avoir confié l'éducation à saint Remacle. Il est constant que Théau aidait son maître dans ses ouvrages et qu'il devint lui-même fort habile dans l'art de l'orfèvrerie; il mourut abbé de Solignac et fut mis au nombre des saints [1]. Le nom saxon de Thillo, Hillonius (Hillo, Hello), me conduit à un singulier rapprochement. L'inscription placée sur le reliquaire de Saint-Maurice, décoré, on le sait, avec des verroteries cloisonnées, mentionne cinq noms propres: celui du prêtre qui l'offrit, Teuderic, ceux des artistes qui en conçurent le plan, Nordoalaus et Rhilindis, enfin ceux des ouvriers qui l'exécutèrent, Undiho et Ello. Ces derniers n'étaient-ils pas aussi des saxons, particulièrement habiles dans le procédé du cloisonnage des verroteries? L'admission d'une semblable hypothèse permettrait d'expliquer les termes *saxiscus* et *saxonicus*, qualificatifs, au VIIIe et au XIe siècles, de certaines pièces d'orfèvrerie. Alors la *dextra saxisca* d'Anastase et le *calix saxonicus magnus*, qui du trésor de l'abbaye du Mont-Cassin passa aux mains de Robert, prince de Capoue, seraient, l'une un bracelet incrusté, l'autre un calice analogue à celui de Chelles. *Saxiscus*, dont le radical est *saxum*, et *saxonicus*, de Saxe, se plient tous deux à mon interprétation [2].

[1] « Sedebat fabricans indefesso, et contra eum Thille (alias Thillo) vernaculus ejus, ex genere saxonico, qui magistri sequens vestigia et ipse postmodum venerabilem vitam duxit. » *Vita S. Eligii*, ap. Ghesquière, *loc. cit*, p. 206 et notes, p. 210. « (B. Eligius in palatio Dagoberti) publicam in opere auri officinam gerebat, a quo in brevi hujus officii usum plenissime edoctus, cœpit intra fines regionis in Domino laudabiliter honorari. Fabricabat ipse B. Tillo in usu Regis utensilia quamplurima ex auro argentoque et gemmis. » *Vita S. Thillonis*, *Acta SS.*, Janvier, t. I, p. 377, c. I, 8. V. aussi *Ibid.*, 5 et 6; Du Saussay, *Martyr. Gallic.*, t. I, p. 18; Molanus, *Natales SS. Belgii*, fol. 287, v.

[2] L'inscription est ainsi conçue: TEVDERICVS PRESBITER IN HONVRE SCI MA

CHAPITRE VIII.

PHALERÆ PECTORALES DES BARBARES.

« Les *phaleræ* (φάλαρα) », dit un archéologue érudit, « étaient des plaques rondes d'or, d'argent ou d'autres métaux, sur lesquelles était gravée ou ciselée quelque figure en relief, la tête d'un dieu, l'image d'un roi, d'un empereur, ou un emblême quelconque. Des pendants en forme de croissants ou de larmes y étaient souvent attachés. Les personnes de distinction en portaient sur la poitrine, comme ornement; c'était pour les soldats une décoration militaire que décernaient leurs chefs, et parfois, elles servaient à des harnais de luxe pour les chevaux. » Tite-Live nous apprend en effet,

VRICII FIERI IVSSIT AMEN — NORDOALAVS ET RHILINDIS ORDENARVNT FABRICARE — VNDIHO ET ELLO FECERVNT. De Lasteyrie, *loc. cit.*, p. 30.—V. Anastase; *S. Greg.* III, 195. « Contulit dona diversarum specierum, id est gabathas aureas duas, alias saxiscas numero quinque. » *S. Leo* IV, 527, « Gabathas saxiscas. » 531, « Tres quidem (gabathas) filopares.... et unam interrasilem (ciselée, fouillée), quœ est saxisca. » 551, « In ecclesia sancti Petri..... dextram saxiscam unam. » *Gregor.* IV, 471, « Et sanctæ Mariæ, quod vocatur Præsepe trans Tiberim... obtulit tres gabathas saxiscas. » *Nicol.* I, 581, « Obtulit vero in jam dicta diaconia (S. Mariæ in Cosmedin) gabatham saxiscam de argento purissimo unam deauratam, quæ libras duas et uncias quatuor. » t. II. éd. Migne. En 1126, Nicolas, abbé du Mont-Cassin, ayant appelé à son secours Robert, prince de Capoue, lui offrit diverses objets provenant du trésor du monastère, entre autres « calicem magnum saxonicum, quem Theodoricus, Saxonum rex, beato Benedicto olim transmiserat. » Petrus Diaconus, *Chron. Casin.*, l. IV, c. 90. Il y a ici une erreur vraisemblable : aucun roi saxon n'a porté le nom de Théodoric. Le don ne peut s'attribuer aux Théodoric de race gothique, ils étaient ariens, ni aux Thierri de France, on ne les aurait pas confondus avec un Saxon ; restent donc Théodoric, roi d'Austrasie (511-531), et Théodoric, duc de Bourgogne, vaincu par les Saxons en 792.

que la noblesse romaine quitta ses *phaleræ* lorsque le greffier Cneius Flavius, petit-fils d'affranchi, eut été revêtu de l'édilité curule : « Tantumque Flavii comitia indignitatis habuerunt, ut plerique nobilium annulos aureos et phaleras deponerent. » Suétone remarque que les cavaliers cappadociens et les coureurs de Néron étaient ornés de *phaleræ* : « Armillata phaleratáque Mazacum turba, atque cursorum. » Les *phaleræ* militaires sont mentionnées par Silius Italicus ; après la prise de Carthage, les soldats s'en parent pour assister aux sacrifices que Scipion va offrir aux dieux :

Phaleris hic pectora fulget ;
Hic torque aurato circumdat pectora colla.

Marius nommé consul, dans un discours adressé aux citoyens romains avant de partir pour l'Afrique, compte les *phaleræ* parmi les récompenses militaires que sa valeur lui a fait obtenir : « Non possum fidei caussa, imagines, neque triumphos, aut consulatus majorum meorum, ostentare ; at si res postulet, hastas, vexillum, phaleras, alia militaria dona, præterea cicatrices advorso corpore [1]. »

Suivant Florus, Tarquin-l'Ancien aurait importé les *phaleræ* d'Étrurie à Rome : « Neque pace Tarquinius (priscus) quam bello promptior ; duodecim namque Tusciæ populos frequentibus armis subegit. Inde fasces, trabeæ curules, annuli, phaleræ, paludamenta, prætexta... omnia denique decora et insignia quibus imperii dignitas eminet. » L'assertion de l'historien est confirmée par Virgile qui retrace l'historique des *phaleræ* du Rutule Rhamnès :

[1] Rich, *Dict. des antiq. rom. et grecques*, p. 480. — *Hist. Rom.*, ix, 46. — *Nero*, xxx. — *Bell. Punic.*, xv, 275. — Salluste, *Bell. Jugurth.*, lxxxv.

Euryalus phaleras Rhamnetis, et aurea bullis
Cingula, Tiburti Remulo ditissimus olim
Quæ mittit dona, hospitio quum jungeret absens,
Cœdicus; ille suo moriens dat habere nepoti;
Post mortem bello Rutuli pugnaque potiti.

M. Hermann Weiss a publié une figure étrusque portant un collier d'où pendent trois *phaleræ*. Cet ornement paraît avoir été aussi à l'usage des femmes ; la statue couchée d'une dame étrusque, gravée dans l'ouvrage de l'auteur précité, montre, outre deux colliers, une énorme chaîne en torsade, rehaussée d'un médaillon qui descend jusqu'à la ceinture : Liberia Felicia, grande prêtresse de Cybèle, a sur la poitrine une tête d'homme barbu, retenue par un cordon. Bien que médaillon et tête soient uniques, ils me semblent l'un et l'autre trop grands pour être de simples *bullæ* ; ils doivent se ranger dans la catégorie des *phaleræ* [1].

[1] *Epit. de Gestis Rom.*, I, 5. — *Eneid.*, IX, 359. — *Kostumkunde*, p. 982, fig. 405 ; p. 983, fig. 408 : in-8°, Stuttgart. — PIGNORI, *Orig. Patavinæ*, pl. I, fig. 10; ap. GRŒVIUS, *Thes. antiq.* t. VI. L'ornement de Liberia Felicia est peut-être un *orbis* ; quant à celui de la dame étrusque, y verra-t-on un fermoir ordinaire, *fibula, nodus* ? Je ne le pense pas ; car bien que jusqu'ici aucun auteur ancien n'ait désigné par le mot *phaleræ* les médaillons ou *bullæ* à l'usage des femmes, je n'ai pas rencontré davantage le terme spécial qui devait s'appliquer à ces objets de parure : au contraire, *monile* signifiant à la fois collier de femme et collier de cheval, pourquoi le sens de *phaleræ*, qui s'applique déjà à une marque honorifique et aux pièces d'un harnachement équestre, ne s'étendrait-il pas aussi loin que celui de *monile?* Le célèbre collier d'argent, trouvé à Rome et passé de la collection de M. le duc de Blacas au Cabinet des antiques de Vienne est formé d'un rang de *phaleræ*, d'où pendent des croissants et des poires. L'expression *phaleræ*, je le sais, est toujours usitée au pluriel, mais si l'ensemble qu'elle représente, réduit à un seul objet, ne prend pas de nom particulier, cela prouve simplement qu'il n'en changeait pas alors. (V. RICH, *loc. cit.* ; ARNETH, *loc. cit.* : V. encore E. Q. VISCONTI, *Lettera int. ad una ant. supelletile d'argento scop. in Roma*, p. 17 et pl. XXIV ; in-4°, Rome, 1825.

Les *phaleræ* militaires ont été retrouvées sur le bas-relief d'une tombe qui porte l'inscription : QUINTUS PUBLIUS FESTUS. CENTUR. LEG. XI. Également sur une autre figure de centurion romain. Les deux officiers sont représentés en grand costume, le cep de vigne (*vitis*) à la main. Ces décorations, toutes circulaires et affectant des proportions relativement considérables, consistent en colliers ou bracelets, soit formés de fils roulés en spirale (*torques*), soit massifs (*dextrale*), en têtes d'hommes et de lions, en aigles et en chevaux. Elles sont fixées à un système de larges courroies, probablement en cuir, disposées comme un gril pardessus la cuirasse, depuis le cou jusqu'à la ceinture. Une troisième figure d'officier romain offre deux *torques* régulièrement superposés à un masque en médaillon, placé au centre de la poitrine où il est maintenu par trois courroies mises en pairle (Y)[1]. Ce médaillon unique rappelle l'ajustement de la dame étrusque et de la prêtresse de Cybèle.

Les empereurs romains, qui réunissaient en leur personne les trois pouvoirs, religieux, civil et militaire, durent aussi se parer des *phaleræ*. La numismatique fournit quelques exemples de cette décoration, mais ils sont bien difficiles à constater authentiquement. Un bronze de Constance Chlore représente ce prince en habit consulaire, couronne radiée et sceptre ; un grand médaillon chargé d'un X apparaît sur sa poitrine. Les médailles de divers empereurs tels que Valentinien Ier, Marcien, Léon-le-Grand, Julius Nepos, Zénon, Basiliscus, Justin-le-Thrace, Constantin Pogonat et d'autres encore montrent des poitrines striées de filets de perles se coupant à angles droits et encadrant des espèces de croissants ;

[1] RICH, *loc. cit.*, p. 137, 480 et 660. H. WEISS, *loc. cit.*, p. 1093, fig. 462, *a*, *b*.

on ne peut voir là une *lorica squamata* (θώραξ λεπιδωτός) que recouvre un ornement spécial. L'empereur Anthémius porte le même encadrement occupé à l'intérieur par un échiqueté analogue au système de courroies des centurions romains. Justinien et Justin-le-Jeune ont une croix à la partie supérieure de leur *paludamentum*; le dernier y montre aussi le monogramme du *labarum* encadré dans un rectangle [1]. L'admirable manuscrit byzantin, n° 79 de la Bibliothèque impériale, est illustré de grandes miniatures où Nicéphore Botoniate (1078-1081) est peint quatre fois, revêtu d'habillements divers. L'un de ces costumes, n'ayant ni étole ni manteau, permet d'apercevoir la robe impériale tout entière, circonstance très rare. Nicéphore a les épaules recouvertes d'un *superhumerale* en sautoir, lequel est chargé d'une énorme croix d'or et de perles placée sur la poitrine, croix impossible à confondre avec un *encolpium* [2], attendu qu'étant dépourvue de tout moyen de suspension, elle devait être accrochée ou cousue au vêtement. Je pense que filets de perles, échiquetés et croix, sont une modification des *phaleræ* primitives. Le doute n'est guère possible quant aux croix; les autres ornements exigent un peu plus d'étude. De l'analogie de ces derniers avec les courroies des centurions romains, on pourrait d'abord arguer que le monétaire, restreint par l'exiguité de de son cadre, a omis les décorations dont il a gravé seulement

[1] Du Cange, *Famil. Byzant.*, p. 15, 54, 63, 67, 77, 81, 88, 90 et 114.

[2] « Anticipantibus sanctissimos vicarios senioris Romæ, imposuit super colla nostra encolpium suum. *Note* a : Encolpium est quod in sinu portatur ; *colpos* enim Græce, *sinus* Latine dicitur : Moris enim Græcorum est crucem cum pretioso ligno vel cum reliquiis sanctorum ante pectus portare suspensam ad collum, et hoc est quod vocant encolpium. » *Ex epist. Nicolai I, PP., ad Photium C. P.*, ap. Anastase, *Interp. Synodi* viii *gener.*, Actio v, t. iii, p. 79. éd. Migne.

les attaches; je préfère diriger mes recherches vers l'antiquité orientale. On a vu que les *phaleræ* étaient d'origine étrusque, c'est-à-dire asiatique; or, l'un des insignes principaux du Grand-Prêtre des Juifs consistait en une plaque carrée, tissue ou brodée, enrichie de douze pierres précieuses rangées trois par trois. Cette plaque, nommée *rationale* ou *pectorale*, se fixait sur la poitrine au *superhumerale*, à l'aide d'anneaux, de chaînes, de crochets et de bandelettes; elle a été restituée bien souvent [1]. Il existe à l'abbaye de Sainte-Walburge, à Eichstædt (Bavière), un très-curieux morceau d'étoffe byzantine à fond pourpre, comportant des médaillons elliptiques, où figure un groupe formé d'un personnage imberbe et nimbé, les bras étendus en croix, accosté de deux lions debout qui l'effleurent à peine de leurs griffes. Au premier abord les boucles d'oreilles de ce personnage le feraient prendre pour une femme, mais ses cheveux courts et l'irrégularité de sa coiffure prouvent que c'est un adolescent. Il est vêtu d'une tunique vert-clair dont on ne peut apprécier la

[1] *Exode*, c. 25, v. 15 : « Rationale quoque judicii facies opere polymito juxta texturam superhumeralis, ex auro, hyacintho et purpura, coccoque bis tincto et bysso retorta. 16: quadrangulum erit et duplex : mensuram palmi habebit tam in longitudine quam in latitudine. 17 : Ponesque in eo quatuor ordines lapidum. 18, 19, 20 et 21 : chaque rang composé de trois pierres, portant inscrit chacune le nom d'une des douze tribus d'Israël. 22 : Facies in rationali catenas sibi invicem cohœrentes ex auro purissimo. 23 : Et duos annulos aureos, quos pones in utraque rationalis summitate. 24 : Catenasque aureas junges annulis, qui sunt in marginibus ejus. 25 : et ipsarum catenarum extrema duobus copulabis uncinis in utroque latere superhumeralis quod rationale respicit... etc. etc. 28 : Et stringatur rationale annulis suis cum annulis superhumeralis vitta hyacinthina, ut maneat junctura fabrefacta, et a se invicem rationale et superhumerale nequeant separari. » — V. Bonanni, *La Gerarchia eccl.*, pl. 2 bis (*pettorale*), 3 et 4 ; Braun, *Vest. sacerd. Hœbr* ; Bock., *Geschichte der liturg. Gewander*, IIIe liv., pl. I, fig. 6 (*pectorale*) et III ; Villalpand, *In Ezech. explan.* ; D. Calmet *Dict. hist de la Bible*, t. III, p. 270 ; etc. etc.

longueur, le dessin étant détruit à partir des genoux ; son buste est couvert d'une casaque ou *superhumerale* à manches, quadrillée vert, jaune et violet ; la ceinture qui sépare la casaque de la tunique est pourpre, rehaussée d'un rang de quatrefeuilles en argent. Entre le cou et le sein apparaît une plaque rectangulaire, échiquetée, pourpre, jaune et argent, analogue à la bande blanche qui ornait le devant de la *sarapis* des rois de Perse, et dont elle ne diffère que par la variété des couleurs. Si, comme tout induit à le croire, le groupe d'Eichstædt représente Daniel dans la fosse aux lions, sujet assez fréquent sur les monuments des premiers siècles chrétiens, l'auteur du carton a voulu donner au saint prophète les insignes de la plus haute dignité qui existât chez les Juifs, peut-être chez les Asiatiques. Seulement, comme cet artiste ignorait sans doute la forme exacte de l'*éphod* et du *rationale*, il a mis des manches au premier et copié pour le second les *phaleræ pectorales* des empereurs d'Orient. En effet, son dessin porte soixante-dix carreaux au lieu des douze prescrits par l'Exode. Il résulterait en outre de ces rapprochements que les Césars byzantins auraient emprunté directement à l'Asie la modification apportée aux ornements pectoraux de leurs ancêtres d'Italie [1].

Les Barbares, établis sur le cours du Danube depuis la fin du IIIe siècle, prirent à leur tour aux Byzantins les *phaleræ*

[1] Cahier et Martin, *Mél. d'arch.*, t. II, p. 250 et pl. XVIII. — La *sarapis* (σάραπις) était une tunique personnelle aux seuls rois de Perse. Ce vêtement rouge pourpre, orné par-devant d'une large bande blanche, est porté par Darius sur la célèbre mosaïque de la bataille d'Issus, trouvée à Pompéi et maintenant au *Museo Borbonico* de Naples. (V. Rich, *loc. cit.*, p. 554)—Un fragment de vase chrétien antique, publié par Mamachi, représente Daniel sous les traits d'un adolescent agenouillé entre deux lions qui semblent le lécher. (*Orig. et Antiq. christ.*, t. I, p. 185.)

rectilignes ou cruciformes; elles sont visibles sur deux bronzes ostrogoths, Théodat (534-536) et Baduela ou Baduila. Le *pectorale* de ce dernier est agencé comme celui d'Anthémius. D'autres Barbares, successeurs des premiers, imitèrent leur exemple. Un des émaux de la couronne de saint Etienne (1000) offre le buste d'un prince slave, nommé Geobitz et qualifié roi de Turquie en vertu de quelque flatterie impériale: il tient à la main un sceptre terminé par une croix; une plaque échiquetée couvre sa poitrine. L'étoffe byzantine, dite suaire de saint Victor, au trésor de la cathédrale de Sens, présente en dimensions très-considérables le spécimen d'un Barbare, un Goth probablement, revêtu du *pectorale*. Au centre d'un caisson elliptique ($0^{m}42^{c}$ sur $0^{m}32^{c}$), assailli par quatre lions qui commencent à le dévorer, apparaît un personnage dont l'épaisse et ondoyante chevelure blonde, tombant à flots sur ses épaules, est retenue autour de la tête par un bandeau; il porte des rudiments de moustaches et pas de barbe; sa tunique (*colobium*) bleue ne descend qu'à mi-cuisse et laisse voir des *anaxyrides* (pantalons collants) de même couleur. Les manches de cette tunique ne dépassent pas le muscle deltoïde; les bras sont nus, ou peut-être garantis par de secondes manches, longues, étroites, de couleur blanche, appartenant à un vêtement intime (*subucula*); des bracelets entourent les poignets. Le *pectorale* constitue un rectangle qui va de la ceinture au cou où il aboutit à un collier de grosses perles blanches; ce rectangle est strié de raies jaunes croisées obliquement et encadrant des losanges évidées, blanches sur fond bleu; des courroies le rattachent sur les épaules [1].

[1] Du Cange, *Famil. Byzant.*, p. 92. — On conserve au Musée des antiquités de Londres, une grande épingle à cheveux en bronze, qui date du IVe ou Ve siècle. La tête de cet objet, copie grossière d'une médaille ro-

Les chefs franks semblent avoir adopté de fort bonne heure l'usage du *pectorale*. L'anneau sigillaire de Childéric Ier (481), trouvé dans sa sépulture à Tournay en 1653, représente le prince nu-tête, mais le *spiculum* en main et le *pectorale* sur l'estomac, à peu près tels qu'on les voit sur les médailles de Léon qui accompagnaient la découverte. Les deux gravures que Chifflet a données de ce cachet, original et empreinte, y accusent nettement l'existence du *pectorale*, rectangle échiqueté dont l'intérieur de chaque case est rehaussé d'une perle. Avant le vol de 1831 qui fit disparaître pour jamais le sceau de Childéric, l'habile dessinateur, M. Muret père, si apprécié par tous les travailleurs sérieux qui fréquentent le Cabinet des antiques, tira une épreuve en plâtre de l'effigie du roi frank ; elle indique la forme générale du *pectorale ;* quant aux détails, elle les rend peu ou point. Heureusement un docte religieux, le P. Du Molinet, bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, avait au XVIIe siècle, pris une empreinte en cire rouge du précieux objet. Cette empreinte, collée sur la marge d'un manuscrit du Génovéfain, a été retrouvée par M. Dauban, employé au Cabinet des médailles, elle confirme en tous points l'exactitude relative des dessins de Chifflet [1].

maine, représente un buste de profil, à visage imberbe, coiffé d'un casque et les yeux fixés sur une croix. La poitrine du personnage est ornée d'une plaque carrée, entourée de perles et portant au centre un symbole informe où l'on peut reconnaître à la rigueur une imitation peu intelligente du monogramme placé sur le *labarum* de Constantin. (ROACH SMITH, *Catal. of the Mus. London antiq.*, p. 63, no 288. BOCK *Kleinodien*, p. 77, fig. f. L'inscription placée à côté de la figure est ainsi conçue : ΓΕΩΒΙΤΖ ΔC ΠΙCΤOC KPAΛHC TOYPKIC. M. Bock traduit (p. 78) par *Geobitz dominus fidelis Turciæ rex.* — GAUSSEN, *Portefeuille archéol. de la Champagne*, Tissus et broderies, pl. IV.—C. DE LINAS, *Rapport sur les anc. vêtements sacerd. etc.*, 1857, p. 13.

[1] *Anast. Childerici I*, p. 96. PEIGNÉ-DELACOURT, *Rech. sur le lieu de la*

En comparant l'ornement qui décore la poitrine du buste de Childéric avec une plaque d'or conservée au Cabinet des antiques, M. Vallet de Viriville a émis l'ingénieuse pensée que cette dernière était un type original de l'objet gravé sur l'intaille. Un antiquaire du XVIIIe siècle, qui, lui aussi, avait remarqué le *pectorale* du père de Clovis, l'attribua simplement à la bordure du vêtement royal. « Le buste », dit l'écrivain, « est couvert d'une tunique en broderie de perles, semblable aux tuniques qu'on voit sur les médailles des empereurs d'Orient. » Mon savant collègue, M. l'abbé Cochet, penche fortement vers l'attribution de Ribauld de la Chapelle, tout en refusant de se prononcer d'une manière absolue ; quant à moi, je me range complètement du côté de M. Vallet de Viriville. Les faits exposés ci-dessus et d'autres qui vont suivre gagneront peut-être quelques adhérents à notre cause [1].

J'ai dessiné moi-même avec le plus grand soin la plaque du Cabinet des antiques ; en voici la minutieuse description. L'objet a la forme d'un carré de 0^m10^c dont la surface présente un réseau de tringles d'or variant de 1/2 à 1 millimètre de largeur, sur $0^m001^m1/2$ d'épaisseur. Ce réseau est muni d'une bordure, également à jour, de fleurons sur les flancs, de triangles, en haut et en bas ; les triangles inférieurs ont été brisés, mais leurs rudiments sont restés. Le champ encadré dans la bordure est divisé en cinq zones horizontales de hauteurs inégales : les numéros 1, 3 et 5 comportent chacun trois bâtes rondes, ovales ou rectangulaires qui contenaient

bat. d'Attila, pl. IV, fig 29, 30 et 35. — *Rev. arch.*, t. XIV, 1857, pl. 313. COCHET, *Le Tombeau de Childéric I*, p. 363, 367 et 369.

[1] *Rev. arch.*, t. XIV, p. 287 et pl. 313. — *Dissert. sur le tombeau de Childéric I*, ap. *Dissert. sur l'orig. des Francs*, p. 75, 1749. — COCHET, *loc. cit.*, p. 374 à 376.

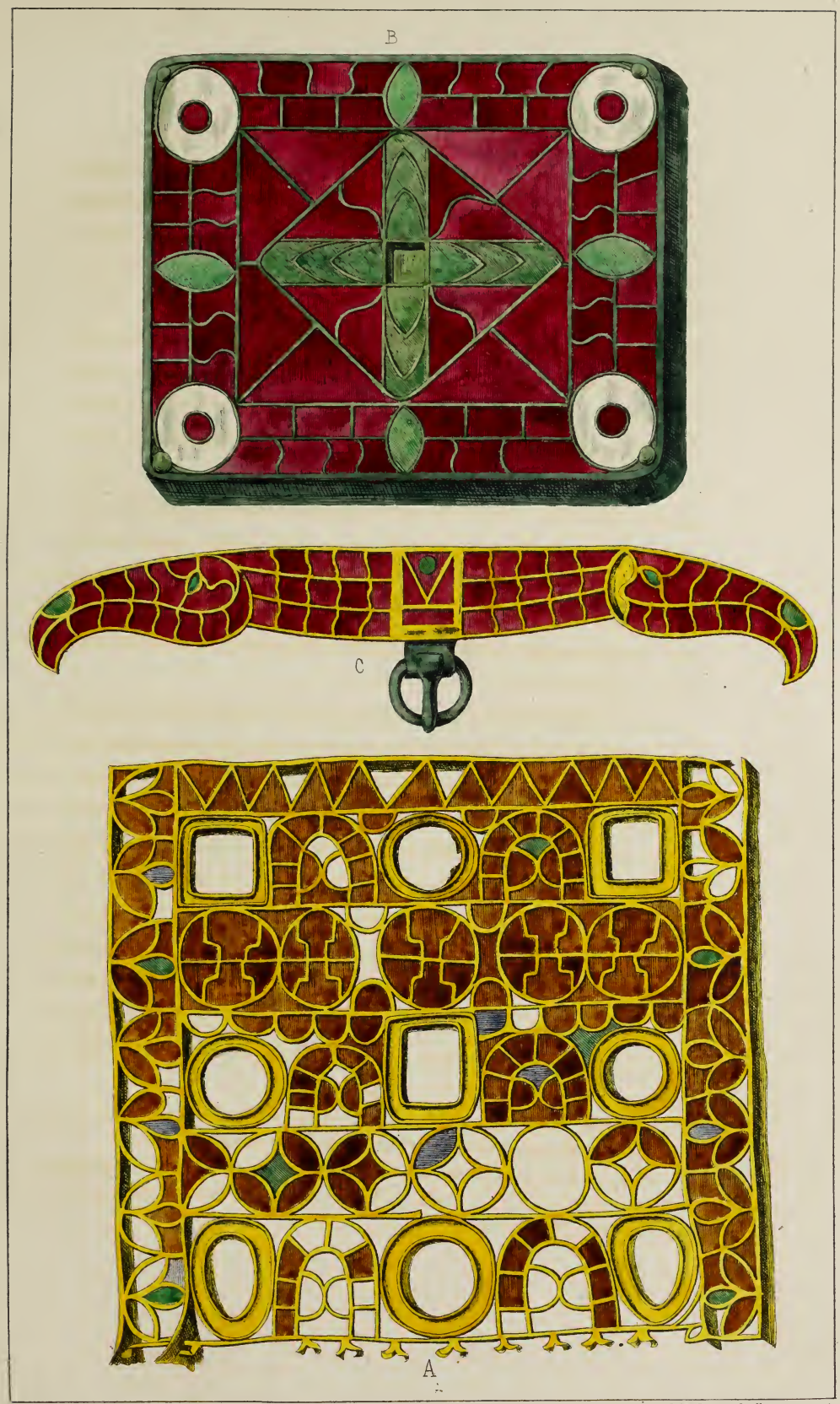

C. de Linas del. 1864 — Lith. J. Desvaux-Dutilleux Arras

Phaleræ pectorales mérovingiennes. A, Cabinet des antiques. B, Musee de Cluny. — C Fermoir de bourse trouvé a Envermeu.

des joyaux disparus, séparées par deux espèces de fenêtres en plein-cintre ; le n° 2 offre cinq cercles à doubles redents, le n° 4, le même nombre, plus la moitié d'un, de disques crucifères identiques à la décoration des bandeaux de la couronne de Reccesvinthe. Les mailles du réseau cloisonnent des petits morceaux de verre découpés, rouge orangé, bleu et vert ; quoiqu'il en manque une bonne partie, j'ai la certitude que la couleur hyacinthe dominait en immense majorité. Les trois côtés intacts du carré sont encore garnis de lames d'or, vestiges de la caisse qui maintenait le mastic sur lequel reposaient les verres ; une seconde lame est soudée à chaque cloison intérieure des bordures latérales pour donner plus de solidité à l'ouvrage. Ces lames qui n'ont aujourd'hui que $0^{m}005^{m}$ de hauteur atteignaient au moins le double jadis; un examen attentif m'a prouvé qu'elles avaient été limées, d'où je conclus que les exhumateurs de l'objet se sont partagé leur trouvaille. La plaque du fond et la portion de bordure arrachées avec des cisailles, sans doute aussi les grosses pierres, allèrent chez l'orfèvre ; le reste, auquel adhéraient quelques verres échappés au naufrage, passa aux mains d'un amateur qui le vendit au gouvernement. Une telle perte enlève tout moyen de connaître le genre des attaches qui fixaient le *pectorale* aux vêtements. La nationalité de cette pièce d'orfèvrerie, assez grossièrement exécutée, est très difficile à établir, attendu qu'on ignore le lieu de sa provenance ; toutefois comme les caractères principaux de son ornementation la rapprochent des types affectionnés par les Goths et n'ont que de minimes relations avec les formes frankes, il ne serait peut-être pas trop téméraire de l'attribuer aux premiers.

Grâce à la générosité de M. de Saulcy, le Musée de Cluny possède un objet qui va confirmer en partie les faits que je

viens d'avancer. Cet objet, catalogué 3510, consiste en une boîte rectangulaire (largeur, $0^{m}08^{c}$; hauteur, $0^{m}067^{m}$; épaisseur, $0^{m}01^{c}$), faite de lames de bronze soudées ensemble. La surface, revêtue de verroteries cloisonnées par de minces filets aussi en bronze, offre une croix verte inscrite dans une losange rouge, posée de champ sur un carré également rouge: la bordure, de même couleur, est appareillée en *opus insertum*, les joints indifféremment rectilignes ou ondés; au milieu de chaque côté, un ovoïde en pâte verte; aux angles un disque blanc en pâte ou émail, chargé au centre d'un petit disque rouge. Je n'ai pu m'assurer positivement si les matières rouges étaient du verre ou du grenat. Les cloisons de la losange et du carré ménagent entre elles des espaces relativement très-grands; leurs lames translucides, appliquées sur paillon d'argent doré et mastic, sont brisées en plusieurs endroits, mais, comme aucun morceau n'y manque, j'en conclus qu'on a employé là des grenats irréguliers ajustés bout à bout; le verre ordinaire n'eût pas supporté impunément un semblable dommage.

Bien que la plaque du Musée de Cluny soit de moindres dimensions que celle du Cabinet des antiques, j'ai peu de scrupule à les classer toutes deux dans la même catégorie. Si la première n'est pas un *pectorale*, elle doit, d'après l'état actuel de nos connaissances, rentrer dans la série des ornements de baudrier ou de ceinture. Or tous les spécimens de ce genre, connus jusqu'à présent, sont munis de boucles ou de rudiments de boucles [1], tandis que les faces latérales de l'objet en question sont parfaitement lisses ainsi que le dessous. En cherchant le procédé au moyen duquel on pouvait attacher le bijou aux vêtements, j'ai remarqué à chacun des

[1] V. les ouvrages cités de MM. Baudot, Cochet, Smith, etc. etc.

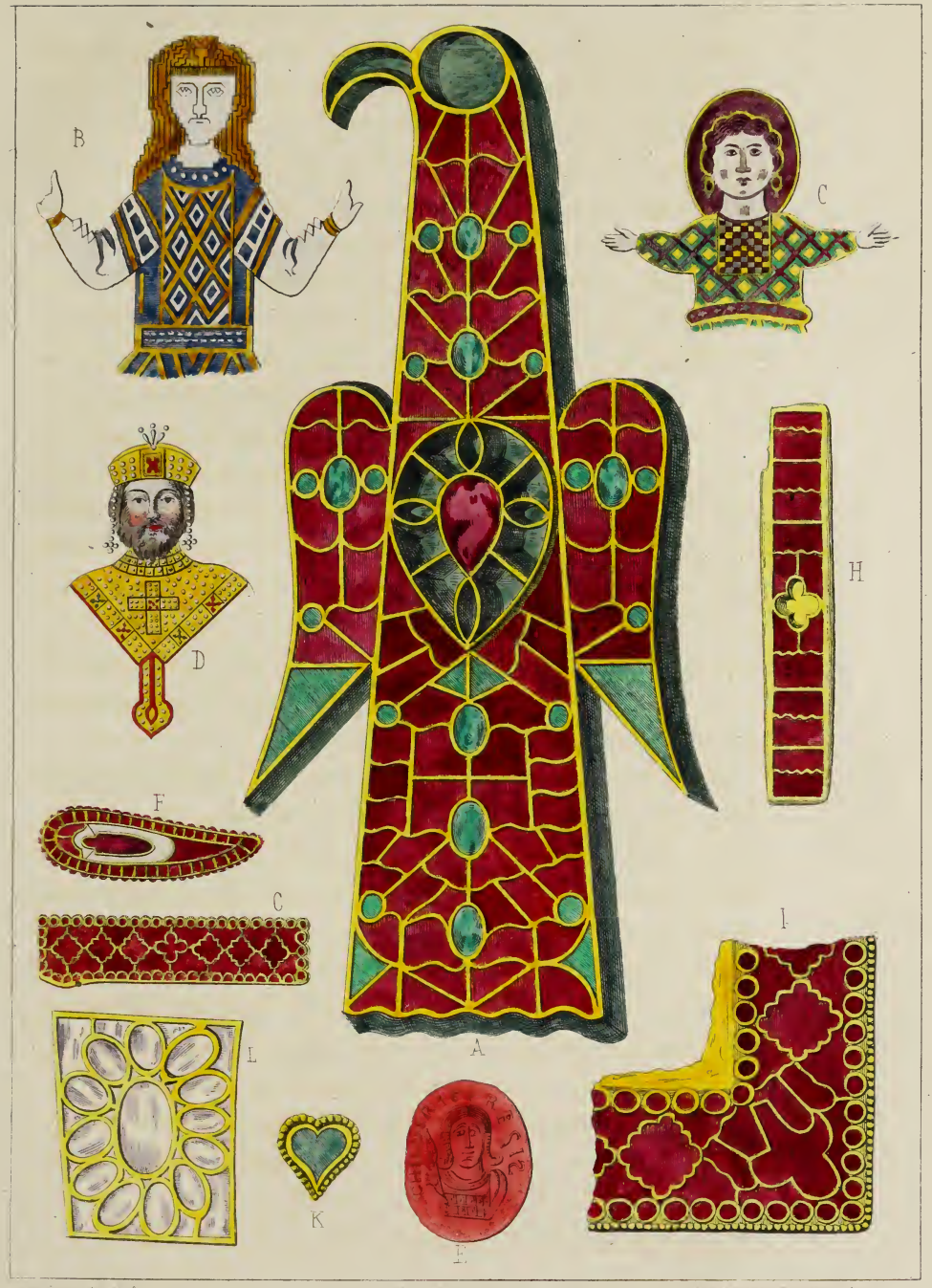

A Aigle du Musée de Cluny. B, Détail du Suaire de S. Victor à Sens. C Id. de l'étoffe d'Eischtaedt. D, Nicéphore Botoniate. E, Empreinte du cachet de Childéric. F, G Détails des armes du même. H. Garde de l'epée de Beauvais. I Détail du plat de Gourdon (restauré). K Idem de la coupe valaque.

angles un clou de bronze dont le but n'était pas de consolider l'ouvrage, vu qu'il n'est pas rivé et que sa pointe usée dépasse encore de $0^{m}003^{m}$ le fond de la boîte qu'il traverse. Je pense que ces quatre clous, jadis recourbés en crochets ou tournés en boucles fermées, s'adaptaient à des courroies ou à des clavettes qui passaient par autant d'œillets correspondants, pratiqués sur la tunique ou le plastron de cuir.

On conserve encore au Musée de Cluny deux ornements que je considère comme des *phaleræ pectorales ;* à savoir les aigles trouvées à Castel, près Valence d'Agen. Ces oiseaux (n° 3479) sont en bronze autrefois doré; ils mesurent $0^{m}14^{c}$ de la tête à la queue et $0^{m}052^{m}$ dans la largeur moyenne des ailes ouvertes. Leur dessin est correct et leur forme élégante. De minces cloisons rectilignes ou ondées strient leur surface plane et encastrent des morceaux de verroterie symétriquement disposés. Cette verroterie est généralement rouge, translucide et couchée directement sur le mastic sans paillon intermédiaire. L'extrémité inférieure des ailes, la naissance et deux pennes de la queue, sont en pâte verte. Une ligne de cinq petits cabochons en verre vert, accostés de huit disques en pâte verte, coupe l'objet entier dans le sens vertical. Chaque aile comporte un cabochon et trois disques pareils. A la partie centrale du corps s'élève un *umbo* ovoïde, long de $0^{m}03^{c}$, arrondi par-dessus et saillant de $0^{m}01^{c}$; le sommet est rehaussé d'un gros cabochon rouge, vert ou grenat, également ovoïde ; les douze alvéoles ménagées sur les pentes sont vides et aucun fragment ne m'a permis de rétablir leurs matières incrustées ; la tête et le bec sont dans le même cas. Fait très digne de remarque, les aigles de Castel, qui ont $0^{m}007^{m}$ d'épaisseur, sont creux et fondus d'un seul jet; nulle trace de soudure, une légère concavité marque en dessous la place de l'*umbo* ; les cloisons ont été retouchées avec la lime et les

outils du ciseleur. Derrière l'objet, deux queues parallèles à mortaise et un crochet indiquent la position de la broche d'attache qui allait de bas en haut; une troisième queue à mortaise, dressée sous la tête, avait un motif d'existence que M. du Sommerard et moi avons déterminé non sans peine. Les deux aigles sont identiques, mais leurs têtes sont opposées, c'est-à-dire tournées dans un sens différent; on ne pouvait pas les mettre l'un sur l'autre, leur taille y eût apporté obstacle, on les accostait alors, et, pour donner plus d'assiette à ces ornements d'un poids considérable, on les réunissait au moyen d'une clavette passée dans les mortaises de la tête. Un système aussi grand et aussi lourd n'est pas acceptable comme fibule destinée à fermer le manteau ou la tunique, d'ailleurs les broches des fibules sont toujours horizontales; c'était donc une décoration, des *phaleræ* que l'on piquait dans un corselet de cuir, les Barbares n'avaient pas de cuirasse; le but de la clavette de consolidation était de modérer le ballottement des ailes de l'oiseau et d'empêcher qu'on n'arrachât trop facilement les insignes du guerrier dans le désordre d'une mêlée.

Les étoffes d'Eichstædt et de Sens, les *pectoralia* en bronze du Musée de Cluny prouvent que chez les Barbares comme chez les Romains, les *phaleræ* n'étaient pas un attribut distinctif du Souverain et qu'elles décoraient aussi les principaux chefs, peut-être même de simples soldats.

Le point de l'Aquitaine sur lequel nos aigles furent trouvées a été occupé par les Visigoths depuis l'invasion d'Ataulphe (412) jusqu'à la défaite d'Alaric II à Vouillé (507). Je circonscrirai dans cette période d'un siècle le temps de fabrication desdits ornements. En effet, l'élégance du dessin, la perfection des procédés de fonte, indiquent une époque voisine de la domination romaine. Les Visigoths étaient chré-

tiens, bien qu'infectés des erreurs d'Arius ; avant leur entrée en Gaule, ils avaient déjà subi l'influence de Byzance et de l'Italie; moins sauvages que les envahisseurs venus par le Rhin, ils durent causer une moindre frayeur aux populations, et surtout protéger les ouvriers dont ils avaient su apprécier le mérite sur les bords du Danube. Les œuvres d'orfèvrerie mérovingienne connues sont en immense majorité forgées ou façonnées au marteau ; aucune de celles qui atteignent les dimensions des aigles de Castel n'a été fondue.

La forme d'aigle, donnée aux *phaleræ pectorales* chez les Barbares, n'a rien qui puisse étonner; le type des oiseaux du Musée de Cluny est plutôt byzantin que gallo-romain, et, bien que j'ignore en quoi consistaient les moyens d'attache des fibules de Petroja, je regarde ces ornements aux vastes proportions, non comme de simples attaches pour le manteau, mais comme des *phaleræ*, dont la plus grande, l'aigle, était à usage masculin, l'autre, le paon, appartenait peut-être à la toilette des femmes. L'aigle porte lui-même sur le ventre les traces d'un grand *pectorale* rectangulaire ; un accident a changé en plaie béante le collier qui entourait probablement son cou. Les aigles de Castel n'ont pas le collier habituel des oiseaux byzantins et orientaux, en revanche le *pectorale* s'étale sur leur poitrine. Le trésor d'Athanaric prouve clairement que le symbole impérial était depuis longtemps familier aux Visigoths. Au reste, les nations sorties de la Germanie, à quelque race qu'elles appartînssent, semblent avoir eu pour les oiseaux isolés ou accouplés une prédilection égale à celle que les Celtes portaient au cheval. Deux têtes d'aigles opposées ornaient le pommeau d'épée et la bourse de Childéric, les fermoirs d'Envermeu offrent la même terminaison ; enfin, parmi les nombreuses épingles et fibules rassemblées par les soins de MM. Cochet et Baudot, sur dix de ces bijoux

sur lesquels figurent des animaux, huit au moins présentent des aigles ou des corbeaux [1].

[1] V. *Le Tomb. de Childéric*, p. 316 à 324, p. 231 et les autres ouv. de l'auteur. *Archæologia*, t. XXXVII, pl. II, fig. 7. Ce second fermoir, en bronze et orné de quelques grenats, a été trouvé en 1856. *Mém. sur les sép. des Barbares*, pl. XXVI, fig. 1 à 5 et 19 ; pl, XXVII, fig. 11.

OBSERVATIONS.

J'ai dit, au chapitre V de ce travail, que l'existence d'une verrerie près de Spolète serait invraisemblable au XIe siècle. Il est néanmoins certain que sous le règne de Domitien et sans doute auparavant, on fabriquait à Spolète des vases à mettre le vin, *lagenæ*, dont la célébrité est attestée par Martial (lib. VI, *Épig.* 89).

> Spoletina data est, sed quam siccaverat ipse;
> Nec fuerat soli tanta lagena satis.

Je regrette de ne pouvoir citer en entier cette pièce dont les détails trop crus blesseraient nos habitudes françaises ; elle fait comprendre que la *lagena Spoletina* était un vase à panse ronde et à col en entonnoir. Les *fiaschi*, *fiaschetti* italiens, bouteilles de verre, garnies de paille et de bouchons en papier, dans lesquelles on met le vin après l'avoir retiré de la cruche (*amphora*) où on le conserve comme au temps des Romains, ne seraient-ils pas une copie des *lagenæ* antiques? Ce passage d'Apulée : « Et lagena juxta orificio cessim dehiscente patescens, facilis hauritu » (*Métamorph.* lib. II), ne dément pas trop mon hypothèse. M. Rich (*Dict. des ant.*, p. 347) avance que les *lagenæ* étaient des vaisseaux en poterie ; en effet, les *lagenæ*, dont parle Columelle (lib. XII, c. 45), et dans lesquelles on conservait des coings, devaient

être en terre cuite : mais rien ne prouve qu'il n'y en eût pas aussi en verre, surtout celles dont on se servait à table. A supposer que cela fût pour les *lagenæ Spoletinæ*, et que des verreries aient fonctionné à Spolète dès les temps les plus reculés, l'impossibilité d'établir un atelier complet pour la fabrication du verre dans une simple chambre de l'abbaye de Farfe n'en subsisterait pas moins.

L'épée mérovingienne, conservée au Musée de Beauvais, n'a pas été trouvée rue Saint-Pierre, ainsi qu'il a été dit par erreur p. 93, mais bien à La Rue-Saint-Pierre, village de l'arrondissement de Clermont, département de l'Oise.

INDEX GÉNÉRAL

A

Abbon, orfèvre, p. 45, 71, 102.
Agrafe — de Lens, au Musée d'Arras, p. 27 ; — du Musée de Mayence, p. 93.
Aigle — du trésor d'Athanaric, p. 82, 83 ; — d'Auxerre, p. 84 ; — de Bavay, p. 98 ; — de Brixen, p. 84 ; — du Musée de Cluny, p. 32, 97, 117, 118 ; — symbole familier aux peuples germaniques, p. 119.
Aiguière — du trésor d'Athanaric, p. 82, 83 ; — de Charlemagne, p. 90.
Aimoin, cité p. 65.
Alfred, roi d'Angleterre ; — bijou, p. 17.
Amulette d'Ergny, p. 15, 16, 33, 96.
Anastase, cité p. 12, 13, 67, 104, 105, 109.
Anneau — de Childéric Ier, p. 113 ; — de saint Agilbert, p. 29 ; — d'Ahlstan, *ibid.* ; — d'Ethelwulf, *ibid.* ; — de Wizernes, p. 35.
Apulée, cité p. 121.
Archéologues Français, Anglais, Allemands, Suisses, Espagnols, nommés p. 74.
Aringhi, cité p. 56.
Armes — de Childéric Ier, p. 15, 19, 38, 40, 61, 89, 93, 96 ; — de Pouan, p. 15, 19, 74, 92, 96.
Arneth (le chevalier), cité p. 76, 88, 89, 90, 95, 107.
Athanaric, roi des Visigoths, p. 82.
Ayzac (Mme F. d'), citée p. 76.

B

Banduri (Dom), cité p. 54, 84.
Bathilde (sainte), reine de France, p. 4, 5, 6.
Baudot (Henri), cité p. 15, 16, 18, 22, 25, 31, 33, 35, 56, 95, 119, 120.
Baynac (M.), p. 97.
Bijoux, p. 15, 16, 17.
Blacas (le duc de), p. 88, 107.
Blavignac, cité p. 15, 16, 41, 54, 55, 90, 96, 98.
Bobbon, trésorier, p. 45, 102.
Bock (le chanoine), cité p. 15, 43, 54, 82, 84, 85, 86, 89, 110, 113.
Bollandistes, cités p. 64, 70.
Boldetti, cité p. 56.
Bonanni, cité p. 110.
Bonaventure de Saint-Amable (le P.), p. 48.
Bonet (Don Magin), chimiste espagnol, p. 95.
Bottiau, manuscrits, p. 9.
Bouquet (Dom), cité p. 57.
Bouton d'Envermeu, p. 25, 99.
Braun, cité p. 110.
Bulla de Sibertswold, p. 26, 99.
Bulletin de la Société des Antiquaires de France, p. 93, 97, 98.
Buste — de saint Candide, p. 41 ; — de saint Martin, p. 40, 47, 49.

C

Cabinet des antiques — de Paris, p. 16, 17, 60 ; — de Vienne (Autriche), p. 76.

Cahier (le R. P.), cité p. 46.
Cahier et **Martin** (les RR. PP.), cités p. 111.
Calice — de Chelles, p. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12 à 35, 40, 48, 59, 74; — *imaginatus*, p. 12; — de Michel III, p. 13, 82; — du Sacramentaire d'Autun, p. 14: — de saint Ludger *ibid.*— *ministerialis*, *ibid.*; — *sanctus*, ibid.; de Saint-Loup, à Noyon, p. 47; — de Chatelac, p. 48; — de Léon, p. 69.
Calmet (Dom), cité p. 110.
Camara santa, à Oviedo, p. 68.
Canciani, cité p. 101, 102, 103.
Cassiodore, cité p. 103.
Caumont (A. de), cité p. 14.
Ceillier (Dom Remy), cité p. 66.
Cellini (Benvenuto), cité p. 85, 86.
Cespedes (Don Pablo de), cité p. 80, 81.
Chabouillet (A.), conservateur au Cabinet des antiques, p. 39.
Chandelier, p. 48.
Châsse — de Saint-Maurice-en-Valais, p. 15, 16, 28, 68; — de Solignac, p. 40, 49.
Chelles (abbaye de), p. 4, 7, 8, 9.
Chifflet (Jean-Jacques), cité p. 10, 15, 113.
Clamasterii, p. 84.
Cochet (l'abbé), cité p. 15, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 32, 78, 84, 93, 94, 114, 119, 120.
Codin, cité p. 82.
Coffret d'Auxerre, p. 56.
Columelle, cité p. 121.
Conques, trésor, p. 15, 16, 19, 32.
Coral (P.), cité p. 52.
Cornaline, p. 96, 97.
Couronne — d'Agilulfe, p. 42, 43, 44; — de fer, p. 42, 43; — de Guarrazar, p. 14, 16, 44, 71, 74; — de Léon, p. 69; — *radiata*, p. 85; — de Reccesvinthe, p. 15, 19, 32, 65, 71, 75, 96; — de saint Étienne de Hongrie, p. 81; — de Suinthila, p. 19, 65, 75, 82.
Cristal de roche, bijou, p. 48.
Croix — de *los Angeles*, p. 78; — ansée, p. 53; — des Aliscamps, p. 55; — de Chatelac, p. 48; de Florence, p. 53; — de Clairmarais, p. 46; — du Musée de Cluny, p. 46, 55; — de Lothaire, p. 46; — de Léon, p. 69; — potencée, p. 53; — du maître-autel de Saint-Denis, p. 40, 47, 56, 57, 58, 59; — de Saint-Victor, p. 47; — de Constantin, p. 82; — de Notre-Dame de Paris, p. 47; — de Saint-Jean-de-Latran, p. 53; — de Jérusalem, *ibid.*; du Musée de Genève, *ibid.*; — à double traverse, p. 54; — perlée, p. 54; — de Caravaca, *ibid.*; — de Rouvres, p. 55; — de Charles-le-Chauve, p. 67; — processionnelle de Guarrazar, p. 74; — d'Oisy, p. 46; — de Saint-Martin-lez-Limoges, p. 48, 50, 51, 52, 55; — de Grandmont, p. 48; de la *Victoria*, p. 68, 77.

D

Dagobert Ier, roi de France, p. 45.
Danjou, cité p. 74, 93.
Darcel (Alfred), cité p. 15, 20, 33, 96.
Dauban, p. 113.
Deschamps de Pas (Auguste), p. 9.
Deschamps de Pas (Louis), cité p. 46, 70.
Desmarest, cité p. 41, 49.
Dextrale, p. 108.
Didron, *Annales archéologiques*, p. 15, 46, 70, 97.
Diptyques espagnols, p. 77.
Doublet (Dom Jacques), cité p. 38, 39, 40, 57, 58, 60.
Du Bois (Gérard), cité p. 5.
Du Breul (Dom Jacques), cité p. 6, 7, 47.
Du Cange, cité p. 12, 48, 54, 61, 109, 112.
Du Chesne, cité p. 60, 65.

E

Éloi (saint), p. 4, 5, 6, 7, 45, 47, 57, 58, 59, 60, 63, 64, 71, 101.
Émail byzantin sur cuivre, p. 73.
Émaillerie, p. 101.
Émailleurs, p. 91, 92.
Émaux — p. 22, 23, 28, 30, 42 ; — appliqués sur les murailles, p. 80.
Encensoir, p. 48.
Encolpium, p. 109.
Épée de Beauvais, p. 74, 75, 93, 122.
Épingle à cheveux, p. 112, 113.
Estienne, bibliothèque, p. 9.
Etoffes — d'Eischtœdt, p. 110, 118 ; — de Sens, p. 112, 118.
Evangéliaire de Monza, p. 15, 20, 32, 74.
Exode, cité p. 110.

F

Faussett (le R. Bryan), cité p. 26, 31.
Félibien (Dom), cité p. 38, 39, 40, 58, 60.
Fermoir de bourse (Envermeu), p. 20, 119.
Fibule — du Musée d'Arras, p. 73 ; — de Kingston, p. 18, 32, 73 ; — du Louvre, p. 25 ; — Burgundes, p. 31, 32 ; — Anglo-saxonnes, p. 31 ; — d'Envermeu, p. 32 ; — Espagnole du Cabinet des antiqnes, p. 75 ; — de la collection Le Grand, p. 96, 97 ; — du Musée de Saint-Omer, p. 97, 99.
Filigrane, p. 52, 77.
Flandin, cité p. 90.
Flodoard, cité p. 12.
Florus, cité p. 106.
Frisi, cité p. 15, 33, 43, 44.
Frontale de Léon, p. 69.

G

Galdo (Don Manuel de), chimiste espagnol, p. 95.
Gall (abbaye de Saint-), p. 66.
Gaussen, cité p. 84, 113.
Geobitz, p. 113.
Georgi, cité p. 83.
Gesta Dagoberti, cités p. 57, 64.
Ghesquière (le P.), cité p. 103, 104.
Gilbert, cité p. 47.
Gondole — en jade vert (Saint-Denis), p. 38, 89 ; — du Cabinet des antiques, p. 60.
Gori, cité p. 54, 84.
Goths, Visigoths, p. 90, 91, 112, 118.
Grenat, p. 19, 37, 91, 95 à 98.
Grésy (Eugène), cité p. 3, 4, 7, 12, 20, 34, 46.
Grævius, cité p. 107.
Griffon, p. 27 ; — terrassant un animal, p. 75, 76.
Guillaume le Breton, cité p. 64.
Guy (abbé de Farfe), cité p. 65, 66.

H

Hergott (Dom Marquart), p. 66.
Huillard-Bréholles, p. 58.

I

Illustration (Journal), cité p. 20.
Inclusor, Opus inclusorium, p. 64, 65.
Inventaire — divers, p. 86 ; — de l'abbaye de Grandmont, p. 48, 49 ; — du trésor de Saint-Denis, p. 30, 38, 39, 42, 58, 59, 67, 95 à 97.
Inventorium sepulchrale, cité p. 15, 16, 19, 25, 26, 31, 32.

J

Jade, p. 62.
Jean de Gênes, cité p. 64.
Jérémie (le Prophète), cité p. 64.
Jérôme (Saint), cité p. 64.

K

Kleinodien des heiligen romischen Reichen deutscher Nation, cités p. 15, 44, 86.

L

Labarte (Jules), cité p. 18, 20, 24, 25, 29, 38, 42, 43, 73, 79, 85, 92, 94, 96.
Labbe (le P.), cité p. 103.
Laborde (le comte de), cité p. 18, 20, 22, 24, 25, 29, 79.
Lagena Spoletina, p. 121.
Lapis prasius, p. 60 à 62.
Lasteyrie (le comte Ferdinand de), cité p. 15, 28, 71, 72, 75, 77, 79, 92, 94, 97, 104, 105.
Lebeuf (l'abbé), cité p. 6.
Leblanc, cité p. 54, 103.
Lecointe (le P.), cité p. 5.
Législation des Barbares, p. 101.
Le Glay (André), cité p. 9.
Le Grand (Albert), p. 15, 33, 35.
Legros (l'abbé), cité p. 47, 50.
Lelong (le P.), cité p. 7.
Lenoir (Albert), cité p. 66.
Levasseur, cité p. 102, 103.
Linas (Charles de), cité p. 84, 113.
Lindenschmitt, cité p. 74, 93.
Longpérier (A. de), cité p. 38, 87, 88, 98.
Los Rios (Don José Amador de), cité p. 68, 69, 72, 75, 77, 79, 81, 92, 94, 95.
Luynes (le duc de), p. 75, 77.

M

Magnabal (J.), p. 72.
Maisterra (Don Miguel), chimiste espagnol, p. 95.
Mamachi (le P.), cité p. 111.
Marqueterie, p. 80.
Martène (Dom Edmond), cité p. 6, 7. 11, 14, 40, 48.
Martial, cité p. 121.
Maslatrie (de) p. 58.
Maubeuge (Abbaye de), p. 9.
Meaux — Grand séminaire, p, 4 ; — District, p. 7.
Médailles, p. 53, 108, 109, 112, 113.
Ménestrier (le P.), cité p. 11.
Millet (Dom Germain) cité p. 58, 61, 67.
Millin, cité p. 19, 54, 62, 63, 76.
Mittheilungen der K. K. Central-Commission, cités p. 84, 90
Molanus, cité p. 104.
Molinet (le P. du), p, 113.
Monétaires, p. 102, 103.
Mongez, p. 87.
Mosaïque, p. 26, 80, 99, 100, 111.
Muratori, cité p. 43.
Muret (père), p. 113.
Musée — d'Arras, p. 18, 27, 35 ; — de Cluny, p. 15, 20, 27, 32, 115 à 117 ; — de Genève, p. 53 ; — de Madrid, p. 20 ; — de Saint-Omer, p. 97, 99.
Museo Borbonico, p. 111.
Museo universal (journal), cité p. 20.
Museum Italicum, cité p. 14.

N

Nadaud (l'abbé Joseph), cité p. 50, 52.
Nicéphore Botoniate, p. 109.

O

Obryzum (aurum), p. 12.
Olovitreus, p. 69, 70.
Orfèvres, p. 28, 71, 78, 79, 101, 102, 104.
Oüen (Saint), cité p. 45, 103.

P

Paon du trésor d'Athanaric, p. 88.
Pâtes vitreuses incrustées à froid, p. 31, 34, 97, 100, 116, 117.
Pectorale — du Cabinet des antiques, p.

17, 114, 115 ; — du Musée de Cluny, p. 27, 97, 98, 115, 116.
Pegge (Samuel), cité p. 29.
Peigné Delacourt, cité p. 15, 18, 78, 93, 95, 96, 113.
Pelouze (de l'Académie des Sciences), p. 95.
Peredes, p. 48.
Phaleræ — Romaines, p. 105, 106 ; — orientales, p. 106, 110 ; — Etrusques, p. 107 ; — à l'usage des Dames, *ibid.*; — militaires, p. 108 ; — des Empereurs, p. 108, 109, 111 ; — des Barbares, p. 111, 112, 113.
Pierre Diacre, cité p. 104, 105.
Pignori, cité p. 107.
Plat sassanide (de Chosroës), p. 38, 39, 67, 68, 87, 88.
Plateau de Gourdon, p. 17.
Pline (l'Ancien), cité p. 19, 79, 80.
Pourtalès Gorgier (le comte de), p. 73.
Prasme d'émeraude, p. 62, 63.

R

Rationale, p. 110.
Reliquaire, p. 32, 96.
Renon (Dom F.), cité p. 54.
Revue archéologique, citée p. 114.
Revue de l'Art chrétien, citée p. 46, 54, 76.
Ribaud de la Chapelle, cité p. 114.
Rich, cité p. 106, 107, 108, 111, 121.
Roach Smith, p. 15, 16, 18, 22, 25, 26, 31, 33, 97, 99 101.

S

Salluste, cité, p. 106.
Sarapis, p. 111.
Saulcy (de), p. 27, 115.
Saussay (André du), cité p. 4, 5, 7, 11, 12, 14, 29, 40, 104.
Saxiscus, Saxonicus, p. 104.
Sénarmont (de), membre de l'Académie des Sciences, p. 95.
Serticlos, p. 20.
Siége de Dagobert, p. 47.
Silius Italicus, cité p. 106.
Sommerard (du), cité p. 43.
Sommerard (Edmond du), conservateur du Musée de Cluny, p. 97, 98, 118.
Sphère en cristal de roche, p. 35.
Stilting (le P.), cité p. 70.
Suétone, cité p. 106.
Suger, cité p. 60, 64.
Surémail, p. 100, 101.

T

Texier (l'abbé), cité p. 30, 36, 40, 41, 42, 44, 46, 49, 50, 51, 55.
Théau (saint), p. 103, 104.
Théophile, cité p. 98, 99.
Tite Live, cité p. 105, 106.
Torques, p. 108.
Trésor — d'Athanaric, p. 82, 119 ; — de Conques, p. 96 ; — de Saint-Maurice-en-Valais, *ibid.*

U

Uguccione, cité p. 64.

V

Vallet de Viriville, cité p. 17, 114.
Van Drival (l'abbé), cité p. 46.
Vase — de Gourdon, p. 14, 16, 74, 75, 93 ; — de saint Martin, p. 15, 16 ; — sassanide, p. 90 ; — trouvé en Valachie, p. 89.
Vasor (Abbaye de), p. 48.
Verre, p. 32, 35, 97, 98 ; — translucide, p. 95, 96.

Verroterie, p. 114, 115, 116, 117; — cloisonnée, p. 94; — incrustée, p. 20, 27, 28, 30, 34, 40.
Villalpand, cité p. 110.
Virgile, cité p. 106, 107.
Visconti (E. Q), cité p. 107.
Vitraux colorés, p. 67.

W

Way (Albert), cité p. 18.
Weiss (Hermann), cité p. 107, 108.
Willemin, cité p. 70.

Y

Yepes, cité p. 69.

TABLE DES CHAPITRES

PRÉLIMINAIRES. — Considérations diverses . . . . . p. 1

CHAPITRE Ier. — **Documents historiques.** — Attribution du calice de Chelles à saint Éloi par diverses autorités respectables. — Documents manuscrits du grand séminaire de Meaux. — Du Saussay. — Le P. Lecointe. — Gérard Du Bois. — Dom Martène et Dom Durand. — L'abbé Lebeuf. — Dom Jacques Du Breul.—Procès-verbal de la remise de l'argenterie de Chelles aux commissaires du district de Meaux en 1792. . . . . p. 4

CHAPITRE II. — **Observations sur la gravure du calice.** — L'auteur de la gravure n'a pas vu l'objet original et a exécuté son travail d'après un dessin fait par une main étrangère, probablement celle d'une religieuse de Chelles. — Talents artistiques des chanoinesses de Maubeuge. — Hachures héraldiques employées pour exprimer les couleurs. — Les dimensions de la gravure correspondent à celles de l'original . . . . . p. 8

CHAPITRE III. — **Description du calice.** — Matières qui le constituent. — Dimensions. — Ornementation. — Calice byzantin envoyé à Rome par l'empereur Michel III. — Caractères d'antiquité. — *Calix ministerialis.* — *Calix sanctus.* — Monuments divers, contemporains du calice de Chelles. — Procédés de fabrication. — Nature de la substance rouge contenue dans les alvéoles. — L'échiqueté vert et blanc était-il en émail ou en verre ? — Les Gaulois et les Romains ont pratiqué l'émaillerie. — Opinions de MM. de Laborde et J. Labarte. — Emaux antiques trouvés dans les sépultures mérovingiennes. — Explication de cette particularité. — Le verre incrusté et cloisonné, imitation des émaux de l'Orient. — Emaux surémaillés. — Bijoux en mosaïque prouvant la perte des procédés de l'émaillerie après la conquête des Gaules par les Barbares. — Bijoux du Musée d'Arras. — Châsse de Saint-Maurice-en-Valais.—Anneaux anglo-saxons. — Bijoux incrustés de pâtes vitreuses blanc-opaque et de verre vert-translucide. — Amulette chrétienne de la collection de M. Albert Le Grand, à Saint-Omer. — Probabilités de l'emploi du verre vert-translucide sur le calice de Chelles. — Ornements du nœud et du pied . . p. 12

CHAPITRE IV. — **Appréciations de du Saussay et de Dom Martène. Système de M. l'abbé Texier.** — L'évêque de Toul et le savant Bénédictin se sont trompés en appliquant le nom d'émail à la décoration du calice de Chelles. — La gondole en jade vert du trésor de Saint-Denis. — Confusion de l'émail avec la verroterie cloisonnée. — Plat sassanide du trésor de Saint-Denis.—Saint Eloi émailleur suivant M. Texier. — La couronne d'Agilulfe. — La couronne de fer. — Arguments de M. Texier réfutés à l'aide des monuments sur lesquels cet auteur a basé son système . . . . p. 36

CHAPITRE V. — **Œuvres diverses**

attribuées à saint Éloi. Considérations sur l'Opus inclusorium. — Biographie de saint Eloi. — Mentions de ses travaux faites par saint Ouën. — Œuvres attribuées à saint Eloi. — Aucune de ces pièces n'était émaillée. — Buste de saint Martin à Brives la Gaillarde. — Croix de Saint-Martin-lez-Limoges. — Pauvreté de cette abbaye au XIIe siècle. — La croix ansée. — La croix à double traverse. — Les types romains adoptés de bonne heure par les Barbares. — Coffret d'Auxerre. — Croix de Saint-Denis. — Gondole de saint Eloi rachetée par l'abbé Suger. — Gondole en agate du Cabinet des antiques de Paris. — *Opus inclusorium, inclusor.* — Sens qu'il faut donner à ces expressions employées par le Moine de Saint-Denis et par Suger. — Aimoin. — Guy de Farfe. — *Magistri vitrei.* — L'abbaye de Saint-Gall. — Croix de Charles-le-Chauve, à Saint-Denis. — Croix de *la Victoria*, à Oviedo. — *Olovitreus.* — Dons offerts à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Léon, par Ferdinand Ier, roi de Castille. — Idole émaillée à Châlon-sur-Saône. — Statue de Notre-Dame-des-Miracles, à Saint-Omer. . . . . p. 45

CHAPITRE VI. — **Caractère spécial de l'orfèvrerie durant la période mérovingienne. Historique de la verroterie cloisonnée.** — Conclusions de M. de Lasteyrie. — Réponse de M. de Los Rios. — Impossibilité d'un art germanique. — L'art des vaincus adopté par les vainqueurs. — Aspirations nouvelles communiquées par les Barbares à l'art antique. — Cachet spécial empreint sur les œuvres de chacune des nationalités barbares. — Fibule espagnole donnée par M. le duc de Luynes au Cabinet des antiques. — Les griffons en Orient et en Occident. — Diptyques de Fruela III. — Croix de *los Angeles.* — Conclusions de l'auteur. — Origines de la verroterie cloisonnée. — Le temple de Cyzique. — Monument antique de Suburra décrit par Cespedes. — Croix du Philadelphion à Byzance. — Le trésor d'Athanaric à Petroja. — Aigle. — Paon. — Aiguière. — Couronne de saint Etienne de Hongrie, à Bude. — L'émail translucide à jour n'a probablement jamais existé que dans l'imagination fertile de Benvenuto Cellini. — L'effigie de Chosroës Ier constatée par M. de Longpérier sur le plat sassanide du Cabinet des antiques. — Coupe trouvée en Valachie. — L'art de cloisonner la verroterie, révélé aux Goths sur les bords du Danube, puis importé par eux en Occident. — Goût de la verroterie inné chez les peuples sauvages. — Verre mêlé aux pierres précieuses sur les ornements des Barbares. — Pratique de l'émaillerie difficile. — Exécution facile de la verroterie cloisonnée. — Ancienneté relative de quelques œuvres d'orfèvrerie mérovingienne. — L'émaillerie négligée ou perdue après la conquête . p. 71

CHAPITRE VII. — **Nature des substances montées en serticlos sur les œuvres d'orfèvrerie barbare. Les Barbares ont-ils pratiqué l'orfèvrerie.** — Matières naturelles : grenat, améthyste, cristal de roche, hyacinthe, cornaline. — Matières artificielles : verre translucide purpurin, orangé, vert, bleu, incolore ; pâte vitreuse opaque vert-clair, blanche. — Rareté des verres bleus et verts sur l'orfèvrerie barbare. — Explication de cette rareté trouvée dans Théophile. — Fibules en mosaïque du Musée de Saint-Omer — Fibules émaillées du Musée de Mayence. — L'orfèvrerie et les ouvriers barbares. — Législation des Barbares au sujet des métaux précieux. — Les officiers royaux préposés à la monnaie, choisis indifféremment parmi les Franks et les Gallo-romains. — Les Barbares orfèvres. — Saint Théau. — Undiho et Hello. — *Saxiscus, Saxonicus.* — Essai d'explication de ces termes. p. 95

CHAPITRE VIII. — **Phaleræ pectorales des Barbares.** — Les *phaleræ* chez les Romains. — Tite-Live. —Suétone.—Silius Italicus.—Salluste. — Florus.—Virgile. — *Phaleræ* étrusques. — Probabilités de l'usage des *phaleræ* par les dames. — *Phaleræ* militaires. — *Phaleræ* des Empereurs. — *Encolpium.* — *Rationale.* — Etoffe d'Eischtædt. — *Sarapis.* — *Phaleræ* appréciables sur deux bronzes ostrogoths et sur un émail byzantin de la couronne de Hongrie. — Suaire de saint Victor à Sens. — Costume du Goth qui y est représenté. — *Pectorale* adopté par les chefs barbares. — Sceau de Childéric Ier. — Plaque en verroteries cloisonnées d'or au Cabinet des antiques.—Plaque donnée au Musée de Cluny par M. de Saulcy.—Description des aigles de Castel. — Leur usage.— Leur attribution aux Visigoths. — L'aigle, symbole familier aux peuples germaniques . . . . . p. 105

OBSERVATIONS—*Lagenæ Spoletinæ.* p. 121

INDEX GÉNÉRAL . . . . . p. 123

TABLE DES PLANCHES

I. — Calice de Chelles, trois cinquièmes de l'original. . . . . p. 4

II. — A, Pied du vase de saint Martin. — B, Agrafe du Musée d'Arras. — C, Fibule, *ibid.* — D, *Bulla* de Siberts-wold. — E, F, Détails des armes de Pouan. — G, Amulette mérovingienne de la collection Le Grand. — H, H, Bague franke, *ibid.* . . . . p. 26

III. — A, Croix de Saint-Martin-lez-Limoges, attribuée à saint Eloi. Restitution d'après Legros. — Croix : B, Genève ; C, Cologne ; D, Saint-Jean-de-Latran ; E, Caravaca ; F, Monétaire mérovingien ; G, Aliscamps. — Vases : H, Catacombes ; I, Auxerre. . p. 50

IV. — A, Restitution de la gondole attribuée à saint Eloi, d'après Félibien et l'Inventaire de 1634. — B, C, Fibules en mosaïque du Musée de Saint-Omer . . . . . p. 60

V. — A, Fibule du Cabinet des antiques (Collection de Luynes). — Cabinet des antiques de Vienne (Autriche): B, Grec antique ; C. E, Byzantin. D, Sassanide. — F, Détail de la couronne de Reccesvinthe. — G, Détail de l'Evangéliaire de Monza. — H, Détail de la couronne de Suinthila. — I, Croix votive de Suinthila. — K, Détail de la croix de *la Victoria.* — L, Restitution du champ de la croix de Charles-le-Chauve. p. 75

VI. — Trésor d'Athanaric 1/4 de grandeur. A, Aigle (état actuel). B, Paon (restauré). C, Détail de l'aiguière. — D, E, Fibules burgundes de Brochon (Baudot). . . . . p. 82

VII. — A, Plat de Chosroës au Cabinet des antiques, trois cinquièmes de l'original. B, B, B, B, Détails du même, grandeur d'exécution. — C, Détail de la couronne de saint Etienne de Hongrie. — D, Agrafe en or et verroteries (Musée de Mayence) . . . . p. 87

VIII. — *Phaleræ pectorales* mérovingiennes ; A, Cabinet des antiques ; — B, Musée de Cluny. — C, Fermoir de bourse trouvé à Envermeu . p. 114

IX. — A, Aigle du Musée de Cluny. B, Détail du Suaire de saint Victor, à Sens. C, Id. de l'étoffe d'Eischtædt. D, Nicéphore Botoniate. E, Empreinte du cachet de Childéric. F, G, Détails des armes du même. H, Garde de l'épée de Beauvais. I, Détail du plat de Gourdon (restauré). K, Idem. L, Id. de la coupe Valaque. . . . p. 117

ERRATA.

		Au lieu de :	*lisez :*
Page 32,	ligne 14,	tombeau de Bavay,	Castel.
— 48,	— 6,	ouvrage,	inventaire.

Arras. — Typographie Rousseau-Leroy, rue Saint-Maurice, 26.

8

86-B22129